



**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2009**



# VILLE DE MENNECY

Boite Postale N°1  
91541 – MENNECY Cedex (ESSONNE)

TEL : 01.69.90.80.30

Fax : 01 64 57 00 41

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
XD/SG/-09

Mennechy, le 19 mars 2009

**Chère Collègue,  
Cher Collègue,**

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale :

**Le 25 mars 2009 à 18 heures  
Salle du Conseil Municipal**

## INFORMATIONS :

■ Décisions ayant été prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1. LD 17 09 7 55 Décision du Maire portant acceptation du contrat d'abonnement à une boite postale avec la Poste de Mennechy
2. LD 17 09 12 56 Décision du Maire portant acceptation de la convention avec la ville de Corbeil pour le règlement des frais de restauration des enfants domiciliés à Mennechy et accueillis par le service de restauration scolaire de Corbeil Essonnes pour l'année 2008/2009
3. LD 17 09 13 57 Décision du Maire portant acceptation du contrat de prestation de service avec la société CITE CLUB
4. LD 17 09 16 58 Décision du Maire portant acceptation du contrat de prestation de service avec la société ALTER & CO Formation
5. LD 17 09 16 59 Décision du Maire portant acceptation du contrat de prestation de service avec la société ALTER & CO Formation
6. LD 17 09 16 60 Décision du Maire portant acceptation du contrat de prestations relatif au contrôle des buts sportifs avec la société Soléus
7. LD 17 09 23 61 Décision du Maire portant acceptation du contrat de location avec entretien d'une plieuse pour le courrier avec la société NEOPOST France
8. LD 17 09 28 62 Décision du Maire portant acceptation du contrat de prestation de services avec la société CYNO SERVICES
9. LD 17 09 28 63 Avenant n°2 portant modification de la régie d'avances du secteur culturel
10. LD 17 09 28 64 Avenant n°8 portant modification du montant de l'avance maximum de la régie du service financier
11. LD 17 09 28 65 Avenant n°1 portant modification de la nature des avances de la régie du secteur Petite Enfance
12. LD 17 09 28 66 Avenant n°1 portant modification de la nature des avances de la régie du service coordination
13. LD 17 09 28 67 Avenant n°6 portant modification de la nature des avances de la régie du service jeunesse
14. LD 17 09 28 68 Avenant n°1 portant modification de la nature des avances de la régie du pôle Loisirs Découvertes
15. LD 17 09 29 69 Avenant n°6 portant modification du montant maximum de l'encaisse en numéraire de la régie de recettes du pôle facturation
16. LD 17 09 41 70 Décision du Maire portant acceptation du contrat de prestation de services avec le syndicat mixte d'étude, d'aménagement et de gestion de la base de plein air de loisirs de l'étang de Saint Quentin en Yvelines
17. LD 17 09 41 71 Décision du Maire portant acceptation de la convention relative à la fourniture d'un spectacle « Danses et Musiques Tziganes » avec l'association Musique à Mennechy
18. LD 17 09 55 72 Décision portant acceptation du contrat de sous traitance concernant la tonte de gazon sur le site de la déviation avec le centre d'Aide par le Travail « Les Jardins de l'Aqueduc »
19. LD 17 09 57 76 Décision du Maire portant acceptation du contrat de prestation de service avec la société ALTER & CO Formation
20. LD 17 09 57 77 Décision du Maire portant acceptation du contrat de prestation de service avec la société ALTER & CO Formation

- Information : Installation d'un nouveau conseiller municipal (suite à démission)
- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 17 décembre 2008, du 28 janvier 2009 et du 6 février 2009
- Information : Liste des marchés conclus en 2008

## ORDRE DU JOUR

### I) FINANCES AFFAIRES GENERALE

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN

- 1) Remplacement de conseillers municipaux au sein de commissions communales
- 2) Modification des tarifs municipaux (salle Michel Ange, Salle de l'Ormeteau, publicité)
- 3) Modification des tarifs municipaux Braderie (emplacement + affiches sponsorisées)
- 4) Confirmation retrait du SICE-HM + approbation retrait 4 autres communes
- 5) Approbation Compte de Gestion et Compte administratif Budget Général
- 6) Approbation Compte de Gestion et Compte Administratif Eau potable
- 7) Approbation Compte de Gestion et Compte Administratif Assainissement
- 8) Bilan des Acquisitions et cessions immobilières 2008
- 9) Affectation des résultats (commune, eau, assainissement)
- 10) Budget Primitif général 2009
- 11) Vote des taux d'imposition
- 12) Budget Primitif eau potable 2009
- 13) Principe de Web Enchères : vente de pavés
- 14) Attribution d'une subvention exceptionnelle Association Paléontologique
- 15) Attribution d'une subvention exceptionnelle Association Renaissance et Culture
- 16) Approbation nouveaux quotients familiaux pour tous les services

### II) ENVIRONNEMENT- URBANISME

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

- 17) Modification de la délibération portant sur la création d'une ZPPAUP en Centre Ville et au village Levitt : Lancement de l'étude de la ZPPAUP en Centre Ville
- 18) Désaffectation d'une partie de voirie communale sur la Zac Montvrain II (SORGEM)
- 19) Majoration du COS - « Secteur rue du Petit Mennecy » afin de favoriser la construction de logements sociaux

### III) TRAVAUX-BATIMENTS-AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Jean FERET

- 20) Annulation de la délibération concernant la cession du terrain DGAC par droit de priorité
- 21) Attribution Marché d'entretien des bâtiments sportifs
- 22) Frais d'écolage
- 23) Modification de la carte scolaire

### IV) COMMUNICATION

Rapporteur : Elisabeth VASSEUR

- 24) Dénomination du gymnase du Parc : René GUITTON

**V) JEUNESSE ET SPORTS**

**Rapporteur : Annie PIOFFET**

- 25) Projet éducatif 2009-2012
- 26) Demande de subvention à la CAF pour Maison des Jeunes
- 27) Demande de subvention à la Fédération Française de Football pour l'implantation d'un terrain synthétique

**VI) SECURITE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

**Rapporteur : Romain BOSSARD**

- Note d'information Sécurité

**VII) RESSOURCES HUMAINES**

**Rapporteur : Xavier DUGOIN**

- 28) Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principale de 1<sup>ère</sup> classe

Xavier DUGOIN,  
Maire.



.....  
**BON POUR POUVOIR**

Je soussigné(e), .....

Agissant en qualité de .....

Donne pouvoir pour me représenter à .....

Lors du Conseil Municipal du .....

Date et signature :

**VILLE DE MENNECY**  
Département de l'ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Séance du 25 mars 2009

**Composant le Conseil : 33**

**En exercice : 33**

**Présents à la séance : 29 puis 30**

L'an deux mille neuf, le 25 mars à dix huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt neuf puis trente au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Xavier DUGOIN, Maire.**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

**PRESENTS :**

**André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG (arrivée à 18h05), Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT, Claude GARRO.**

**POUVOIR :**

*Patricia MOULÉ pouvoir à Marie-Paule ALBANET  
Stéphanie MORLON GIMENEZ pouvoir à Romain BOSSARD  
Yvette HIVER pouvoir à Jean FERET*

**ABSENT :**

*Néant*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Madame Sandrine Lallement-Leroty ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Collage

DELIBERATION

**OBJET : MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-22,

VU la démission de Madame Maria RIVEROS, conseillère municipale

**Considérant** qu'il convient dans les communes de plus de 3500 habitants de respecter pour les commissions le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste de tous les élus au sein du Conseil Municipal,

**Considérant** la désignation des membres élus au sein des commissions municipales lors du conseil Municipal du 23 mars puis modifiées les 10 avril, 22 mai, 4 juillet et 15 juillet 2008 et 17 décembre 2008.

**Considérant** qu'il convient de remplacer un conseiller municipal suite à sa démission au sein des commissions municipales dans lesquelles il siégeait.

**Considérant** que les modifications qui seront apportées n'affectent pas la représentation proportionnelle des groupes au sein des dites commissions.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,**

**Accepte** les remplacements du conseiller municipal démissionnaire au sein des commissions suivantes :

Est désigné Monsieur Dominique DUCHOSAL en remplacement de Madame Maria RIVEROS en tant que membre du groupe Majoritaire au sein de la **Commission Culture, Sports, Jeunesse, Vie Associative.**

Est désignée Madame Yvette HIVER en remplacement de Madame Maria RIVEROS en tant que membre du groupe Majoritaire au sein de la **Commission Petite enfance, Affaires Sociales, Personnes âgées.**



Le Maire  
Xavier DUGOIN



|                             |
|-----------------------------|
| <b>ADOpte A L'UNANIMITE</b> |
| <b>POUR : 33</b>            |
| <b>CONTRE : 0</b>           |
| <b>ABSTENTION : 0</b>       |
| <b>ABSENT : 0</b>           |

DELIBERATIONOBJET : COMPLEMENT TARIFS MUNICIPAUX**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 22 Mai 2008 relative à la tarification des services municipaux du 1<sup>er</sup> juin 2008 au 31 mai 2009

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2008, fixant les tarifs des encarts publicitaires

**CONSIDERANT** la nécessité de fixer divers tarifs supplémentaires concernant notamment la publicité dans le Mennecy Actualités et pour des salles municipales,

VU l'avis de la Commission Finances en date du 18 mars 2009

**APRES DELIBERATION,**

**FIXE** les tarifs comme suit :

1) Location de la Salle Michel Ange à des fins commerciales (ex : soirée payante) :

2 500 € la location  
Les montants de la caution (1 000 €) et des frais fixes (200 €) demandés pour tous, restent inchangés

2) Location de la salle du restaurant de l'école de l'Ormeau réservé uniquement au Personnel Communal :

150 € la location  
(pas de caution demandée)

3) Encart publicitaire d'1/10<sup>ème</sup> de page dans les communications de la ville, notamment pour « Mennecy Actualités », à parutions trimestrielles et parutions spéciales à 250 €

Dit que ces tarifs seront applicables dès le mois d'avril 2009.



  
Le Maire  
Xavier DUGOIN

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
ABSENT : 0

DELIBERATION

**OBJET : MODIFICATION DE LA TARIFICATION BRADERIE DE MENNECY**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 22 mai 2008 fixant les tarifs des services municipaux jusqu'au 31 mai 2009

VU l'avis de la Commission Animation/Communication en date du 2 février 2009

VU l'avis de la Commission Finances en date du 18 mars 2009

Considérant l'organisation de la prochaine braderie à Mennechy, le 17 mai 2009

Considérant que seul les Particuliers et Commerçants Menneçois bénéficiaient de la gratuité complète

Considérant le souhait de faire participer l'ensemble des bradeurs

Après délibération,

Fixe les nouveaux tarifs pour la prochaine Braderie, comme suit :

| Emplacement                         | Maximum en mètre | Prix en € |
|-------------------------------------|------------------|-----------|
| Particuliers Menneçois              | 2 m              | 2 €       |
| Particuliers extérieurs             | 2 m              | 10 €      |
| Commerçants Menneçois et extérieurs | 5 m              | 60 €      |

Accepte le principe de remboursement de la somme engagée par la ville du coût des affiches annonçant l'évènement (braderie) soit 230 € TTC (deux cent trente euros Toutes Taxes Comprises) par l'émission de titres de recettes aux différents sponsors (proportionnellement à leurs nombre).

Dit que les recettes seront inscrites en recette au budget 2009

ARRÊTÉ DE LA MAIRIE  
D R C L  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

31 MARS 2009

ARRIVÉE

Le Maire  
Xavier DUGOIN



ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 27  
CONTRE : 6  
ABSTENTIONS : 0  
ABSENT : 0

DELIBERATION

**OBJET: CONFIRMATION DU SOUHAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DE SE RETIRER DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CENTRE ESSONNE POUR L'ACTION EN FAVEUR DES HANDICAPES MENTAUX (SICE-HM)**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** la délibération municipale en date du 13 décembre 2006 demandant le retrait de la ville de Mennecy du Syndicat Intercommunal du Centre Essonne pour l'Action en Faveur des Handicapés Mentaux (SICE-HM),

**VU** la délibération du comité syndical du SICE-HM en date du 28 janvier 2008 portant acceptation du retrait de 5 communes dont Mennecy de son syndicat.

**CONSIDERANT** les remarques du Préfet et la nécessité pour le SICE-HM de délibérer à nouveau en précisant les aspects patrimoniaux,

**VU** la délibération du comité syndical du SICE-HM en date du 16 décembre 2008, tenant compte des remarques du Préfet portant acceptation du retrait de 5 communes dont Mennecy.

**CONSIDERANT** que les communes membres disposent d'un délai de trois mois pour soumettre à leur conseil municipal la délibération du syndicat, ci-annexée.

**Après délibération,**

**Confirme** sa demande de retrait du Syndicat Intercommunal du Centre Essonne en faveur des Handicapés Mentaux (SICE-HM),

**Approuve** la délibération prise par le comité syndical du SICE-HM

**Accepte** les demandes de retrait des communes de Cerny, Le Coudray Montceaux, Evry et Fontenay Le Vicomte.

Le Maire

Xavier DUGOIN



**ADOPTE A LA MAJORITE**

**POUR : 27**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 6**

**ABSENT : 0**

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**SICE-HM**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CENTRE ESSONNE  
POUR L'ACTION EN FAVEUR DES HANDICAPES MENTAUX  
5, avenue de l'Orme à Martin  
91080 COURCOURONNES

Délibération n° 2008.12.16.01  
Du 16 décembre 2008

**DELIBERATION SUR LA SITUATION FINANCIERE  
ET PATRIMONIALE DU SICE-HM**



Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des communes,

Vu les délibérations numéros 2008.1.28.1 à 2008.01.28.5 en date du 28 janvier 2008 portant sur les demandes de sortie des 5 communes du périmètre géographique du SICE-HM. A noter : Coudray-Monceaux (délibération n° 2008.01.28.1), Mennecy (délibération n° 2008.01.28.2), Evry (délibération n° 2008.01.28.3), Cerny (délibération n° 2008.01.28.04), Fontenay-le-Vicomte (délibération n° 2008.01.28.5), et validées par la Préfecture en date du 04 février 2008,

Considérant que le SICE-HM occupait un local mis à disposition à titre gracieux par la ville d'Evry,

Considérant que le SICE-HM avait effectué des travaux d'aménagement avec l'autorisation de la Mairie d'EVRY pour un montant total de 50 175,72€ qui ont nécessité un emprunt de 42 000€ à la Caisse d'Epargne et d'un autofinancement de 8 175,72 €

Considérant qu'à la demande de la municipalité d'EVRY, le local a été rétrocédé en date du 15 février 2008,

Considérant qu'un protocole d'accord transactionnel a été signé en date du 10 juin 2008 entre la ville d'Evry et le SICE-HM sur les conditions de rétrocession et validé par la Préfecture le 03 juin 2008,

Considérant que la rétrocession de l'emprunt a été effective en janvier 2008, et a été signée par les 3 parties, la CAISSE D'EPARGNE (06 juin 2008), le SICE HM (20 juin 2008), la ville d'EVRY (3 juillet 2008),

Considérant la délibération n° 2008.10.02.27 en date du 2 octobre 2008 votée par le Conseil Municipal d'Evry qui a fixé une indemnité transactionnelle d'un montant de 11 192 € au SICE-HM après validation de cette dernière par la Préfecture,

Collage

DELIBERATIONBUDGET GENERAL

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 ETABLI PAR  
MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu le rapport du Maire sur l'exécution du budget de l'exercice 2008,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le Compte Administratif de la commune,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 18 mars 2009

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte le Compte de gestion de l'exercice 2008 conformément aux documents joints.



Le Maire,



Xavier DUGOIN

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
ABSENT : 0

Collage

DELIBERATION

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET PRINCIPAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-12,

Vu l'avis de la commission de finances en date du 18 mars 2009,

**APRES** avoir entendu le rapport du Maire-Adjoint chargé des finances sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2008,

**CONSIDERANT** que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le Receveur Municipal de Mennecey,

**APRES** que monsieur le Maire ait quitté l'assemblée municipale le temps de lui permettre de délibérer conformément à l'article L 2121-14 du CGCT,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ADOpte** le Compte Administratif, du budget principal du Maire, de l'exercice 2008 et le compte de gestion du Comptable Public du même exercice conformément aux documents joints, à savoir :

**Section INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 8 588 173,08 €  
Recettes : 9 752 197,26 €

Excédent de l'exercice : 1 164 024,18 €  
Déficit antérieur : 879 407,00 €

**Déficit de clôture :** 284,84 €

Correction du déficit de clôture après intégration des restes à réaliser et des ICNE :

| Dépenses     | Recettes     |
|--------------|--------------|
| 334 781,00 € | 100 998,00 € |
| 51 119,02 €  |              |

**Section FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 16 019 838,53 €  
Recettes : 17 306 668,30 €  
Excédent de l'exercice : 1 337 948,79 € corrigé des ICNE à 51 119,02€

**Excédent de clôture :** 1 337 948,79 €

**Excédent global de clôture :** 1 337 663,95 €

**ADOpte A LA MAJORITE**

**POUR :** 30  
**CONTRE :** 0  
**ABSTENTIONS :** 2  
**ABSENT :** 1



Jean-Philippe DUGOIN  
Adjoint au Maire

2008

|                     |                                     |    |      |
|---------------------|-------------------------------------|----|------|
| 91386<br>Code INSEE | VILLE DE MENECY<br>BUDGET PRINCIPAL | CA | 2008 |
|---------------------|-------------------------------------|----|------|

|                      |    |
|----------------------|----|
| IV - ANNEXES         | IV |
| ARRETE ET SIGNATURES | D2 |

Présenté par le Maire Adjoint, Jean Philippe DUGOIN  
 A Menecy, le 25 mars 2009  
 Le .....

Délibéré par le ....., réuni en session .....

A ....., le .....

Les membres du .....

Nombre de membres en exercice : 33  
 Nombre de membres présents : 29  
 Nombre de suffrages exprimés : 32  
 VOTES : Pour : 30  
 Contre : 0  
 Abstentions : 2

Date de convocation : 19 mars 2009

Ch. Pichard

*(Handwritten signatures and scribbles follow)*

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE  
 CONTRÔLE D R C L  
 31 MARS 2009  
 ARRIVÉE

Collage

DELIBERATION

BUDGET EAU POTABLE

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 ETABLI PAR  
MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu le rapport du Maire sur l'exécution du budget de l'exercice 2008,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le Compte Administratif de la commune,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 18 mars 2009

APRES EN AVOIR DELIBERE ,

ADOpte le Compte de gestion de l'exercice 2008 conformément aux documents joints.



Le Maire,



Xavier DUGOIN

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
ABSENT : 0



Collage

DELIBERATION

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission des Finances du 18 mars 2009,

APRES lecture des documents budgétaires chapitre par chapitre,

APRES examen des balances de la section investissement et de la section fonctionnement du compte administratif 2008,

APRES lecture des opérations inscrites au compte administratif du budget de l'eau potable,

APRES que Monsieur le Maire ait quitté l'Assemblée municipale pour lui permettre de délibérer, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES DELIBERATION,

ADOpte le compte administratif 2008 qui s'établit en dépenses et en recettes comme suit :

Section investissement :

|                             |   |               |
|-----------------------------|---|---------------|
| . Dépenses                  | : | 9 558,51 €    |
| . Recettes                  | : | 52 703,93 €   |
| . Excédent de l'exercice    | : | 43 145,42 €   |
| . Déficit antérieur reporté | : | - 31 093,00 € |
| . Excédent de clôture       | : | 12 052,42 €   |

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE  
 DRCL  
 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ  
 31 MARS 2009  
 ARRIVÉE

Section Exploitation :

|                              |   |             |
|------------------------------|---|-------------|
| . Dépenses                   | : | 19 020,87 € |
| . Recettes                   | : | 85 385,98 € |
| . Excédent de l'exercice     | : | 66 365,11 € |
| . Excédent antérieur reporté | : | - €         |
| . Excédent de clôture        | : | 66 365,11 € |

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : 78 417,53 €

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 30  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 2  
ABSENT : 1



Jean-Philippe DUGOIN  
 Adjoint au Maire

|                     |                                 |    |      |
|---------------------|---------------------------------|----|------|
| 91386<br>Code INSEE | VILLE DE MENNECY<br>EAU POTABLE | CA | 2008 |
|---------------------|---------------------------------|----|------|

|                      |    |
|----------------------|----|
| IV - ANNEXES         | IV |
| ARRETE ET SIGNATURES | D  |

Présenté par le Maire Adjoint, Jean Philippe DUGOIN  
 A Mennechy, le 25 mars 2009  
 Le .....

Nombre de membres en exercice : 33  
 Nombre de membres présents : 29  
 Nombre de suffrages exprimés : 32  
 VOTES : Pour : 30  
 Contre : 0  
 Abstentions : 2

Délibéré par le ....., réuni-en session .....

Date de convocation : 19 mars 2009

A ....., le .....

Les membres du .....

*(Handwritten signatures and notes)*

Cl. R.

Syb Pen.

ARRIVÉE

ARRIVÉE

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE  
 D R C L  
 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ  
 31 MARS 2009  
 ARRIVÉE

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

DELIBERATION

Collage

BUDGET ASSAINISSEMENT

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 ETABLI PAR MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu le rapport du Maire sur l'exécution du budget de l'exercice 2008,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le Compte Administratif de la commune,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 18 mars 2009

APRES EN AVOIR DELIBERE ,

ADOpte le Compte de gestion de l'exercice 2008 conformément aux documents joints.



Le Maire,



Xavier DUGOIN

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
ABSENT : 0

DELIBERATION

**OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

*Collage*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission des Finances du 18 mars 2009,

APRES lecture des documents budgétaires chapitre par chapitre,

APRES examen des balances de la section investissement et de la section fonctionnement du compte administratif 2008,

APRES lecture des opérations inscrites au compte administratif du budget de l'assainissement,

APRES que Monsieur le Maire ait quitté l'Assemblée municipale pour lui permettre de délibérer, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES DELIBERATION,

ADOpte le compte administratif 2008 qui s'établit en dépenses et en recettes comme suit :

Section investissement :

|                              |   |               |
|------------------------------|---|---------------|
| . Dépenses                   | : | 193 202,54 €  |
| . Recettes                   | : | 179 642,33 €  |
| . Déficit de l'exercice      | : | - 13 560,21 € |
| . Excédent antérieur reporté | : | 18 559,42 €   |
| . Excédent de clôture        | : | 4 999,21 €    |

Section Exploitation :

|                              |   |              |
|------------------------------|---|--------------|
| . Dépenses                   | : | 194 710,82 € |
| . Recettes                   | : | 274 846,38 € |
| . Excédent de l'exercice     | : | 80 135,56 €  |
| . Excédent antérieur reporté | : | 9 170,69 €   |
| . Excédent de clôture        | : | 89 306,25 €  |

**EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : 94 305,46 €**

DECIDE de la reprise des excédents, section d'investissement et section d'exploitation, au Budget Principal 2009 de la Ville en raison du transfert de compétences en matière d'assainissement, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2009, auprès du SIARCE;

Les excédents ainsi repris feront l'objet d'une inscription budgétaire au Budget Principal 2009 de la Ville pour en permettre le reversement auprès du SIARCE, le transfert de compétences validant la passation de l'ensemble des écritures comptables auprès de ce dernier.

ADOpte A LA MAJORITE

**POUR : 30  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 2  
ABSENT : 1**

  
VILLE DE MENNECY  
ESSONNE  
Jean-Philippe DUGOIN  
Adjoint au Maire

|                     |                                    |    |      |
|---------------------|------------------------------------|----|------|
| 91386<br>Code INSEE | VILLE DE MENNECY<br>ASSAINISSEMENT | CA | 2008 |
|---------------------|------------------------------------|----|------|

|                      |    |
|----------------------|----|
| IV - ANNEXES         | IV |
| ARRETE ET SIGNATURES | D  |

Présenté par le Jean-Philippe DUGOIN  
 A Mennecy, le 25 Mars 2009  
 Le .....

Délibéré par le ....., réuni en session .....,  
 A ....., le .....

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE  
 DRCL  
 CONTRE LES DÉLÉGUÉS  
 31 MARS 2009  
 Les membres du

Nombre de membres en exercice : 33  
 Nombre de membres présents : 29  
 Nombre de suffrages exprimés : 32  
 Pour : 30  
 Contre : 0  
 Abstentions : 2  
 Date de convocation : 19 mars 2009

Ch. P... ..

*(Handwritten signatures and names)*  
 Hugues  
 C... ..  
 Prot.  
 S... ..  
 André... ..  
 S... ..  
 B... ..  
 B... ..  
 H... ..  
 B... ..  
 B... ..  
 B... ..  
 B... ..

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....,  
 A ....., le .....

Collage

DELIBERATION**OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - EXERCICE 2008**LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de Commune, des dispositions des articles L.2411-1 à L.2411-19.

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une Commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette Commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la Commune.

Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une Commune de plus de 2000 habitants donne lieu à une délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

VU l'avis de la Commission des Finances du 18 mars 2009,

**CONSIDERANT** les acquisitions suivantes au titre de l'exercice 2008:

| date       | cédant                | Adresse du bien           | montant     | Frais notaire | Objet                      |
|------------|-----------------------|---------------------------|-------------|---------------|----------------------------|
| 14/05/2008 | Consorts<br>Chamauret | 6, rue du Petit<br>Menecy | 130.000,00€ | 5.254,17€     | Acquisition d'un<br>garage |

**CONSIDERANT** les cessions suivantes au titre de l'exercice 2008 :

| date  | cédant  | Adresse du bien                    | montant       | Frais notaire | Objet   |
|---|---------|------------------------------------|---------------|---------------|---|
| 24/11/2007<br>Vente<br>concrétisée en<br>2008 | Commune | 9-11-13 rue de la<br>Croix Boissée | 104.200,00€   | 0,00€         | Studio avec 1<br>place de parking<br>à Mme Buffard  |
| 05/02/2008                                    | Commune | Rue de<br>l'Abreuvoir              | 1€ symbolique | 0,00€         | Parcelle cédée au<br>Département  |
| 30/04/2008                                    | Commune | 9-11-13 rue de la<br>Croix Boissée | 22.000,00€    | 0,00€         | 2 places de<br>parking à<br>M/Mme Morisset  |
| 02/10/2008                                    | Commune | 3 rue de la Croix<br>Boissée       | 480.000,00€   | 0,00€         | Bâtiment<br>administratif<br>avec local<br>commercial et 9<br>places de<br>parkings à la SCI<br>Sept Up |
| 06/11/2008                                    | Commune | 2 rue du Puits<br>Massé            | 120.000,00€   | 0,00€         | Maison à<br>M/Mme Muller  |

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE  
D R C L  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ  
31 MARS 2009  
ARRIVÉE

APRÈS DÉLIBÉRATION,

DECLARE avoir procédé à la présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'exercice 2008,

**ADOpte A LA MAJORITE**

**POUR : 27**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTIONS : 6**  
**ABSENT : 0**



Le Maire,

Xavier DUGOIN

Collage

**DELIBERATION**

**BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5

**APRES** avoir entendu le rapport du Compte Administratif de l'exercice 2008,

**CONSIDERANT** que le Compte Administratif présente un excédent d'exploitation de 78 417,53 € et l'adoption de ce résultat lors de la séance du Conseil Municipal en date du 25 mars 2009,

**STATUANT** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008,

**APRES** avis de la Commission des Finances du 18 mars 2009,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**Au profit du compte 002** – excédent de la section de fonctionnement reporté : 66 365,00€  
**Au compte 001** – excédent de la section d'investissement reporté : 12 052,00€



Le Maire,



Xavier DUGOIN

**ADOpte A LA MAJORITE**

**POUR : 31**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTIONS : 2**  
**ABSENT : 0**

DELIBERATION

Collas

BUDGET-ANNEXE ASSAINISSEMENTAFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5

APRES avoir entendu le rapport du Compte Administratif de l'exercice 2008,

CONSIDERANT que le Compte Administratif présente un excédent d'exploitation de 94 305,46 € et l'adoption de ce résultat lors de la séance du Conseil Municipal en date du 25 mars 2009,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008,

APRES avis de la Commission des Finances du 18 mars 2009,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Au profit du compte 002 – excédent de la section de fonctionnement reporté : 89 306,00€  
 Au compte 001 – excédent de la section d'investissement reporté : 4 999,00€

Le Maire,



Xavier DUGOIN

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 31  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 2  
ABSENT : 0

Collage

DELIBERATION

BUDGET GENERAL

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5

APRES avoir entendu le rapport du Compte Administratif de l'exercice 2008,

CONSIDERANT le besoin de financement d'investissement,

CONSIDERANT que le Compte Administratif présente un excédent d'exploitation de 1 337 948,79 € et l'adoption de ce résultat lors de la séance du Conseil Municipal en date du 25 mars 2009,

CONSIDERANT les reports d'investissement (Dépenses 334 781 €), (Recettes 100 998 €), et après correction des ICNE (51.119,02€),

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008,

APRES avis de la Commission des Finances du 18 mars 2009,

APRES EN AVOIR DELIBERE,



DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Au profit du compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 181 204,00 €
- Au profit du compte 002 – solde de la section de fonctionnement reporté : 156 744,00€
- Au compte 001 – déficit d'investissement reporté : 285,00€

Le Maire,  
  
Xavier DUGOIN

|                             |
|-----------------------------|
| <u>ADOpte A LA MAJORITE</u> |
| <u>POUR</u> : 31            |
| <u>CONTRE</u> : 0           |
| <u>ABSTENTIONS</u> : 2      |
| <u>ABSENT</u> : 0           |

DELIBERATION

Collage

BUDGET PRIMITIF 2009BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 28 janvier 2009,

APRES examen fait de la répartition des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé inscrites au compte 6574 du Budget Primitif 2009 et dont le détail est joint en annexe dudit document budgétaire,

APRES examen du document budgétaire et lecture faite des chapitres, tant en dépenses qu'en recettes,

APRES saisine de la Commission des Finances en date du 18 mars 2009 pour avis,

APRES DELIBERATION.

ADOpte la répartition des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé dont le montant total s'élève à 193 000 Euros comme inscrites au compte 6574,

ADOpte le Budget Primitif 2009 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

BUDGET GENERAL :

Section Investissement : 3 862 667 Euros  
 Section Fonctionnement : 17 021 052 Euros



Le Maire,  
 Xavier DUGOIN

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 25  
CONTRE : 6  
ABSTENTIONS : 2  
ABSENT : 0

|                      |    |
|----------------------|----|
| IV - ANNEXES         | IV |
| ARRETE ET SIGNATURES | D2 |

Présenté par le Maire, Xavier DUGOIN  
 A Mennecy, le 25 mars 2009  
 Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 33 +  
 Nombre de membres présents : 30 +  
 Nombre de suffrages exprimés : 33 +  
 VOTES : Pour : 25 +  
           Contre : 6 +  
           Abstentions : 2 +

Date de convocation : 19 mars 2009

A ....., le .....

Les membres du Conseil Municipal,

*(The following area contains numerous handwritten signatures of the municipal council members.)*

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE  
 DIR CL  
 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ  
 31 MARS 2009  
 ARRIVÉE

*(Handwritten signature: ch. R...)*  
*(Handwritten signature: M...)*  
*(Handwritten signature: G...)*  
*(Handwritten signature: B. P...)*

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

Collage

DELIBERATIONOBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2009LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2331-1 et L 2331-3

Considérant la notification par l'administration fiscale des bases d'imposition prévisionnelles pour 2009,

Soit :

- 4 188 339 Euros pour la taxe d'habitation
- 2 692 568 Euros pour le foncier Bâti
- 56 866 Euros pour le foncier non Bâti

APRES avis de la Commission des Finances en date du 18 mars 2009,

APRES DELIBERATION,

DECIDE en conséquence de fixer le produit fiscal à 6.937.773 Euros, selon le détail ci-dessous :

- 4 188 339 Euros pour la Taxe d'habitation
- 2 692 568 Euros pour le Foncier Bâti
- 56 866 Euros pour le Foncier non Bâti

fixe les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2009 à :

- 15,04 % Taxe d'Habitation
- 15,16 % Foncier Bâti
- 99,07 % Foncier non Bâti

Conformément au principe de fiscalisation des participations du SIARCE, la somme de 410.434,95 € (représentant la participation de la commune de Mennecy au titre de l'année 2009) n'est pas incluse dans le montant des impôts à percevoir.

Le Maire,



Xavier DUGOIN

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 31  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 2  
ABSENT : 0



*Collage*

**DELIBERATION**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF EAU POTABLE 2009**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 28 février 2009, le budget eau potable étant notamment un budget annexe du budget principal,

VU l'avis de la Commission des Finances du 18 mars 2009,

APRES examen du document budgétaire et lecture faite des chapitres, tant en dépenses qu'en recettes,

**APRES DELIBERATION,**

ADOpte le projet de BUDGET PRIMITIF 2009 qui s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit (l'excédent de clôture d'exploitation de l'exercice 2008 étant affecté sur le fonctionnement au compte 002) :

**BUDGET EAU POTABLE :**

Section d'investissement : 31 074 €  
Section d'exploitation : 149 500 €

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE  
D R C L  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ  
31 MARS 2009  
ARRIVÉE

Le Maire,



Xavier DUGOIN

**ADOpte A LA MAJORITE**

**POUR : 27**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTIONS : 6**  
**ABSENT : 0**

|                       |                                 |    |      |
|-----------------------|---------------------------------|----|------|
| 91335<br>Canton NISSE | VILLE DE MENNECY<br>EAU POTABLE | BP | 2009 |
|-----------------------|---------------------------------|----|------|

|                      |    |
|----------------------|----|
| IV - ANNEXES         | IV |
| ARRETE ET SIGNATURES | D  |

Présenté par le Maire Xavier DUGOIN  
 A Menancy le 25 mars 2009  
 Le .....

Nombre de membres en exercice : 33  
 Nombre de membres présents : 30  
 Nombre de suffrages exprimés : 33  
 VOTES : Pour : 27  
 Contre : 0  
 Abstentions : 6

Délibéré par le ....., réuni en session .....  
 A ....., le .....

Date de convocation : 19 mars 2009

Les membres du .....

*(Handwritten signatures and names)*  
 Ch. P...  
 Syli P...  
 Blanches  
 Anate  
 A...  
 Préfecture de l'Yonne  
 DRCL  
 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ  
 31 MARS 2009  
 ARRIVÉE  
 J. Harineau  
 B. P...  
 H. B...  
 D. P...

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....  
 A ....., le .....

Collage

DELIBERATION

**OBJET** : Délibération sur le principe de la mise en vente aux enchères des biens mobilier (hors immobilier) devenu inutile pour la Commune

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU, l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT** l'accumulation de biens et matériaux inutilisés ou inutiles dans la commune

**CONSIDERANT** le site « WEB Enchères » spécialisé dans la vente sur Internet de biens des Collectivités Territoriales entre elles ou à des particuliers

Après délibération,

**Le Conseil Municipal autorise le principe de la vente sur le site d'enchères « WEB Enchères » des biens mobiliers dont la commune souhaite se séparer.**

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE  
D R C L  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ  
31 MARS 2009  
ARRIVÉE

Le Maire,  
Xavier DUGOIN.



**ADOpte A LA MAJORITE**  
**POUR** : 27  
**CONTRE** : 0  
**ABSTENTIONS** : 6  
**ABSENT** : 0

Collage

DELIBERATION

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION  
PALEONTOLOGIQUE de MENNECY**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1611-4

VU l'avis de la commission culture, sports, jeunesse et vie associative en date du 4 mars 2009,

VU l'avis de la commission des finances, en date du 18 mars 2009,

**CONSIDERANT** l'organisation d'une exposition en partenariat avec le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris courant 2009 et les coûts inhérents à son organisation et l'édition du troisième et dernier tome du livre de l'association ; la Municipalité souhaite contribuer à hauteur d'environ 30% de la somme totale estimée

APRES DELIBERATION,

**DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Paléontologique de Mennecy pour la somme de 1 200 euros.

**DIT** que la somme allouée sera inscrite et prévue au Budget Primitif 2009.



Le Maire,



**Xavier DUGOIN**

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
ABSENT : 0

Collage

DELIBERATION

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION RENAISSANCE ET CULTURE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1611-4

VU l'avis de la commission culture, sports, jeunesse et vie associative en date du 4 mars 2009,

VU l'avis de la commission des finances, en date du 18 mars 2009,

**CONSIDERANT** que la subvention octroyée en janvier 2009 de 100 € pour l'année courante à l'association Renaissance et Culture ne leur permettra pas de fonctionner correctement

APRES DELIBERATION,

**DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Renaissance et Culture pour la somme de 400 euros.

**DIT** que la somme allouée sera inscrite et prévue au Budget Primitif 2009.

Le Maire,



Xavier DUGOIN



ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
ABSENT : 0

DELIBERATIONOBJET : TARIFICATION APPLICABLE A CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX  
DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2009 AU 30 JUIN 2010**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 5 novembre 2003, relative à la mise en place d'un quotient familial unique,

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 23 mai 2007, relative à la tarification des services municipaux du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 31 août 2008,

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 22 mai 2008, relative à la tarification des services municipaux du 1<sup>er</sup> juin 2008 au 31 mai 2009,

**CONSIDERANT** l'intérêt de fixer certains tarifs municipaux par application de quotients familiaux identiques, et notamment basés sur les revenus et la composition des foyers,

VU l'avis de la Commission Finances en date du 18 mars 2009

**APRES DELIBERATION,**

**DECIDE** de fixer l'ensemble des quotients familiaux applicables du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 et portant notamment sur les services municipaux suivants : cantine – centre de loisirs – garderies – école de musique ; les grilles tarifaires entrant en vigueur à ces dates sont jointes en annexe de la présente délibération.



Le Maire,



**Xavier DUGOIN**

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
ABSENT : 0

## VILLE DE MENNECY

## QUOTIENTS / TARIFS 2009 - 2010

## quotients-tranches-tarifs :

| quotient | tranche            | cantine | tarifs pour les enfants et les étudiants Menneçois |           |          |             |                    |            |                                 |            |            |                          |            |            |
|----------|--------------------|---------|--|-----------|----------|-------------|--------------------|------------|---------------------------------|------------|------------|--------------------------|------------|------------|
|          |                    |         | clsh   |           | garderie |             | formation musicale |            | formation musical avec instrum. |            |            | Instrument seul ou chant |            |            |
|          |                    |         | journée  | 1/2 jour. | soir     | 16h30/17h30 | 30mn               | 60mn       | 20mn                            | 30mn       | 40/60mn    | 20mn                     | 30mn       | 40/60mn    |
| QT1      | inférieur à 178    | 0,90 €  | 2,50 €   | 1,50 €    | 1,00 €   | 0,50 €      | 5 €                | 8 €        | 12 €                            | 18 €       | 22 €       | 10 €                     | 15 €       | 20 €       |
| QT2      | entre 179 et 278   | 1,70 €  | 5,60 €   | 3,00 €    | 2,00 €   | 1,00 €      | 24,00 €            | 35,00 €    | 72,00 €                         | 80,00 €    | 90,00 €    | 58,00 €                  | 75,00 €    | 90,00 €    |
| QT3      | entre 279 et 525   | 2,50 €  | 10,00 €  | 6,50 €    | 3,50 €   | 1,75 €      | 29,00 €            | 40,00 €    | 84,00 €                         | 98,00 €    | 108,00 €   | 64,00 €                  | 82,00 €    | 101,00 €   |
| QT4      | entre 526 et 761   | 3,00 €  | 15,00 €  | 8,50 €    | 4,40 €   | 2,20 €      | 35,00 €            | 54,00 €    | 99,00 €                         | 115,00 €   | 125,00 €   | 78,00 €                  | 95,00 €    | 113,00 €   |
| QT5      | entre 762 et 1142  | 3,60 €  | 20,00 €  | 11,00 €   | 5,60 €   | 2,80 €      | 39,00 €            | 58,00 €    | 112,00 €                        | 135,00 €   | 150,00 €   | 95,00 €                  | 112,00 €   | 130,00 €   |
| QT6      | entre 1143 et 1424 | 4,00 €  | 25,00 €  | 14,00 €   | 6,50 €   | 3,25 €      | 45,00 €            | 64,00 €    | 125,00 €                        | 145,00 €   | 165,00 €   | 112,00 €                 | 130,00 €   | 150,00 €   |
| QT7      | à partir de 1425   | 4,50 €  | 30,00 €  | 17,00 €   | 8,00 €   | 4,00 €      | 50,00 €            | 68,00 €    | 140,00 €                        | 160,00 €   | 180,00 €   | 125,00 €                 | 140,00 €   | 160,00 €   |
| HC*      | néant              | 7,00 €  | 38,00 €  | 22,00 €   | 9,00 €   | 4,50 €      | spécifique         | spécifique | spécifique                      | spécifique | spécifique | spécifique               | spécifique | spécifique |

\* les tarifs "spécifiques" concernant les activités musicales et artistiques sont précisés aux grilles jointes en annexe



Collage

**DELIBERATION**

**Objet : Modification de la délibération en date du 17 décembre 2008 lançant une étude d'une ZPPAUP en centre ville et au village Lewitt.**

VU la délibération, en date du 17 décembre 2008, décidant la mise à l'étude de la création d'une ZPPAUP sur la Commune en centre ville et au village Lewitt ;

CONSIDERANT les consultations effectuées auprès des AFULS du village Lewitt et les avis réservés émis ;

VU l'avis de la Commission Urbanisme / Travaux / Environnement et Sécurité en date du 17 mars 2009 ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE que l'étude à lancer, pour la création de la ZPPAUP, ne concernera que le centre ville.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Xavier DUGOIN



**ADOpte A LA MAJORITE**

**POUR : 27**  
**CONTRE : 6**  
**ABSTENTIONS : 0**  
**ABSENT : 0**

## DELIBERATION

*Collage*

### Objet : SORGEM – Désaffectation d'une Voirie Communale [ZAC MONTVRAIN II]

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'aménagement de la ZAC MONTVRAIN II, il convient de désaffecter des chemins ruraux pour permettre la construction des voiries et des bâtiments de la zone de 2432 m<sup>2</sup> environ (voir chemin « en vert » sur le plan) ;

Dans ces conditions, le chemin rural n°14, situé dans l'emprise du périmètre de la Z.A.C, ne sera plus destiné à l'usage du public et doit donc être désaffecté afin de pouvoir engager le processus opérationnel de la Z.A.C

VU l'avis de la Commission Urbanisme / Travaux / Environnement et Sécurité en date du 17 mars 2009 ;

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DONNE SON ACCORD sur le principe de la désaffectation selon le plan ci-annexé,

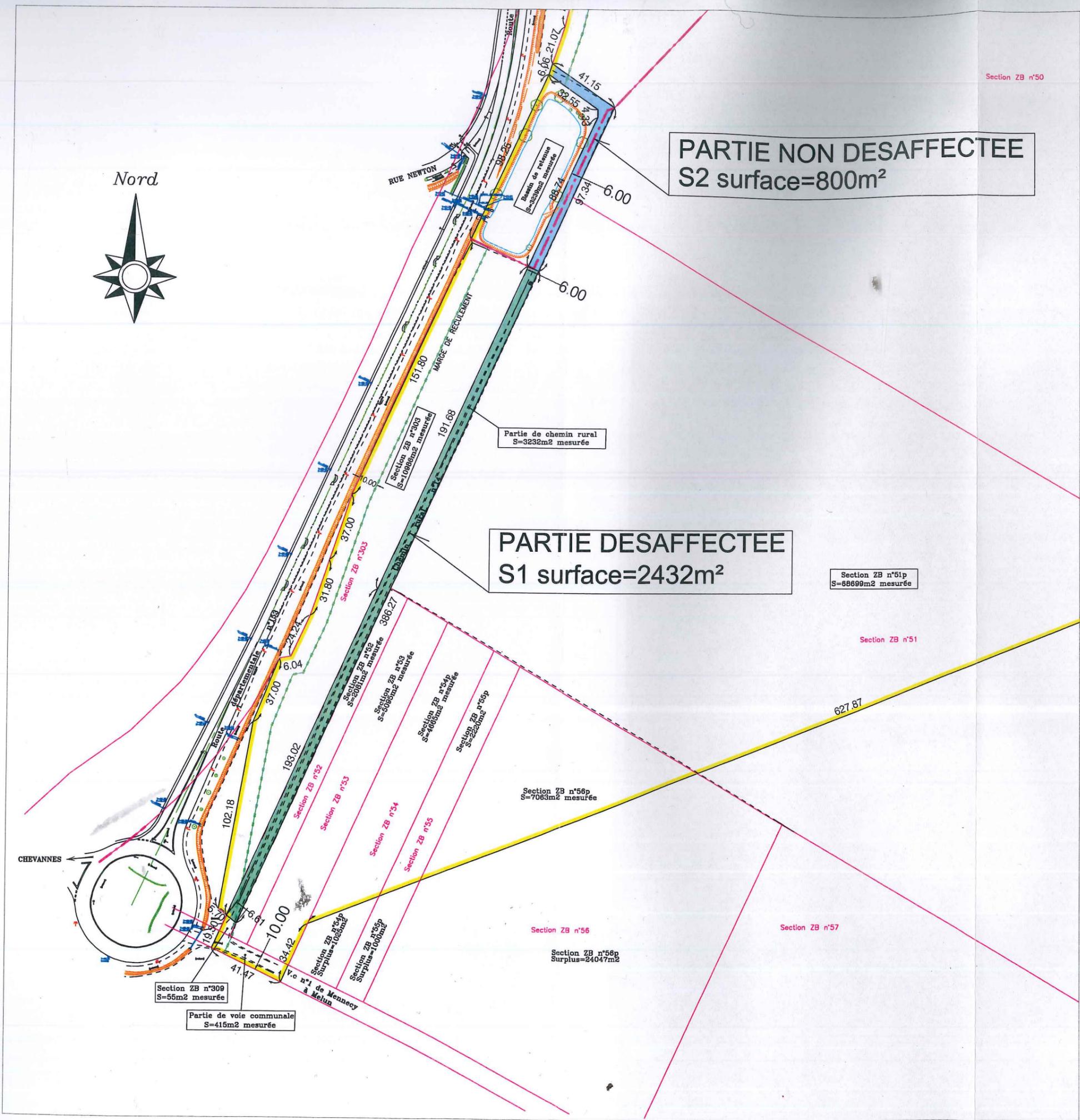
AUTORISE M. le Maire à lancer l'enquête publique en vue de la désaffectation d'une partie du chemin rural n°14.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Xavier DUGOIN



**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**ABSENT : 0**



**PARTIE NON DESAFFECTEE**  
S2 surface=800m<sup>2</sup>

**PARTIE DESAFFECTEE**  
S1 surface=2432m<sup>2</sup>

PREFECTURE DE L'ESSONNE  
DRCL  
CONTROLE DE LEGALITE  
31 MARS 2009  
ARRIVEE

# DELIBERATION

*Collège*

## MODIFICATION DE LA DELIBERATION PRISE EN CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2008

**Objet : Majoration du COS afin de favoriser la construction de logements sociaux (Article 4 de la loi ENL) sur le secteur du Petit Mennecy**

Vu l'observation des Services de l'Etat au titre du Contrôle de Légalité précisant qu'il n'est pas possible d'augmenter un COS que sur une seule parcelle ;

Considérant que la majoration de COS permet la réalisation de programmes de logements comportant au moins une moitié de logements locatifs sociaux et peut atteindre 50% d'augmentation ; et qu'il ne sera pas porté atteinte à l'économie générale du PLU et du PADD ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme / Travaux / Environnement et Sécurité en date du 17 mars 2009 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

De majorer le COS en zone UDa, sur le secteur du Petit Mennecy identifié au plan cadastral joint, afin d'atteindre un COS de 0,85.

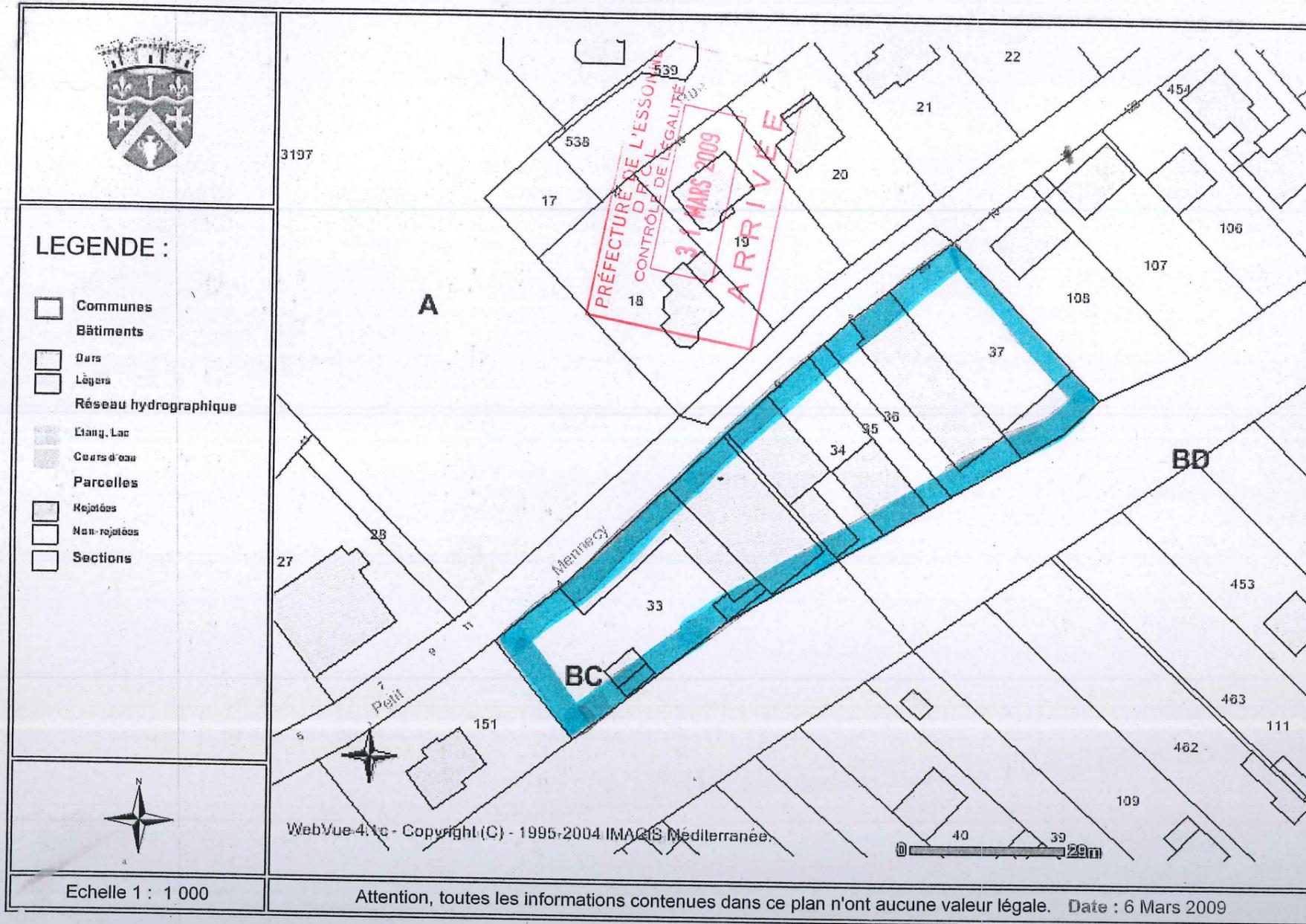


Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Xavier DUGON



**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**ABSENT : 0**



## DELIBERATION

**Objet :** Annulation de la délibération prise en Conseil Municipal du 18 septembre 2008 concernant la cession d'un terrain de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) - Propriété de l'Etat, par droit de priorité, au Bailleur Social dénommé « Immobilière 3F ».

**Le Maire,**

Vu la délibération prise en Conseil Municipal en date du 18 septembre 2008 afin de donner le droit de priorité au Bailleur Social dénommé « Immobilière 3F » ;

Vu l'observation du Service du Contrôle de Légalité ;

Considérant les articles L.211-2 ; L.213-3 et suivants du Code de l'Urbanisme précisant que le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'Etat, à une collectivité locale ou à un établissement public ; mais pas à un Bailleur Social ;

Considérant, par conséquent, que le Droit de Priorité ne peut pas être exercé directement par le Bailleur Social « Immobilière 3F » ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme / Travaux / Environnement et Sécurité en date du 17 mars 2009 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 18 mars 2009 ;

**Le Conseil Municipal,**

Décide d'annuler la délibération prise en Conseil Municipal du 18 septembre 2008, concernant l'objet ci-dessus,

Dit que la Commune exercera son droit de priorité sur ce terrain.

Autorise M. le Maire à signer et à entreprendre tout acte nécessaire à cette priorité.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Xavier DUGOIN



**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

**POUR : 27**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTIONS : 6**  
**ABSENT : 0**

*Collas*

DELIBERATION

**OBJET : Attribution du marché d'entretien ménager des structures et installations sportives de la ville de Mennecey**



**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des marchés publics, et la circulaire du 3 août 2006 portant manuel d'application du Code des marchés public,

**Vu** l'Avis d'Appel Public à Concurrence publié en date du 07/01/2009

**Vu** l'avis rendu par la Commission d'Appel d'Offre en date du 18 mars 2009,

**Considérant** que le marché de nettoyage précédent a été résilier en novembre 2008,

**APRES DELIBERATION**

**Attribue** le marché public d'entretien ménager des structures et installations sportives de la ville de Mennecey à la société Europe Service Propreté, domiciliée à Le parc de Viry, 1 rue de Ris- 91170 Viry Chatillon, et représentée par Monsieur RIBEIRO DE MAGALHAES José, pour :

- un montant 195 000€ HT au minimum et 300 000€ HT au maximum
- une durée de 36 mois à compter de la date de notification du marché.

**Autorise** Monsieur Le Maire à signer le dit marché, conformément à l'acte d'engagement et à ses annexes,

**Dit** que les dépenses seront imputées sur les crédits du budget communal de l'exercice courant.

**Le Maire,  
Xavier DUGOIN.**



**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**ABSENT : 0**

# MENNECY

## RAPPORT D'ANALYSE

### Rappel de procédure

Suite à une première procédure lancée en juin 2008, notifiée le 6 octobre 2009 à la société Europe Service Propreté et pour laquelle la préfecture d'Evry a émis des observations en novembre 2008, la commune de MenneCY a dû résilier le marché en cours et procéder à une nouvelle mise en concurrence.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été envoyé au BOAMP et au JOUE ainsi que publié avec l'accès libre au Dossier de Consultation des Entreprises en version dématérialisée sur la plate forme d'Achat public.com en date du 7/01/2009.

Date limite de remise des offre : le lundi 23 février 2009 à 17h00

Date d'ouverture des plis le : mercredi 4 mars 2009

### Entreprises ayant remis une offre :

E.S.P.

Le Parc de Viry – 1 rue de Ris – 91170 VIRY-CHATILLON

T.E.P.

2, rue du Nouveau Bercy – Immeuble le Levant – 94227 CHARENTON LE PONT CEDEX

COFRANETH

22, route de Versailles – 91160 CHAMPLAN

### Analyse des candidatures

Les candidatures déposées par les 3 entreprises ont été examinées au regard des éléments demandés dans le règlement de consultation et elles ont toutes été jugées recevables (voir le PV d'ouverture des candidatures).

Les offres des candidats ont donc toutes été ouvertes et analysées.

### Analyse des offres

Vérification du contenu des dossiers remis par les candidats :

| ENTREPRISES | DC4 – DC5 | ACTE D'ENGAGEMENT | ANNEXE FINANCIERE |
|-------------|-----------|-------------------|-------------------|
| E.S.P.      | Oui       | Oui               | Oui               |
| T.E.P.      | Oui       | Oui               | Oui               |
| COFRANETH   | Oui       | Oui               | Oui               |

Collège

ENSEIGNEMENT - EDUCATIONDELIBERATION**OBJET : Contribution financière au titre des « Frais de Scolarité »****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 89 de la loi du 13 Août 2004

VU le Code de l'Education à travers l'article L212-8,

VU l'avis de la Commission Scolaire en date du 16 mars 2009,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 18 mars 2009,

**CONSIDERANT** le nombre croissant de demande d'inscriptions scolaires sur la commune de Mennecey d'enfants domiciliés hors Mennecey,**CONSIDERANT** les dépenses de fonctionnement des écoles de Mennecey évaluées à partir des frais de personnel, de fluides, d'entretien des bâtiments, des subventions aux écoles ou des fournitures scolaires... ;

Il convient de fixer le montant des frais de scolarité versées par les communes de résidence des enfants domiciliés hors Mennecey scolarisés sur la ville à compter de la rentrée scolaire 2009/2010 ;

**APRES DELIBERATION,****PROPOSE** de fixer la contribution financière des communes de résidence sur la base du coût moyen annuel d'un élève scolarisé à Mennecey comme il suit :

-Pour un élève de Maternelle : 1198.17 €

-Pour un élève de Primaire : 497.82 €

**DIT** que Mennecey devra contribuer sur cette même base pour la scolarisation d'un enfant de Mennecey affecté par l'Education Nationale dans un établissement spécialisé dont le handicap ne permet une scolarité en milieu ordinaire à Mennecey.**DIT** que cette participation financière est à verser aux communes ou directement aux établissements concernés.**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR** : 33  
**CONTRE** : 0  
**ABSTENTION** : 0  
**ABSENT** : 0



Le Maire  
 Xavier DUGOIN



ENSEIGNEMENT - EDUCATION

DELIBERATION

*Collage*

OBJET : Ajustement du Secteur Scolaire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération en date du 19 octobre 2000, relative à la dernière modification du secteur scolaire.

VU l'article 212-7 du Code de l'Education relatif à la sectorisation déterminée par l'organe délibérant de la commune.

VU l'avis de la Commission Scolaire en date du 16 mars 2009

CONSIDERANT que le ressort des écoles publiques est déterminé par délibération du conseil municipal.

CONSIDERANT que le secteur scolaire de la ville doit être modifié suite à la création de nouveaux quartiers, afin de mieux répartir la population et de maintenir les effectifs des classes entre les écoles,

APRES DELIBERATION,

PROPOSE de modifier le secteur scolaire pour la rentrée de 2009/2010 comme suit :

Pour l'école de l'Ormeteau en ajoutant les rues suivantes :

- rue Emile Mignon
- allée Camille Claudel
- résidence du Bel air
- rue Pasteur

Pour l'école du Clos Renault en ajoutant la rue suivante :

- rue Pasteur

Pour l'école primaire la Jeannotte en ajoutant les rues suivantes :

- impasse du Haut Clos Renault
- rue Tournenfil
- rue du Clos Renault (à partir des n° 36 et 41)
- rue Lavoisier
- rue Victor Grignard

Pour le groupe scolaire la Sablière en ajoutant les rues suivantes :

- rue Claude Monet
- rue Closchamp (lotissement des vives eaux)
- rue Clément Marot (à partir des n°10 ou 31)
- rue des Essarts (à partir des n° 9 et 26)
- rue du Bois de la justice (à partir des n° 46 et 29)

Pour le groupe scolaire de la Verville en ajoutant les rues suivantes :

- rue des Chaumes
- rue des Champs fleuris
- rue de la Fenaison
- rue des Labours
- rue de l'Orangerie
- rue des Semailles

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
ABSENT : 0



Le Maire  
Xavier DUGOIN

DELIBERATION

Collage

**OBJET : Nouvelle dénomination du Gymnase du Parc****VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,****VU l'avis de la Commission Urbanisme, Bâtiments, Travaux du 17 mars 2009,****Considérant la vie émérite de René GUITTON, son dévouement, son engagement au service des Menneçois****Après délibération,****Décide de dénommer, le gymnase du Parc : Gymnase René GUITTON**

Le Maire

Xavier DUGOIN

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**ABSENT : 0**

Projet éducatif dans dossier archivé

Collage

DELIBERATION

**OBJET : APPROBATION DU PROJET EDUCATIF DE LA COMMUNE.**

**Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L1111-2

VU l'avis de la Commission Collégiale en date du 4 mars 2009 réunissant les commissions Culture, Sports, Jeunesse, Vie Associative, et la commission Petite Enfance, Affaires Sociales et Personnes âgées ainsi que la commission Vie Scolaire et Jumelage.

**CONSIDERANT**, les observations des différents partenaires (Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Général, Direction Départementale Jeunesse et Sports) sur la pertinence du projet éducatif actuel (datant de 2003) devenu obsolète.

**CONSIDERANT**, le souhait de la Municipalité d'élaborer un nouveau projet éducatif pour la Ville de Mennecy,

**CONSIDERANT**, que le Projet Educatif fait partie des documents obligatoires à fournir lors des demandes de subventions, les habilitations et les agréments des structures accueillant des mineurs

**CONSIDERANT**, que du Projet Educatif dépend le fonctionnement et les orientations pédagogiques des structures accueillant des mineurs sur la commune

Après délibération,

**APPROUVE** le Projet Educatif, ci-annexé

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Projet Educatif, lequel sera notifié à nos partenaires institutionnels.



**ADOPTE A L'UNANIMITE**  
**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**ABSENT : 0**



Le Maire

Xavier DUGOIN

Collage

DELIBERATION

**OBJET : demande de subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, pour la réalisation d'une Maison des Jeunes.**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de réalisation d'une Maison des Jeunes, et les plans annexés

VU l'avis en date du 19 janvier 2009 de la Commission de la Jeunesse et des Sports,

VU l'avis de la commission Finances en date du 18 mars 2009,

Considérant que la commune peut obtenir des subventions de la part de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, pour une opération d'investissement liée à la Jeunesse,

**APRES DELIBERATION**

**AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, pour la réalisation d'une Maison des Jeunes.

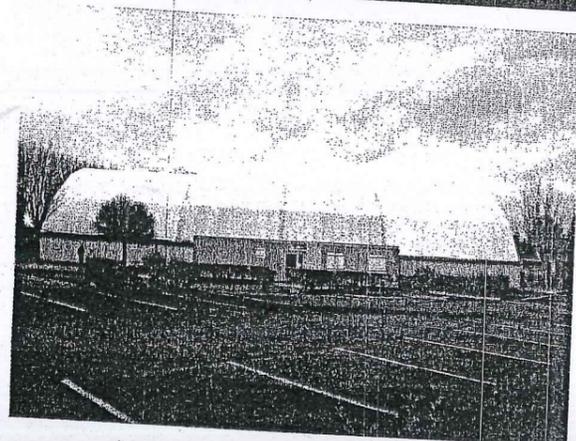
Le Maire  
Xavier DUGOIN

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**ABSENT : 0**



Document graphique d'insertion



Etat existant

**Gymnase de la Jeannotte  
Création d'une Salle  
d'Activité Jeunesse**

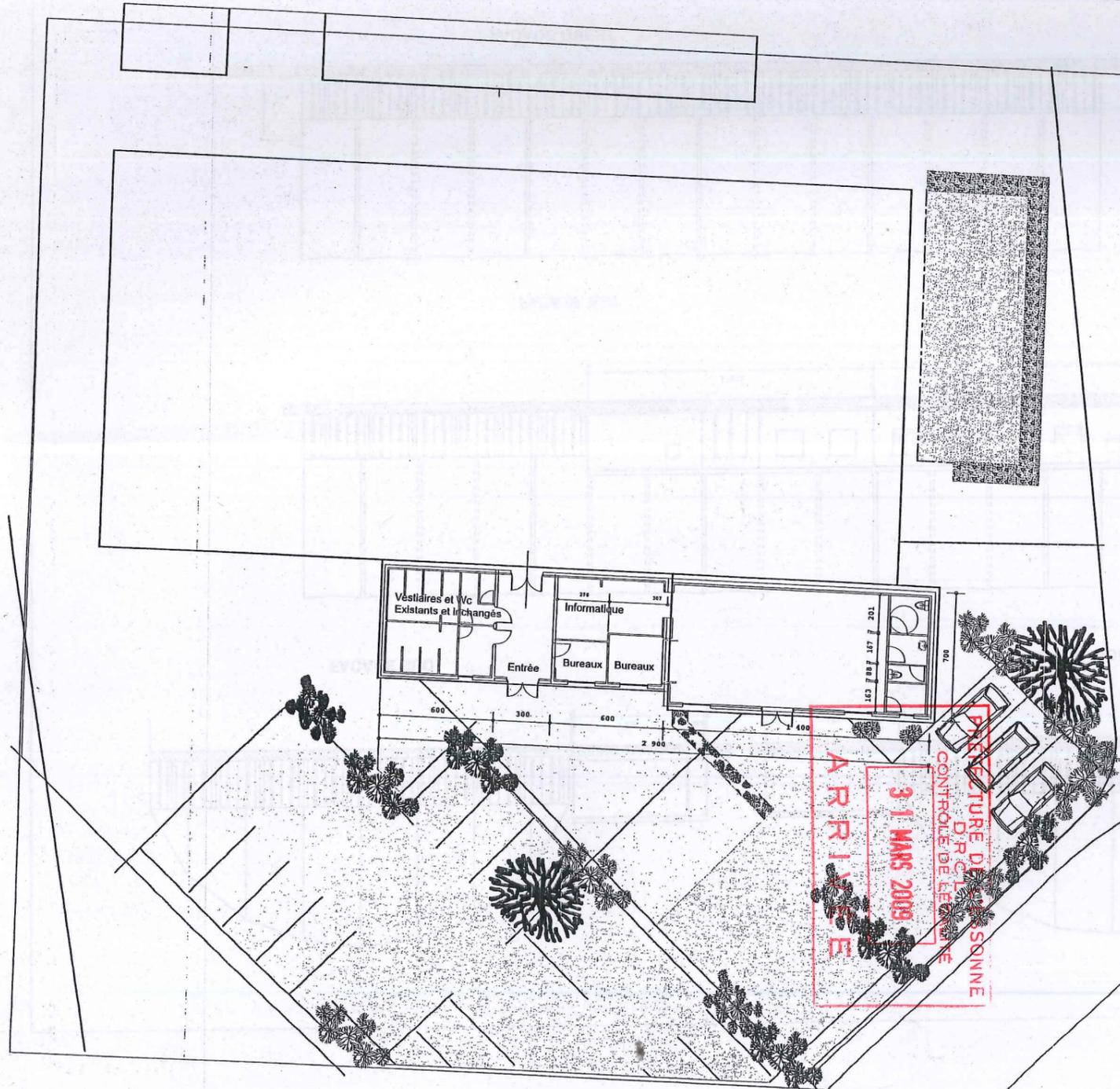
Commune de Mennecy 91540

Création d'une salle d'activité  
jeunesse  
Espace Informatique et télé

| Description de la modification | Date     | Indice |
|--------------------------------|----------|--------|
| Esquisse                       | 1/10/08  | A      |
| APS/APD                        | 15/10/08 | B      |
| Permis de Construire           | 15/11/08 | C      |
| Permis de Construire           | 5/02/09  | C      |

**Permis de Construire**

DOMATEL  
INGÉNIEUR COACHEUR  
8 Ter. PLACE HENRI D'ASTIER  
94220 CHARENTON LE PONT  
SERVICE INGENIER : 06 80 16 36 83



**Gymnase de la Jeannotte  
Création d'une Salle  
d'Activité Jeunesse**

Commune de Mennecy 91540

Création d'une salle d'activité  
jeunesse  
Espace Informatique et télé

| Description de la modification | Date     | Indice |
|--------------------------------|----------|--------|
| Esquisse                       | 1/10/08  | A      |
| APS/APD                        | 15/10/08 | B      |
| Permis de Construire           | 15/11/08 | C      |
| Permis de Construire           | 5/02/09  | C      |

**Permis de Construire**



DOMATEL  
IMMOBILIER COACH  
8 TER. PLACE HENRI D'ASTIER  
94220 CHARENTON LE PONT  
SERVICE SOCIÉTARIAT : 06 80 38 38 83

Plan de Niveau  
Projet 1/200

**8**

140

Collage

**OBJET : demande de subventions auprès de la Fédération Française de Football, pour l'implantation d'un terrain synthétique.**



**Le Conseil Municipal,**

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de réalisation d'un terrain de football synthétique, et les plans annexés,

VU l'avis en date du 19 janvier 2009 de la Commission de la Jeunesse et des Sports,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 18 Mars 2009,

Considérant que la commune peut obtenir des subventions de la part de la Fédération Française de Football, pour une opération d'investissement liée à cette discipline.

**APRES DELIBERATION**

**AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football pour l'implantation d'un terrain de football synthétique

Le Maire,  
Xavier DUGOIN.



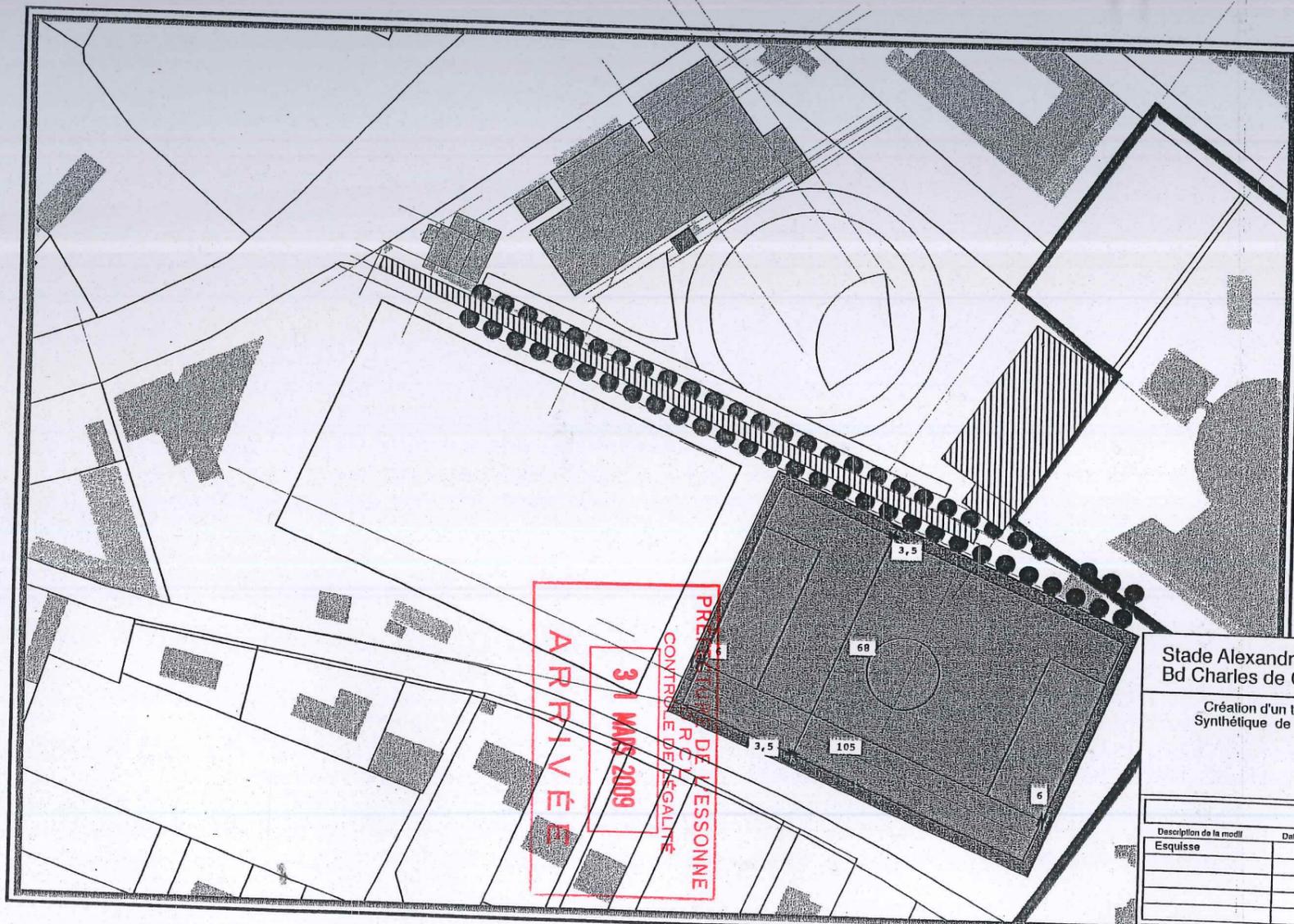
**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**ABSENT : 0**



ARRIVÉE  
 31 MARS 2009  
 PRÉFECTURE DE L'ESSONNE  
 CONTRÔLE DÉPARTEMENTAL

**Stade Alexandre Rideau**  
**Bd Charles de Gaulles**

Création d'un terrain  
 Synthétique de football

| Description de la modif | Date | Visa |
|-------------------------|------|------|
| Esquisse                |      |      |
|                         |      |      |
|                         |      |      |

**Etude préliminaire**

Plan de masse Projet  
 Insertion site 1/1000 **3**

Collage

DELIBERATION

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JUIN 2009**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité,

**CONSIDERANT** la nécessité de créer un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet afin de permettre à un agent titulaire possédant les conditions de bénéficier d'un avancement de grade,

VU l'avis de la commission des finances du 18 mars 2009,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE** d'accepter la création du poste ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2009 :

1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

**DIT** que les dépenses inhérentes à cette création sont prévues au budget communal.



**Xavier DUGOIN,**  
Maire.



**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**ABSENT : 0**

**PROCES VERBAL**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2009**

**VILLE DE MENNECY**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**25 MARS 2009**

**La séance est ouverte à 18 H 00, sous la présidence de M. Xavier DUGOIN.**

**M. LE MAIRE**, - Nous ouvrons la séance. Nous allons procéder à l'appel.

*(Il est procédé à l'appel nominal)...*

Le quorum est atteint.

Il nous faut désigner un Secrétaire de séance. J'ai noté que notre collègue Sandrine LALLEMENT-LERODY se proposait.

Qui s'y oppose ? (0).

Je souhaite la bienvenue à un nouveau conseiller municipal, Monsieur Dominique DUCHOSAL, qui vient en remplacement de Mme Maria RIVEROS que je remercie bien évidemment pour le travail qu'elle a effectué au sein du Conseil Municipal. Au nom de tout le Conseil, je souhaite la bienvenue à Dominique DUCHOSAL, de manière à ce qu'il travaille comme l'ensemble des collègues, comme nous tous, assidûment à la gestion des affaires municipales.

**Approbation des procès verbaux du Conseil municipal du 17 décembre 2008, du 28 janvier 2009 et du 6 février 2009**

Vous avez eu les comptes rendus de trois Conseils Municipaux : 17 décembre 2008, 28 janvier 2009 et 6 février 2009.

Si vous avez des remarques, correctifs, ajouts ou additifs ? (0) les comptes rendus des conseils municipaux des 17 décembre 2008, 28 janvier 2009 et 6 février 2009 sont approuvés.

**Décisions ayant été prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Nous en venons à l'exercice classique de lecture des décisions prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Vingt décisions ont été prises. Je vous en épargne les numéros car vous les avez sous les yeux, mais j'en lis la teneur.

1. Décision du Maire portant acceptation du contrat d'abonnement à une boîte postale avec la Poste de MENNECY.
2. Décision du Maire portant acceptation de la convention avec la ville de CORBEIL pour le règlement des frais de restauration des enfants domiciliés à MENNECY et accueillis par le Service de restauration scolaire de CORBEIL ESSONNES pour l'année 2008/2009.
3. Décision du Maire portant acceptation du contrat de prestation de service avec la Société CITE CLUB.
4. Décision du Maire portant acceptation du contrat de prestation de service avec la société ALTER & CO Formation.
5. Décision du Maire portant acceptation du contrat de prestation de service avec la société ALTER & CO Formation.
6. Décision du Maire portant acceptation du contrat de prestations relatif au contrôle des buts sportifs avec la société SOLEUS.
7. Décision du Maire portant acceptation du contrat de location avec entretien d'une plieuse pour le courrier avec la société NEOPOST France.
8. Décision du Maire portant acceptation du contrat de prestation de services avec la société CYNO SERVICES.
9. Avenant n°2 portant modification de la régie d'avances du secteur culturel.
10. Avenant n°8 portant modification du montant de l'avance maximum de la régie du service financier.
11. Avenant n°1 portant modification de la nature des avances de la régie du secteur Petite Enfance.
12. Avenant n°1 portant modification de la nature des avances de la régie du service coordination.
13. Avenant n°6 portant modification de la nature des avances de la régie du service jeunesse.

14. Avenant n°1 portant modification de la nature des avances de la régie du pôle Loisirs Découvertes.
15. Avenant n°6 portant modification du montant maximum de l'encaisse en numéraire de la régie de recettes du pôle facturation.
16. Décision du Maire portant acceptation du contrat de prestation de services avec le syndicat mixte d'étude, d'aménagement et de gestion de la base de plein air de loisirs de l'étang de SAINT QUENTIN EN YVELINES.
17. Décision du Maire portant acceptation de la convention relative à la fourniture d'un spectacle "Danses et Musiques Tziganes" avec l'association "Musique à Mennecey".
18. Décision portant acceptation du contrat de sous-traitance concernant la tonte de gazon sur le site de la déviation avec le Centre d'Aide par le Travail "Les Jardins de l'Aqueduc".
19. Décision du Maire portant acceptation du contrat de prestation de service avec la société ALTER & CO Formation.
20. Décision du Maire portant acceptation du contrat de prestation de service avec la société ALTER & CO Formation.

#### **Liste des marchés passés conclus en 2008**

Vous avez en annexe la liste des marchés publics conclus en 2008. Si vous avez des interrogations, ne manquez pas de nous les poser par écrit pour que le Directeur Général les mette à la signature des réponses. C'est plus simple.

**M. RICHOMME.** - Une question sur les décisions du Maire. Je vous remercie de nous avoir donné pour le Groupe la consistance des décisions mais par rapport aux décisions n°4, 5, 19 et 20 concernant les formations Word et Excel à la Sablière, nous voudrions savoir qui est destinataire de cette formation.

**M. LE MAIRE.** - Je répète ce que je viens de vous dire, nous vous répondrons par écrit. Je suis incapable de répondre au pied levé sur tous ces points administratifs. Nous ne manquerons pas de le faire. Je vous demande encore une fois, si vous avez des interrogations, au-delà des documents qui vous ont été donnés, de les formuler par écrit et je ne manquerai pas de demander à l'Administration de me préparer les réponses, que je vous enverrai dans les meilleurs délais.

Ceci étant, nous en venons au menu du jour. Il y a 28 points à l'ordre du jour. Nous commençons avec les rubriques Finances et Affaires Générales. La parole est au Rapporteur.

#### **D FINANCES AFFAIRES GENERALE**

**Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN**

##### **1) Remplacement de Conseillers Municipaux au sein de Commissions communales**

**M. J.P. DUGOIN.** - Bonsoir, chers collègues. La première délibération porte sur la modification des Commissions communales suite à la démission de Mme Maria RIVEROS. Il convient de pourvoir deux postes, en Commission Culture et en Commission Petite Enfance, Affaires Sociales et Personnes Âgées.

Il vous est proposé M. DUCHOSAL en Commission Culture, Sports, Jeunesse, Vie Associative, et Mme HIVER à la Commission Petite Enfance, Affaires Sociales, Personnes Âgées.

Il convient de remplacer Maria RIVEROS dans ces deux Commissions par ces deux collègues qui ne figurent dans aucune Commission.

Avez-vous des questions ? (Non). Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

|                   |    |  |
|-------------------|----|--|
| <b>POUR</b>       | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT, Claude GARRO, |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |  |
| <b>ABSTENTION</b> | 0  |  |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |  |

**2) Modification des tarifs municipaux (salle Michel Ange, Salle de l'Ormeteau, publicité)**

Cette délibération porte sur le complément de tarifs municipaux pour la location de la salle Michel Ange à des fins commerciales, lors de soirées payantes. Il vous est proposé de fixer le montant de la location à 2 500 €.

Pour la location du restaurant de l'Ecole de l'Ormeteau, réservée uniquement au personnel communal, on serait à 150 € par location.

Avez-vous des questions ?

**M. RICHOMME.** - Nous nous sommes demandé si une salle de restauration scolaire où les enfants mangent quotidiennement se loue bien et si ce n'est pas différent d'une salle de mariage, etc. ?

Nous voudrions avoir cette précision.

**M. LE MAIRE.** - Cela ne vous a pas échappé, à nous non plus, que ce n'est pas exactement la même chose que les salles Marianne.

Il ne vous a pas échappé non plus que nous ne louons pas ces salles au détriment de la restauration scolaire. Cela a toujours été fait sur MENNECY, ce sont souvent des salles louées par du personnel municipal. Il nous a paru normal de les tarifer.

**M. J.P. DUGOIN.** - Avez-vous d'autres questions ? (Non). Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

|                   |    |  |
|-------------------|----|--|
| <b>POUR</b>       | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT, Claude GARRO, |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |  |
| <b>ABSTENTION</b> | 0  |  |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |  |

### 3) Modification des tarifs municipaux Braderie (emplacement et affiches sponsorisées)

Il vous est proposé d'appliquer un tarif de 2 € pour deux mètres, puis 2 € par surface supplémentaire. Avez-vous des questions ?

**M. LE MAIRE.** - La délibération telle que proposée, et je parle sous le contrôle de l'Adjoint, ne comporte pas exactement les bons tarifs, car il y a un tarif -ce qui me semble normal- pour les Menneçois, un tarif pour les extérieurs et un tarif pour les professionnels. C'est ce que nous avons vu lundi en Commission Municipale.

Avec l'autorisation du Rapporteur, je vais donner la parole à l'Adjoint qui va nous donner précisément connaissance des tarifs proposés.

**M. LE QUELLEC.** - Effectivement, c'est une erreur. Dans le cadre de la Commission que nous avons réunie lundi dernier, nous avons fixé à nouveau ces tarifs.

Il est bien clair que les particuliers Menneçois paieront 2 €, et les commerçants, qu'ils soient de Mennecey ou extérieurs, 60 €.

**M. RICHOMME.** - La correction est pire que prévue : de 2 € pour les commerçants et les extérieurs, on est maintenant à 60 €. Je trouve cette délibération scandaleuse.

Nous sommes en période de crise, c'est difficile pour chacun. A MENNECEY la braderie a toujours été gratuite pour les Menneçois. Que ce soit payant ailleurs, je veux bien, mais ici nous sommes à MENNECEY. Deux mètres pour 2 €, cela veut dire une recette de 400 à 600 € pour la commune. C'est un mauvais signal qui est envoyé aux Menneçois et je le déplore.

Quant aux commerçants, on connaît leurs difficultés aujourd'hui et que on voit qu'ils auront une place de 2 mètres contre 3 mètres gratuits avant pour 60 €... il ne faudra pas se plaindre qu'il n'y ait personne !

**M. BOUARD.** - Non, c'est cinq mètres pour les commerçants.

**M. LE MAIRE.** - Je vais répondre. L'Adjoint a fait une correction en séance.

Monsieur RICHOMME, avant de monter sur vos grands chevaux, si vous étiez venu à la Commission lundi vous auriez pu participer à nos travaux, mais vous étiez absent, ce que je comprends, vous l'aviez dit.

Ceci étant, ce que je trouve scandaleux, c'est votre intervention ! Faire de la démagogie en disant que vous trouvez scandaleux que l'on demande de payer 2 € pour une place de braderie, alors que nous sommes la seule commune alentours, renseignez-vous, où la tarification est gratuite... Allez à FONTENAY, à EVRY, partout, tout a un coût ! Vous, dont les amis nous appliquent des augmentations de tarifs partout au Conseil Général, je trouve absolument scandaleux que vous vous amusiez à faire cette sorte de démagogie !

Deux euros la place, c'est totalement dérisoire. Renseignez-vous sur les tarifs qui se pratiquent ailleurs.

La braderie a un coût pour la collectivité. Il faut faire venir l'entreprise pour collecter les déchets, faire venir la Police Municipale, mettre des sanisettes, brancher l'électricité. Il y a un coût pour la collectivité.

Je ne vois pas pourquoi nous ferions la gratuité ici à MENNECEY alors que partout ailleurs, dans toutes les communes de gauche comme de droite, on demande une tarification. Elle est tout à fait symbolique : 2 € pour un Menneçois, 60 € pour un professionnel pour cinq mètres, c'est ce qui a été proposé... Si vous aviez écouté et si vous étiez venu lundi, Monsieur RICHOMME, comme votre fonction de Conseiller Municipal, pour laquelle vous vous êtes engagé, vous demande de le faire, surtout qu'apparemment vous avez du temps car vous êtes souvent sur MENNECEY... vous ne venez pas aux Commissions, c'est votre affaire...

Il est proposé, pour que ce soit clair, le tarif de 2 € pour un emplacement de 2 mètres pour les particuliers Menneçois et, pour les professionnels, pour un emplacement de 5 mètres, 60 €.

Je vous invite, vous comme l'ensemble des personnes ici, à regarder les tarifications proposées dans les communes voisines. Vous parlez de démagogie, je vous renvoie le terme.

On ne va pas épiloguer, nous allons passer au vote. Vous voterez en conscience comme vous voulez.

Madame PASQUES, vous allez redire la même chose que votre chef de file, bien évidemment, mais de manière différente. Si c'est exactement pour dire la même chose, vous exprimerez votre position à travers votre vote.

**Mme PASQUES.** - Je n'ai donc pas le droit de m'exprimer ?

**M. LE MAIRE.** - Je vous donne une minute pour vous exprimer, mais je suppose que vous n'allez pas me dire que vous allez voter cette délibération ?

**Mme PASQUES.** - Vous savez ce que je vais vous dire ?

**M. LE MAIRE.** - Je ne sais pas, j'attends votre explication de vote. Je vous donne la parole pour une explication de vote.

**Mme PASQUES.** - Vous me donnez la parole pour l'explication que je veux bien vous donner. Je suis un peu agacée que l'on nous parle des "amis" de Monsieur RICHOMME du Conseil Général. Je n'ai pas d'amis au Conseil Général. Je ne travaille pas au Conseil Général. Je suis dans un groupe d'opposition, je ne veux pas que l'on mélange. Ici je suis conseillère municipale d'opposition de MENNECY. Ce qui se passe dans les Villes ailleurs, je m'en moque.

**M. LE MAIRE.** - Vous vous en moquez, mais quand je lis la prose que vous cosignez avec Monsieur RICHOMME, vous ne vous gênez pas pour taper très largement alentours. Monsieur RICHOMME est un permanent politique au Conseil Général, tout le monde le sait...

**M. RICHOMME.** - C'est une accusation, ça ?

**M. LE MAIRE.** - Non, c'est un constat et même aux débats lundi du Conseil Général de l'ESSONNE l'ensemble de l'opposition a constaté qu'il n'y a jamais eu autant d'emplois militants ou de cabinet, dont vous faites partie... c'est une évidence, tout le monde le sait...

**M. RICHOMME.** - Je suis un fonctionnaire de l'Etat.

**M. LE MAIRE.** - Vous ferez ce que vous voudrez. Je dis ce qu'est une réalité, ce que tout le monde sait et connaît.

**M. RICHOMME.** - Non.

**M. LE MAIRE.** - Nous pouvons passer au vote après cette explication de vote. Je mets aux voix cette délibération telle que présentée par l'Adjoint sur les tarifications.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la Majorité**

|                   |    |  |
|-------------------|----|--|
| <b>POUR</b>       | 27 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GULLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT, Claude GARRO, |
| <b>CONTRE</b>     | 6  | Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD,   |
| <b>ABSTENTION</b> | 0  |  |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |  |

4) **Confirmation du retrait du SICE-HM et approbation du retrait de quatre autres communes**

**M. J.P. DUGOIN.** - La commune de MENNECY, depuis le 13 décembre 2006, avait pris une délibération enclenchant la démarche de retrait de ce syndicat.

Le syndicat a délibéré favorablement le 28 janvier 2008 pour acter cette sortie de la commune ainsi que de quatre autres, en omettant toutefois les aspects patrimoniaux. La procédure a donc été bloquée.

Le syndicat a à nouveau délibéré le 16 décembre 2008 en Comité syndical pour autoriser la sortie de cinq communes demandresses : MENNECY, LE COUDRAY MONTCEAUX, EVRY, CERNY et FONTENAY LE VICOMTE.

Il vous est demandé de confirmer la demande de retrait du Syndicat Intercommunal du Centre Essonne pour l'action en faveur des Handicapés Mentaux, d'approuver la délibération prise par le Comité Syndical du SICE-HM et d'accepter la demande de retrait des communes de CERNY, COUDRAY MONTCEAUX, EVRY et FONTENAY LE VICOMTE.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la Majorité**

|                   |    |   |
|-------------------|----|---|
| <b>POUR</b>       | 27 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT, Claude GARRO, |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |   |
| <b>ABSTENTION</b> | 6  | Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD,  |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |   |

5) **Approbation du Compte de Gestion établi par Madame le Receveur Municipal  
Budget Général**

Nous avons aujourd'hui trois Comptes de Gestion : l'eau, l'assainissement et le budget principal. Je vous propose de traiter ces trois points de manière groupée, sachant que le compte de gestion retrace par le Receveur les écritures et les mouvements effectués par la Mairie, qui figurent sur le Compte Administratif.

Le Compte Administratif doit être conforme aux trois Comptes de Gestion et c'est le cas. Je vais donc vous demander si, sur ces trois délibérations du Compte de Gestion, vous avez des questions, sachant qu'ils vous ont été transmis.

Avez-vous des questions ? (Non). Je mets aux voix le Compte de Gestion du Receveur concernant le Budget Général.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

|                   |    |  |
|-------------------|----|--|
| <b>POUR</b>       | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT, Claude GARRO, |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |  |
| <b>ABSTENTION</b> | 0  |  |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |  |

**Eau potable**

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

|                   |    |  |
|-------------------|----|--|
| <b>POUR</b>       | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT, Claude GARRO, |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |  |
| <b>ABSTENTION</b> | 0  |  |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |  |

**Assainissement**

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

|                   |    |  |
|-------------------|----|--|
| <b>POUR</b>       | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT, Claude GARRO, |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |  |
| <b>ABSTENTION</b> | 0  |  |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |  |

Les Comptes de Gestion sont donc adoptés.

### Comptes Administratifs

Il y a trois comptes administratifs, que je vais vous présenter et pour lesquels je vous demanderai de faire les trois votes en suivant et les trois présentations et questionnements en même temps, pour permettre au Maire de quitter la salle lors du vote, puisqu'il ne doit pas y être, pour éviter d'avoir trois circulations et allers-retours dans cette configuration de salle qui n'est pas évidente.

Si cela ne vous pose pas de problème, nous faisons d'abord les explications de vote et ensuite nous passerons au vote sur les trois.

**M. RICHOMME.** - Cela ne nous pose pas de souci.

**M. J.P. DUGOIN.** - Je vous en remercie.

### Compte Administratif - Budget Principal

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 78,22 % pour 8 588 173,08 €. Les recettes d'investissement ont été réalisées à 83,46 %, pour un montant de 9 752 197,26 €. En fonctionnement, ce budget a été réalisé en dépenses à 91,80 % à hauteur de 16 019 838,53 € et en recettes à 99,18 % à hauteur de 17 306 668,30 €. L'ensemble du Compte Administratif 2008 dégage un excédent de 1 337 948 €. Il vous sera proposé de l'affecter pour partie, dans une délibération ultérieure, en recettes d'investissements pour 1 181 204 € et en recettes de fonctionnement pour 156 744 €.

### Compte administratif - Budget Assainissement

### Compte administratif - Budget Eau

Ces deux comptes administratifs reflètent l'activité de l'an dernier, donc une activité faible. En effet, comme nous l'avions indiqué lors du débat et des votes des budgets primitifs de ces deux budgets annexes, l'un avait vocation à être transféré au SIARCE au 1<sup>er</sup> janvier 2009 -donc la commune n'allait pas se lancer dans des réalisations importantes- et l'autre va être transféré dans les semaines ou mois à venir, en tout cas avant la fin de l'année, au SIARCE.

Avez-vous des questions sur ces trois Comptes Administratifs ? (Non). Je mets aux voix.

*(sortie de M. le Maire)...*

Concernant le Compte Administratif 2008 du Budget Général

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la Majorité**

|                   |    |   |
|-------------------|----|---|
| <b>POUR</b>       | 30 | André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |   |
| <b>ABSTENTION</b> | 2  | Jouda PRAT, Claude GARRO  |
| <b>ABSENT</b>     | 1  | Xavier DUGOIN   |

Concernant le Compte Administratif du Budget Eau potable

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la Majorité**

|                   |    |  |
|-------------------|----|--|
| <b>POUR</b>       | 30 | André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |  |
| <b>ABSTENTION</b> | 2  | Jouda PRAT, Claude GARRO   |
| <b>ABSENT</b>     | 1  | Xavier DUGOIN  |

Concernant le Compte Administratif du Budget Assainissement

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la Majorité**

|                   |    |  |
|-------------------|----|--|
| <b>POUR</b>       | 30 | André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |  |
| <b>ABSTENTION</b> | 2  | Jouda PRAT, Claude GARRO   |
| <b>ABSENT</b>     | 1  | Xavier DUGOIN  |

Je vous remercie.

(retour de M. le Maire)...

**8) Bilan des Acquisitions et cessions immobilières - Exercice 2008**

Cette délibération figure tous les ans à même époque. C'est un passage obligé dans le cadre des règles de fonctionnement d'une collectivité.

Cette délibération récapitule l'ensemble des opérations immobilières effectuées par la Ville, avec notamment l'acquisition pour 130 K€ d'un garage au 6, rue du Petit Mennecy et les cessions :

- d'un studio avec une place de parking à Mme BUFFARD pour 104 200 €, rue de la Croix Boissée,
- à l'euro symbolique d'une parcelle cédée au Département rue de l'Abreuvoir,
- deux places de parking à M. et Mme MORISSET pour 22 K€ rue de la Croix Boissée,
- du bâtiment administratif, avec local commercial et 9 places de parking, à la SCI SEPT UP pour 480 K€ ; ce sont les anciens locaux de la Mairie annexe,
- d'une maison à M. et Mme MULLER au 2, rue du Puits Massé pour 120 K€.

Avez-vous des questions ? (Non). Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la Majorité**

|                   |    |  |
|-------------------|----|--|
| <b>POUR</b>       | 27 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |  |
| <b>ABSTENTION</b> | 6  | Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD,   |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |  |

**9) Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2008 - Budget Général**

Ce résultat de 1 337 948,79 € est réparti de la façon suivante :

- au compte 001 pour 285 € afin de compléter le déficit d'investissement reporté,
- au compte 002 pour 156 744 € en recettes de fonctionnement,
- au compte 1068 pour 1 181 204 €, donc en recettes d'investissements.

Avez-vous des questions ? (Non). Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la Majorité**

|                   |    |  |
|-------------------|----|--|
| <b>POUR</b>       | 31 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |  |
| <b>ABSTENTION</b> | 2  | Jouda PRAT, Claude GARRO   |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |  |

**Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008 - Budget annexe Eau Potable**

Le résultat d'exploitation de 78 417,53 € est affecté au compte 002 en recettes de fonctionnement pour 66 365 € et au compte 001 pour 12 052 €.

Avez-vous des questions ? (Non). Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la Majorité**

|                   |    |  |
|-------------------|----|--|
| <b>POUR</b>       | 31 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |  |
| <b>ABSTENTION</b> | 2  | Jouda PRAT, Claude GARRO   |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |  |

**Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008 - Budget annexe de l'Assainissement**

Ce résultat d'exploitation de 94 305,46 € est affecté au compte 002 pour 89 306 € et au compte 001 pour 4 999 €.

Ces lignes devront être inscrites dans le budget principal de la Ville en dépenses et en recettes afin de pouvoir être reversées au SIARCE, qui récupère ce budget.

Avez-vous des questions ? (Non). Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la Majorité**

|                   |    |  |
|-------------------|----|--|
| <b>POUR</b>       | 31 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |  |
| <b>ABSTENTION</b> | 2  | Jouda PRAT, Claude GARRO   |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |  |

Je vous remercie.

**10) Budget Primitif Général 2009**

Le budget primitif 2009, dont vous avez pu prendre connaissance tant au travers des documents envoyés que lors des Commissions Municipales, notamment la Commission des Finances, comporte un certain nombre de caractéristiques principales, qu'il convient de citer.

Il est tout d'abord construit sur une stabilité des taux municipaux, ce qui veut dire que la commune n'a pas, pour équilibrer son budget, augmenté l'impôt. Les taux d'imposition des taxes foncière, bâti et non bâti, et d'habitation restent identiques à ceux de 2008. Ceci, d'une part par souci de respecter nos engagements et encore plus, serais-je tenté de dire, au vu de la conjoncture actuelle qui s'avère difficile pour de nombreux

habitants, qu'il n'est pas nécessaire de pénaliser encore plus en période de crise en augmentant la pression fiscale qu'ils subissent.

Madame PRAT nous le dira tout à l'heure, de toute façon la pression fiscale augmente toujours un peu du fait de l'évolution des bases. Nous n'avons pas souhaité remettre une couche d'imposition, si vous me passez l'expression, en augmentant les taux.

La deuxième caractéristique de ce budget me semble importante et en cela nous avons essayé d'écouter ce que vous nous disiez, Monsieur RICHOMME, lors des débats concernant l'adoption du budget primitif : c'est un budget qui se fait sans emprunt.

C'est un budget réaliste, qui vise également à désendetter notre commune pour essayer de récupérer des marges de manœuvre financières, marges de manœuvre dont nous aurons besoin dans le cadre notamment des travaux importants que nous sommes en train de prévoir sur les groupes scolaires Les Myrtilles et de La Verville. En l'espèce, cette année ce sont 845 K€ de capital d'emprunt qui vont être remboursés sans réaliser d'emprunt en contrepartie. Ils viennent s'ajouter aux 233 K€ de réduction de la dette du budget primitif 2008. En l'espace de deux budgets, ce sont donc 1 078 K€ d'emprunts qui auront été supprimés par la commune. C'est important, car l'emprunt grève à terme notre capacité d'investissement, notre capacité de fonctionnement et il est également très dur d'emprunter quand vous êtes à des taux d'emprunt élevés.

Le budget de fonctionnement s'élève à 17 021 052 €. Il est en légère augmentation par rapport au budget de 2008 qui était à 16 666 228 €.

Le budget d'investissement s'élève à 3 862 667 €, réalisé sans emprunt.

On pourrait faire du ligne à ligne, mais je pense que ce serait pénible et fastidieux pour tous. Je vais, pour les personnes qui sont là, essayer de récapituler quelques postes importants et, sur les questions particulières sur telle ou telle ligne, telle ou telle dépense, j'essaierai d'apporter des réponses qui n'auraient pas pu être données en Commission des Finances.

Les recettes du budget de fonctionnement sont d'abord constituées par les impôts locaux, pour un montant de 6 937 773 €.

Elles sont constituées par deux autres gros postes qui pèsent chacun un peu plus de 2 M€ : d'une part les compensations de taxe professionnelle qui nous sont reversées par la CCVE pour un montant de 2 297 303 € ; d'autre part par la DGF, qui augmente de 3,61 % cette année, ce qui est plutôt une bonne nouvelle, tenant compte en cela des chiffres du recensement qui ont un peu augmenté sur la commune, pour un montant de 2 050 951 €.

Les recettes de fonctionnement comprennent également les droits de mutation qui existent aujourd'hui dans toutes les collectivités, que ce soit à la Mairie de MENNECY, dans d'autres Mairies ou encore plus dans les Conseils Généraux qui eux subissent une part d'augmentation colossale. Je ne dis pas cela pour vous, Monsieur RICHOMME, c'est une généralité, quels que soient les Départements, l'assiette des droits de mutation est beaucoup plus forte que sur les communes.

Par rapport au réalisé de l'année passée, nous avons baissé ces droits de mutation de 6,6 %. Ils constituent une recette budgétée de 750 K€.

A noter également une baisse par rapport à l'an dernier des recettes de la CAF, baisse normale et attendue et que nous avons déjà évoquée lors du vote du budget primitif 2008. La CAF avait en 2008 un an de retard de paiement car elle n'avait toujours pas payé 2007. Nous sommes parvenus l'an dernier à récupérer les paiements de la CAF dans le cadre des subventions qu'elle apporte tant sur les Centres de loisirs que sur les structures Petite Enfance pour 2007, et également nous faire payer avant fin 2008 les sommes de 2008. L'an dernier nous avons donc deux annuités de recettes CAF et cette année nous revenons à un cours normal avec une annuité, d'où une baisse de recettes sur ce poste, le retard ayant été rattrapé.

Dans les dépenses de fonctionnement, je voudrais tout d'abord citer l'autofinancement, donc l'excédent de fonctionnement dégagé pour venir abonder le budget d'investissement en recettes. Il s'élève à 950 K€ et est supérieur d'un peu plus de 100 K€ au capital de l'emprunt remboursé, qui lui s'élève à 845 K€. C'est un critère souvent pris dans une collectivité, pour juger de sa capacité à financer ses projets, et savoir si l'autofinancement est égal, supérieur ou inférieur au capital d'emprunt. En l'espèce, il est supérieur cette année, comme il l'était l'an passé.

Les dépenses de DRH augmentent de 3,57 %, avec un montant net de 10 718 488 €. Cette augmentation est principalement due à trois facteurs :

- le GVT, car un glissement annuel se fait au vu des prises d'échelons des agents.
- les recrutements de trois policiers municipaux l'an dernier, qui à cette époque ont impacté en termes de salaires sur six mois et qui maintenant impactent en totalité.
- la prime des agents municipaux puisque, ainsi que nous nous y étions engagés, nous avons l'an dernier augmenté de 100 € la prime que les agents touchaient moitié en juin et moitié en fin d'année, soit

deux fois 50 €. Cette année, nous ajoutons à nouveau 100 €. L'objectif est d'essayer d'arriver à ce que cette prime, qui existait jusqu'à maintenant pour un agent de catégorie C, arrive à atteindre l'équivalent d'un 13<sup>ème</sup> mois aux termes du mandat.

Apparaît également une hausse importante de la ligne "marchés publics" où nous avons provisionné un contentieux à hauteur de 80 K€.

Le secteur animation est en baisse en raison du Marché de Noël, en cours de réflexion quant à son avenir et à son reformatage associatif ou son lieu d'installation. En fonction des lieux et du type de manifestation les coûts ne seront pas forcément les mêmes, notamment en termes de location de chalets et de tirage d'électricité.

Vous me demanderez également peut-être pourquoi les budgets culture et cinéma augmentent. C'est la conséquence de la reprise du CAC. L'an dernier, nous avons budgété des budgets culture pour aller du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre, la première partie de l'année ayant été prise en charge par le CAC. Le CAC sera dissout dans le courant de l'année et donc cette année nous ne budgétions pas six mois, mais douze. Il est alors normal que ces budgets augmentent en dépenses, mais ils devront également augmenter en recettes.

Le budget communication apparaît en hausse. A noter que les recettes de communication apparaissent également en hausse. Il s'agit en effet d'un jeu d'écritures. Sur la fin de l'an dernier, les premiers magazines sortis l'ont été en régie publicitaire, financés par de la publicité, mais nous n'encaissions pas la publicité et donc nous ne la décaissions pas. Nous avons, lors des Conseils Municipaux de fin d'année, passé des tarifications pour les pages dans *Menmécycy Info*. Ces augmentations de recettes et de dépenses correspondent d'une part aux recettes attendues en publicités et aux dépenses pour une publication en face. A noter que nous sommes sur une recette de 25 K€ aujourd'hui réalisée à 40 %. Nous sommes plutôt sur un taux de réalisation intéressant.

Concernant la Caisse des Ecoles, l'effort fait l'an dernier d'augmenter la subvention de 10 % a été maintenu.

Concernant les écoles, certaines sont en baisse, d'autres en hausse. Ceci tient à deux facteurs.

Le premier est que les critères d'attribution sont restés les mêmes. Nous sommes sur une attribution de crédits aux écoles avec un montant affecté par classe et un montant affecté par enfant. Or, nous avons eu, sur un certain nombre d'écoles, des baisses d'effectifs.

Le deuxième est que sur l'année 2008 un certain nombre de demandes des écoles en 2007 n'avaient pas été payées. Pour des questions de périodes où les demandes avaient été confirmées par les Directrices à la Mairie, la municipalité avait refusé de les prendre en charge. Nous nous sommes de ce fait retrouvés en 2008 à devoir payer des reliquats de 2007 pour des demandes d'écoles. Ces reliquats étant purgés, il est normal de ne pas les retrouver.

Dans les lignes intéressantes, une nouvelle ligne apparaît concernant le garage. Jusqu'à présent, cette ligne n'existait pas, elle était répartie dans l'ensemble des lignes du Service Technique. Nous avons souhaité isoler pour avoir une visibilité un peu plus forte. Ces lignes se composent pour partie d'entretien dans des garages, d'achat de matériels et pour partie, ce qui est une nouveauté à MENNECY, de location de véhicules. Nous comptons cette année démarrer une Location Longue Durée pour cinq véhicules types tourisme Kangoo, ou Twingo.

Le parc municipal de véhicules est dans un état plus que fatigué, nous avons énormément de véhicules de plus de dix ans dont certains sont aujourd'hui à la limite de la dangerosité. Il est important de les renouveler. Or, quand on renouvelle des véhicules, il y a deux logiques.

La première est de passer en investissement. Le coût d'investissement est plus élevé, mais vous n'avez pas de location. En revanche, vous avez un amortissement d'investissement et en général vous gardez le véhicule assez longtemps, vous intégrez des frais d'entretien qui finissent par devenir très lourds, ce qui était le cas l'an dernier et cette année encore sur un certain nombre de véhicules.

A l'inverse, les schémas de Location Longue Durée permettent généralement des locations entre trois et cinq ans, selon le calibrage du cahier des charges. Cela permet d'avoir constamment une flotte de véhicules en état correct et d'éviter des frais d'entretien importants, car en général tout ce qui est entretien courant est compris dans la location.

Cette année, nous faisons cela sur cinq véhicules. Nous serons amenés, petit à petit sur les années à venir, à essayer de renouveler fortement le parc de la Ville qui, pour ceux qui ont eu l'occasion d'aller le constater par eux-mêmes, que ce soit au CTM ou dans les Services ayant des véhicules, est vraiment dans un état déplorable.

Les intérêts de l'emprunt, qui viennent impacter les dépenses de fonctionnement pour un montant de 604 800 €, sont en hausse extrêmement légère de + 0,8 %. Je tiens à signaler que c'est, entre autres, un des éléments obtenus dans le cadre des négociations que nous avons eues avec Roger LEDUDAL concernant les renégociations d'emprunts que Madame PRAT nous avait demandé de lui communiquer et que j'ai transmises

à son collègue lors de la Commission des Finances ; j'espère qu'il vous a bien tout transmis, mais en tout cas, cela a été fait.

Il y a ensuite deux postes en fonctionnement qu'il me semble important de citer.

Le premier concerne la Police Municipale, qui est en hausse de 7,78 %, ce qui est logique. Puisque l'on augmente les effectifs, il est logique que le budget de fonctionnement alloué à ces effectifs pour pouvoir travailler soit réévalué.

Par ailleurs, il y a une ligne de dépenses imprévues à hauteur de 150 K€. Je sais que cela inquiète Monsieur RICHOMME, mais si les droits de mutation devaient être mauvais, cela pourrait venir compenser de mauvaises surprises, si cela devait se produire.

Le budget d'investissement en termes de dépenses maintenant, ce sont tout d'abord 1 253 K€ investis dans les bâtiments municipaux. Dans le cadre de cette somme, je ne vais citer que les principales opérations au poste de dépenses.

Nous retrouvons :

- Les fermetures en cours de finalisation à l'arrière de la Mairie.
- Une amorce de dépenses dans le cadre du contrat quinquennal, si celui-ci fait l'objet d'une approbation avant la fin de l'année de la part du Conseil Général. Si cela n'était pas le cas, ce sont des crédits que nous serions amenés à redéployer en fin d'exercice pour les rebasculer sur d'autres investissements. Si le contrat nous est accordé en fin d'année, nous ne voulions pas ne pas être en situation de démarrer et perdre ainsi du temps. Si le contrat ne nous est pas accordé pour le mois de septembre, cela veut dire que les travaux ne pourraient pas démarrer cette année et nous aurons alors probablement une DM pour reventiler ces crédits.
- 286 K€ de travaux prévus dans les différentes écoles de la Ville.
- 120 K€ de travaux prévus sur le gymnase Rideau concernant notamment la reprise des bardages et l'installation d'alarmes.
- Tout le réseau électrique de la Salle Michel Ange pour un peu plus de 30 K€.
- Les travaux du CLSH pour l'agrandissement des dortoirs, soit un montant de plus de 100 K€.
- Le réaménagement de la Mairie Annexe pour un montant de 145 K€. Ce réaménagement est important, car cela nous permet de gagner de l'espace en termes de bureaux, de regrouper des Services afin d'avoir une logique de fonctionnement plus cohérente en étant sur quatre pôles -Jean FERET en parlerait plus précisément et mieux que moi- de recentrage des Services Municipaux. Cela génère des économies, car cela nous permet de fermer des locaux qui coûtent en termes de fluides, et cela permet d'offrir de meilleures conditions de travail aux personnels municipaux.
- Près de 20 K€ prévus pour la reprise des faux plafonds de la salle de danse du Conservatoire.
- 10 K€ sur les problèmes d'interphones, de clôtures et de VMC sur La Ribambelle.
- Un peu plus de 15 K€ sur la Crèche Jean Bernard.
- 10 K€ sur la Trottinette.
- L'extension du dojo pour un montant de près de 100 K€.
- Ouverture d'une porte dans le narthex de l'Eglise pour 25 K€.

En dehors des travaux, trois ou quatre postes d'investissement me semblent intéressants à citer.

Le premier est le changement des PC des écoles élémentaires pour 108 K€. Cela consiste à renouveler ce parc qui est vétuste et fatigué, sur lequel nous n'arrivons quasiment plus à obtenir de la maintenance préventive, vu son âge. Il y en a besoin. Cela fait partie de notre effort en faveur des écoles.

Ce n'était pas forcément, quand le budget a été constitué, la priorité des priorités pour la commune, mais comme le Conseil Général a amené une subvention de 50 %, que je tiens à saluer, il y a le changement des fauteuils de théâtre programmé pour 90 K€.

Il y a par ailleurs la réfection prévue de l'aire de jeux du parc de Villeroy pour un montant de 100 K€, avec notamment le changement de l'ensemble des sols des jeux en revêtements souples, la reprise des jeux fatigués et le changement de ceux qui sont hors d'usage. Ils en avaient besoin.

Voilà en quelques mots les grandes lignes de ce budget. Je suppose que vous avez des questions et des interventions ? Je vous invite à me les communiquer.

**M. RICHOMME.** - Il est de raison, et vous le faites, de ne pas augmenter les impôts sur la commune et de ne pas avoir recours à l'emprunt cette année, ce que je vous avais suggéré dès l'année dernière.

Qu'en est-il du budget ? Pas d'emprunt et pas de hausse d'impôt, cela veut dire que l'on part presque avec la même chose. Comment redistribue-t-on ? C'est là que l'on arrive à des points de divergence.

Il y a quelque chose de très emblématique pour une commune, ce que l'on appelle le ratio dépenses de personnels/dépenses réelles de fonctionnement, donc le coût du personnel par rapport à son coût de fonctionnement.

En 2008, MENNECY était à 66,34 %. En 2009, on est à 68,48 %. C'est énorme. La moyenne nationale des communes est de 55 %. De ce fait, nos marges de manœuvre sont réduites à néant. C'est une grosse difficulté de ce budget, raison pour laquelle il y a une augmentation des dépenses de fonctionnement de 2,13 %, une diminution de nos dépenses d'investissement de 21 %. Voilà ce qui se passe réellement sur cette commune. Cela veut dire que nous sommes étranglés par ce ratio dépenses de personnels/dépenses de fonctionnement, donc en investissement on n'a plus rien.

Quand on regarde le détail de ces recettes, il y a les droits de mutation dont Monsieur DUGOIN a parlé. Il était prévu au budget 2008 800 K€. Ont été réalisés 750 K€...

**M. J.P. DUGOIN.** - Non, c'est l'inverse.

**M. RICHOMME.** - Vous avez diminué de 50 K€. Je vous l'ai dit en Commission, je trouve extrêmement dangereux de ne diminuer que de 50 K€ les droits de mutation car notre commune va se retrouver affectée par la crise de l'immobilier. Les droits de mutation vont baisser bien plus que de 50 K€.

Quand vous voyez les chiffres du chômage actuellement publiés, sur février ils sont autour de 80 000 €. On peut imaginer que cette crise va perdurer sur tout 2009 et que les droits de mutation vont affecter notre budget.

Il me semble par ailleurs que vos recettes sont surestimées dans ce budget. Cela va poser des problèmes, car il va y avoir un problème d'équilibre des budgets. Il n'y a déjà pas beaucoup de marges de manœuvre et nous serons en plus obligés de voter un budget supplémentaire pour racheter tout cela.

Idem pour certaines dotations d'Etat ou subventions. Il aurait été peut-être prudent d'en envisager certaines à la baisse.

**M. J.P. DUGOIN.** - Lesquelles ?

**M. RICHOMME.** - Je pourrais vous le dire, mais je ne l'ai pas en mémoire. J'ai préparé une intervention.

Il y a deux lectures : la lecture du M14 et la lecture du document synthétique. Je remercie les Services de MENNECY d'avoir fourni des documents de qualité.

Dans une lecture, on voit des dépenses tous azimuts. On voit un peu ce qui se passe pour toute la commune. On voit que les achats de prestations de services sur la commune ont augmenté de 57 %, mais que l'entretien des bâtiments sur la commune en fonctionnement est à - 29 %.

Quand on parle des actes de contentieux, on arrive à 88 K€. Je ne le critique pas, ce n'est pas votre passif.

Quand on parle de la communication, de l'imprimerie, de catalogues, on est sur 25 K€. On nous dit que l'on réduit la communication. D'accord. Vous avez fait une manœuvre des recettes et des dépenses, mais cela s'élève malgré tout à 25 K€ pour 2009.

Pour les fêtes et cérémonies tout confondu -je ne parle pas par chapitre- on nous dit que l'on fait moins de fêtes à MENNECY, etc. Il y avait 62 940 € en 2008, on baisse pour arriver à 45 K€, mais on n'a pas vu passer les 62 K€.

Concernant les indemnités d'élus, nous avons eu un grand discours consistant à dire "je ne prends pas mon indemnité car je ne peux pas"...

**M. LE MAIRE.** - Vous en aurez encore, avec des comparatifs.

**M. RICHOMME.** - Merci, Monsieur le Maire. "Je redistribue". En 2008 et 2009 c'est vrai, les indemnités d'élus n'ont pas changé, elles sont de 128 338 €. Or, si l'on prend le calcul de 2007, elles sont de 120 438 €. Cela veut dire que les indemnités d'élus ont évolué de 6,56 %. Je ne crois pas que ce soit celles de notre groupe, car nous n'en touchons pas.

Concernant la Caisse des Ecoles, il y a une augmentation de 0 %. Cela nous touche et nous le regrettons, car nous aurions voulu qu'un petit geste soit fait.

Je pourrais parler aussi des dépenses d'investissement. On voit qu'il y a énormément de frais d'urbanisme, avec une augmentation de 547 %. C'est énorme, on passe de 9 K€ à 60 K€. Ce sont tous les coûts de la ZPPAUP et du PLU. On a voté pour le PLU, on est pour la révision, mais la ZPPAUP a un coût énorme.

Il y a une augmentation substantielle des frais d'études et il y a certaines dépenses sur lesquelles nous ne sommes pas forcément d'accord, surtout en ce qui concerne l'achat de bureaux informatiques et de mobiliers, qui augmente de 175 %.

La deuxième lecture est celle par chapitre. On n'est plus dans la transversalité, mais dans le fait de savoir ce qui se passe secteur par secteur à MENNECY en fonctionnement.

Vous l'avez dit, les ressources humaines augmentent de 3,57 %. C'est la suite de votre politique, c'est pourquoi nous sommes un peu étranglés. En animation, on est à - 80 %. C'est votre volonté.

Un secteur nous touche : celui des Centres de Loisirs, qui sont à - 3,8 %.

Sur la communication, on voit une augmentation de 57 %.

Sur le Service Social il n'y a pas d'augmentation, tout comme pour la Caisse des Ecoles. Il y avait 105 K€ pour le CCAS l'an dernier et il y a 105 K€ cette année. Nous le déplorons.

Pour l'urbanisme, nous sommes à - 18 %, pour la voirie à - 16 %.

Un secteur est sensible pour nous : tout ce qui concerne la Petite Enfance et le Scolaire. Pour la Crèche Jean Bernard en fonctionnement on est à - 20 % et la Crèche Ribambelle à + 13 %, mais - 21 % en investissement.

Pour la Culture, on est à - 20 %.

Vous nous dites que pour les écoles cela baisse. En effet. Maternelle Clos-Renault - 22 %, la Jeannotte - 16 %, les Myrtilles - 1 %, la Sablière - 8 %, La Verville - 10 %.

Concernant les écoles primaires, la Jeannotte - 16 %, les Myrtilles - 0,8 %, Ormeteau - 0,8 %, La Sablière - 3 % et La Verville - 17 %.

Il y a des secteurs touchés à MENNECY. La Maison des Jeunes est à - 10 %, l'école de musique à - 2 %, la Police Municipale est à + 7,78 % et vous l'avez expliqué, le Relais des Assistantes Maternelles est à - 16 %, le Service Scolaire à + 1,74 % et le Secrétariat Général à + 37,4 %.

On voit que la redistribution ne se fait pas au profit des Menneçois et cela nous gêne. On est dans une période difficile pour tous et c'est aussi difficile pour les Menneçois. Quand on redistribue de cette façon, on oublie un peu les Menneçois. Même si nous sommes d'accord sur le fait qu'il n'y ait pas d'augmentation d'impôts ni de recours à l'emprunt, ce qui est raisonnable et nous vous suivons sur ce point, la redistribution en revanche ne nous convient pas. MENNECY s'isole, MENNECY fait comme si elle ne vivait pas dans la période actuelle, période difficile cette année.

Quand on ne fait même pas un petit coup symbolique -il ne faut pas s'énerver pour deux euros, Monsieur le Maire- sur la Caisse des Ecoles et sur le social, cela montre une tonalité que nous regrettons.

**M. J.P. DUGOIN.** - Je vous remercie. Je vais essayer de vous répondre avant de passer aux questions et explications de vote de l'autre groupe.

Déjà, je vous remercie pour votre explication de vote politique et extrêmement précise. Ce que j'apprécie beaucoup dans vos explications, et donc je pense que vous voterez le maintien des taux, est que vous nous dites, d'une part, que nous avons raison de ne pas augmenter la fiscalité et de ne pas emprunter, mais d'autre part vous dites que nous ne faisons pas assez. Je ne sais pas comment faire !

A l'imprimerie municipale et à la reprographie, on ne fait pas de billets. A partir du moment où l'on ne multiplie pas les recettes nouvelles, ce qui peut être fait ne peut l'être qu'avec l'existant. Tenir ces propos revient en quelque sorte à dire que demain on rase gratis. On ne peut pas faire plus avec autant, je ne sais pas multiplier les pains ou les poissons. Peut-être savez-vous le faire, auquel cas je serais heureux d'avoir votre recette, mais je ne sais pas le faire.

Je vais reprendre quatre ou cinq points de votre développement. Vous parlez des ratios de personnels. Oui, la charge du coût des salaires dans la Ville est importante. Ce n'est pas nouveau, Madame PRAT pourrait vous le dire pour avoir siégé pendant les sept budgets précédents, cela se retrouve. Vous ne faites pas évoluer un ratio de personnel à la baisse du jour au lendemain en claquant des doigts, sauf à renvoyer l'ensemble des agents contractuels. Je ne sais pas si c'est ce que vous voulez que l'on fasse, je ne sais pas si vous jugez qu'il y a trop de personnels ou qu'ils sont trop payés, mais en tout cas je vous remercie de les remercier de vous envoyer les documents que vous souhaitez en temps et heure, tout en expliquant dans vos explications de vote que nous avons trop d'agents trop bien payés ; ils apprécieront !

Nous sommes en effet sur des taux élevés concernant les ratios de personnel, mais ce n'est pas récent. Il y a un certain nombre de postes d'économies sur lesquels nous travaillons, mais il ne faut pas non plus être sur des logiques schizoéphrènes et, quand un cadre s'en va, aller écrire en milliers d'exemplaires dans la Ville que c'est scandaleux de voir un cadre partir et ensuite accuser l'exécutif d'avoir trop de dépenses de personnel. En effet, tenir, voire réduire des dépenses de personnel, passe par un certain nombre de logiques. Nous ne sommes pas sur une logique de renvoi du personnel, j'espère que vous ne l'êtes pas non plus, mais que vous

étiez uniquement sur un effet de manches et que, sorti de la déclaration politique, ce n'est évidemment pas ce que vous pensez.

Vous parlez par ailleurs des dépenses d'investissement en baisse de 21 %. On peut faire dire aux chiffres ce que l'on veut et les interpréter de la façon que l'on veut. Quand on examine les trois derniers budgets primitifs d'investissement, le budget primitif en dépenses d'investissement est constitué d'une part des dépenses d'équipement, donc des dépenses réellement effectuées par la commune, et d'autre part par le paiement de l'emprunt, également par des opérations d'ordre qui ne correspondent pas à de nouvelles opérations, mais aussi par des reports, donc des sommes qui n'ont pas été consommées d'une année sur l'autre.

Quand on prend le budget réellement dégagé et affecté sur ces trois exercices à l'investissement en enlevant l'emprunt, les reports et les opérations d'ordre, on s'aperçoit que le budget 2007 en investissement était de 2 848 778 €, que le budget 2008 était en baisse de 600 K€ à 2 286 954 € et que le budget 2009 est en hausse de 400 K€ à 2 682 886 €. C'est la réalité des dépenses d'équipement effectuées par la commune.

Effectivement, vous pouvez nous dire aussi que l'an dernier il y a eu une baisse énorme : 6 M€ figuraient au budget d'investissement, mais il y a eu renégociation de l'emprunt, mais cela ne correspond pas à des déploiements d'investissements réels. Je vous parle de l'équipement réel, des dépenses faites pour acheter des PC dans les écoles, pour changer des mobiliers quand le personnel se retrouve avec des bureaux bancals et qui ne tiennent plus debout, et je vous parle des dépenses faites dans les écoles. On est sur un budget en hausse de 400 K€ par rapport à l'an dernier.

Je suis d'accord avec vous sur le fait que nous ne sommes pas sur des montants d'investissement colossaux, mais ce n'est pas nouveau, on le retrouve d'année en année. Les seules années, sur les dix dernières, où il y a eu des montants d'investissements forts, ont été celles où l'on a pioché dans l'emprunt, certaines années entre 2 500 K€ à 3 900 K€.

C'est une logique, pour pouvoir investir, d'emprunter. Nous pensons cependant que la Ville n'a pas cette capacité aujourd'hui et que ce ne serait pas raisonnable vis-à-vis des Menneçois.

Je vous accorde ensuite, même s'il y a un problème structurel, que nous sommes une commune faussement riche. Paradoxalement, la commune de MENNECY a une population dont le niveau social est plutôt élevé, mais un budget de commune pauvre. Cela ne date pas d'aujourd'hui, c'est structurel.

En effet, MENNECY a toujours eu une taxe professionnelle relativement faible par rapport à sa taille. Aujourd'hui nous ne la touchons plus, même si nous percevons une compensation du niveau de ce que nous touchions avant la création de la CCVE, déduction faite des charges transférées. Ce montant de TP a toujours été faible. MENNECY a une population qui, dans le cadre des critères de dotation de l'Etat, correspond à une population plutôt aisée et n'a que très peu de dotations par rapport à d'autres communes de même taille en termes de DGF ou de DSU.

Paradoxalement, des communes de même taille dans des situations sociales bien plus difficiles peuvent se retrouver avec des budgets beaucoup plus importants. C'est pourquoi je vous dis que MENNECY est une commune faussement riche. MENNECY a une sociologie plutôt aisée, avec des attentes de personnes plutôt aisées, mais un budget de commune modeste. C'est pour cela aussi que nous nous efforçons de faire attention à l'ensemble des dépenses que nous produisons et à l'ensemble des recettes, quelles qu'elles soient. En effet, chaque euro dépensé ou reçu permet d'essayer de faire quelque chose. On est obligé de compter, c'est la réalité de la Ville de MENNECY telle qu'elle est et telle qu'elle le sera encore dans cinq ou dix ans. Aujourd'hui la TP qui arrive n'impacte que faiblement les recettes de la commune et les dotations de l'Etat, sauf à ce que la population de la commune change profondément, n'évolueront que peu, c'est la réalité. On peut ensuite faire des effets de manches.

Vous avez parlé de recettes surestimées. Il faut quand même être sérieux... Faut-il que, sur les droits de mutation, on se mette à zéro ?

**M. RICHOMME.** - Je n'ai pas dit cela.

**M. J.P. DUGOIN.** - On peut... On a baissé les recettes des droits de mutation (d'ailleurs, vous avez inversé les chiffres tout à l'heure quand vous les avez cités) de 6,6 %, ce qui n'est pas neutre. La crise immobilière existe en France depuis août. L'année 2008 a eu un niveau de recettes qui impactait déjà quatre mois de crise immobilière. On peut espérer que cela reparte en 2009, mais cela repartira ou non. Nous avons 150 K€ prévus, à redéployer à cet effet si les recettes étaient moins bonnes que celles budgétées et si vos craintes s'avéraient réelles.

Vous pouvez considérer que ces recettes n'ont pas été baissées de 53 K€, mais qu'elles peuvent potentiellement baisser de 203 K€ si besoin était. Parler de recettes surestimées, je trouve cela...

Vous avez parlé des indemnités d'élus. Effectivement, elles passent de 120 à 128 K€ entre les deux exercices, mais c'est parce que l'année dernière il y a eu deux mois sans indemnités d'élus dans la mesure où, pour ceux qui sont ici et qui sont indemnisés, les arrêtés de délégation n'ont pas été pris immédiatement. Pour permettre de gagner un peu de trésorerie d'une année sur l'autre, nous n'avons pas mis les arrêtés de délégation immédiatement. Passer de 120 à 128 K€ n'est pas une hausse énorme.

Concernant les indemnités des élus, je ne sais pas où vous trouvez ce chiffre, mais en 2007 nous étions aux environs de 160 K€.

**M. RICHOMME.** - Dans la M14.

**M. J.P. DUGOIN.** - Si vous prenez les dépenses effectuées en termes de Compte Administratif, on était au maximum des indemnités d'élus, autour de 160 K€.

Je n'ai pas les documents de 2007 avec moi, mais la comptabilité vous écrira, ainsi qu'à l'ensemble de votre groupe ou des conseillers intéressés, pour vous indiquer le montant dépensé pour les indemnités d'élus en 2007, en 2008 et en 2009.

Au demeurant, je trouve cette attaque assez "sous la ceinture". Il est assez peu commun qu'une équipe municipale, parce que le Maire ne touche pas son indemnité ou que les adjoints ne sont pas au plafond de ce qu'ils peuvent être, ne consomme pas l'intégralité des indemnités possibles. C'est un choix qui a été fait. Nous sommes très largement en deçà des plafonds. Il faut aussi être honnête, tout travail, quand il est fait, mérite salaire. Il n'y a pas de raison que les seuls élus qui ne toucheraient aucune indemnité en France soient ceux de MENNECY. Un choix a été fait depuis l'année dernière et nous le tiendrons. Il consiste à dire que, la commune de MENNECY ayant de faibles marges budgétaires, nous souhaitons symboliquement faire un effort.

Nous sommes là aussi dans le domaine du symbole, vous en parliez tout à l'heure, mais ils sont réversibles et on peut tous les utiliser. Nous souhaitons symboliquement faire un effort en n'utilisant pas l'intégralité des sommes. C'est une attaque fautive et je la trouve en plus relativement basse.

Vous parlez ensuite d'une augmentation des frais de communication de 57 %. Déjà, avec 25 K€ de communication sur une commune de 14 000 habitants -je vous invite à faire des comparatifs-, nous ne sommes pas à un niveau élevé.

Ensuite, je vous l'ai expliqué tout à l'heure mais je vous le redis car visiblement vous ne vouliez pas l'entendre (je dis bien, *vous ne vouliez pas*, car je pense que vous entendez et comprenez fort bien, mais vous ne retenez que ce que vous voulez) : nous sommes uniquement sur une question d'écriture par rapport à l'année dernière.

L'an passé, les recettes de publicité n'ont pas été perçues par la commune, mais par une régie publicitaire. Les dépenses de ce fait n'ont pas été dépensées par la commune, puisque la régie publicitaire s'est payée directement sur la publicité. Cette année, en effet, il y a eu une hausse des dépenses et des recettes puisque nous assurons nous-mêmes notre régie publicitaire. Nous sommes sur un budget équilibré. De ce fait, dire en faisant des effets de manches que les dépenses de communication de la Ville augmentent quand on passe son temps à écrire et dire à longueur de journée que MENNECY est une ville triste où il ne se passe plus rien, où l'on ne fait rien et où l'on ne sait pas ce qui se fait, je trouve cela paradoxal !

Vous nous avez parlé des budgets des écoles en baisse. Je vous redis ce que je vous ai dit tout à l'heure, mais je sais bien que je peux le dire dix fois et que vous écrirez le contraire, car si vous avez décidé de m'expliquer que mes chaussures sont bleues vous le ferez...

**M. RICHOMME.** - Non.

**M. J.P. DUGOIN.** - Si, je pense que vous pourriez le faire !... Si c'était un moyen de faire des voix demain, je pense que vous le feriez.

Vous nous expliquez que le budget des écoles est en baisse. Oui, il est en baisse pour deux raisons.

Certaines écoles ont connu des baisses d'effectifs. Or, les crédits sont alloués en fonction du nombre d'enfants et de classes. Et là, les crédits n'ont pas évolué.

Ensuite, nous avons été amenés à dépenser plus en 2008 sur les écoles, car des dépenses qui avaient été promises aux Directrices des Ecoles pour des achats de mobiliers et de matériels en 2007 n'avaient pas été tenues. Nous avons, soit la possibilité d'expliquer aux Directrices d'Ecoles qu'il s'agissait de promesses faites par l'équipe précédente et que nous n'en tenons pas compte, que donc elles allaient devoir renoncer à ce total de 7 ou 8 K€ que cela représentait, soit nous avons le choix de les réintégrer et, en quelque sorte, de payer deux fois.

On ne peut pas dire d'une part que c'est normal de recevoir deux années de CAF parce qu'il y a un retard et que c'est normal quand il n'y en a plus, et d'autre part dire que ce n'est pas normal de payer deux fois pour les écoles parce qu'il y a une année de retard et que l'année suivante on revient à une annuité simple. C'est une simple question de cohérence.

Je trouve par ailleurs que vous ne manquez pas d'audace de dire qu'il n'y a rien pour le social à MENNECY. Le CCAS a 105 K€, comme l'an dernier. Il figure au chapitre 65.

Cela peut être une erreur, mais venir aujourd'hui, à MENNECY, attaquer le social... Je ne vais pas, en disant cela, faire plaisir à Mme PASQUES, mais vous étiez candidat aux cantonales pour figurer dans une majorité. Or, quand je constate qu'aujourd'hui un hôtel social situé 15 rue du Général Leclerc à MENNECY, qui a 4 employés et qui accueille des jeunes en cours d'insertion de 18 à 30 ans, est en train de fermer parce que le Conseil Général supprime ses subventions, je trouve un peu culotté de venir nous parler de social ce soir !

**M. RICHOMME.** - Facile...

**M. J.P. DUGOIN.** - Je trouve cela assez culotté. C'est une réalité quand la Directrice et les personnels viennent nous voir et crient leur désespoir partout, parce que l'on a décidé au Conseil Général que c'était mieux de donner à la SONACOTRA. C'est un gros organisme qui va gérer de loin là où il y avait une gestion de proximité avant et qui au passage coûtera peut-être moins cher au Département. Je trouve cela culotté ! Je ne voulais pas en parler, mais il ne fallait pas venir me chercher sur le social, d'autant que les 105 K€ du CCAS y sont. Je vais d'autant plus vous prouver qu'ils y sont que, s'ils n'y étaient pas, le CCAS fermerait, Marie-Claire CUTILLAS pourrait baisser le rideau de fer et rendre le bâtiment au bailleur social qui le gère. Je vous promets qu'ils y sont.

**M. RICHOMME.** - Nous ne sommes pas d'accord, nous n'avons pas la même lecture. Vous avez votre argument, j'ai le mien. D'accord.

Sur la taxe, quant aux quatre places sociales du Département sur la commune de MENNECY, votre réponse est faible. Je m'attendais par rapport au budget du Conseil Général, à une augmentation de 3,5 %...

**M. J.P. DUGOIN.** - Je peux tenir une heure sur le budget du Conseil Général, mais on va terminer tard... Ce sera amusant.

J'ai eu la décence, pour ne pas vexer Madame PASQUES, de ne pas parler du budget du Département et les 12 heures de débat dont il a fait état, mais enfin, vraiment...

**M. LE MAIRE.** - Vous avez fait des interruptions permanentes. Le Rapporteur vient de vous donner une explication, donnez la vôtre. Vous avez la parole.

**M. RICHOMME.** - Pour éviter que vous ne tombiez dans l'erreur car c'est très important, vous dites que le Conseil Général ferme quatre places, mais c'est faux. Les quatre places ne sont pas gérées par le Conseil Général, mais par la DDASS, donc par l'Etat.

Par ailleurs, ces places de MENNECY sont déplacées à JUVISY. Elles ne sont ni fermées, ni retirées, il y a une recentralisation.

**M. J.P. DUGOIN.** - Est-ce un plus pour notre commune ?

**M. LE MAIRE.** - Continuez, on va vous répondre précisément. Vous avez le micro, dites-nous des choses précises. Vous avez dit tout à l'heure des généralités, le Rapporteur vous a demandé de préciser et vous avez été incapable de le faire.

**M. RICHOMME.** - Ces quatre places, c'est la DDASS, donc l'Etat qui est en responsabilité. Elles sont replacées de MENNECY à JUVISY. Ce n'est pas une délibération du Conseil Général, ni une décision du Conseil Général.

Le rapport avec le budget, je veux bien. Le Conseil Général a investi 340 M€ dans l'action sociale cette année en rapport à la crise, c'est un fait. Les quatre places ne sont plus à MENNECY et je le regrette, mais c'est la faute de l'Etat. Elles existent toujours, mais malheureusement à JUVISY. Je ne suis pas l'Etat, je ne suis pas le Conseil Général. Je rectifie.

**M. J.P. DUGOIN.** - Vous irez expliquer à la Directrice et à ses personnels. En tant qu'association, car c'est une association agréée par la DDASS, ils sont subventionnés partiellement par la DDASS et partiellement

par le Conseil Général. Le retrait de la subvention du Département entraîne la fermeture de la structure. Vous irez expliquer au jeune Menneçois, que nous avons reçu le 13 mars dernier au CCAS, qu'il va aller à JUVISY parce qu'il n'y a plus de structure à MENNECY. C'est l'Etat, oui, quand cela arrange !

**M. GARRO.** - Ayant sévi douze ans aux finances, je souhaite intervenir brièvement dans ce débat... c'est un "grain de sel".

Nous avons eu les explications techniques dans les documents. Elles ont été reprises grandement ce soir. Il y a eu des échanges. Je ne veux pas être affreusement redondant, mais simplement dire qu'en ce qui nous concerne, qu'il n'y ait pas de hausse des taux est positif.

Avec l'augmentation des bases, la cotisation du contribuable va malgré tout augmenter, mais c'est un autre problème.

Pas d'emprunts nouveaux, au contraire une diminution de l'emprunt, des ratios excellents avec une marge d'autofinancement. Ayant connu la difficulté de boucler des budgets, je peux saluer l'artiste sur ces points-là. Concernant les recettes, je crois avoir dit au dernier Conseil qu'il fallait faire attention à l'inscription des droits de mutation. Vous suivez une voie moyenne en prenant les chiffres du primitif et non pas une diminution. Je ne lis pas dans le marc de café, je ne sais pas ce qu'il en sera, mais il faut en effet être prudent. Vous avez mis une somme en dépenses exceptionnelles qui peut éventuellement y pallier. De toute façon, en début d'année on ne sait jamais ce que seront les droits de mutation, parfois il y a de bonnes surprises, parfois de mauvaises. Je vous avais conseillé d'être prudents sur ce sujet, vous avez fait votre choix.

En revanche, quand j'examine un budget je suis sensible à ce qui est inscrit dans les recettes. Contrairement à ce que j'ai entendu car je regarde cela de très près, je n'ai pas estimé que vous aviez "bidonné" les recettes. C'est plutôt bien dans le contexte actuel économique et dans le contexte que vous avez trouvé en arrivant ; je n'y reviens pas. Vous êtes pieds et poings liés, ne serait-ce qu'avec les ratios du personnel. C'est la vérité, on ne peut pas faire autrement dans un court délai.

Vous êtes pieds et poings liés, mais votre budget a le mérite d'être sincère, notamment au niveau des recettes et au niveau économique -c'est un terme budgétaire-, à mon sens.

Partant de là, dans une logique de politique et de cohérence de groupe, nous nous abstenons, mais ce n'est pas une défiance ; vous faites ce que vous pouvez avec les moyens du bord.

**M. J.P. DUGOIN.** - Merci.

**Mme PRAT.** - Je vais aborder la marge de manœuvre, qui est vraiment étroite dans ce budget. J'ai essayé d'analyser l'épargne brute de fonctionnement en comparant plusieurs années. Je vais développer quelques ratios qui montrent que c'est vraiment difficile à gérer. Le budget n'est vraiment pas maîtrisé, car les ratios ne sont pas bons.

Je reviens sur le ratio de dépenses de personnel. Je rappelle qu'en 2004 il était de 61,4 %, soit + 0,4 % par rapport à 2003.

En 2007, il était de 65,95 %, en 2008 il est de 66,34 % et la moyenne nationale est de 55,3 %. De 2008 sur 2007 il y a une progression de 0,39 %. Dans le BP 2009 on monte à 68,48 %. Il faut faire attention avec ce ratio, car il est au rouge. D'ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes avait dit qu'il fallait faire attention à ce ratio qui, quand elle avait contrôlé la Ville, devait être aux environs de 60 % ou 59 %.

Ce ratio des dépenses de personnel est au rouge.

Il y a aussi le problème de la dette. L'encours de la dette n'a pas arrêté d'augmenter. En 2004, il y a eu un emprunt de 1 860 K€, ce qui a conduit en 2005 à des annuités très fortes, les plus fortes, de 1 517 595 €.

En 2008, vous avez renégocié la dette, vous l'avez étalée. Vous avez renégocié 5 127 175 €. L'annuité de la dette a baissé en 2009 de 61 K€ par rapport à 2008. On passe donc de 1 509 166 € à 1 448 406 €. Cependant, la dette en capital reste conséquente. Pour 2009, l'encours de la dette dépasse les 12 M€. On est dans le rouge. Dans son rapport, Mme DESCAMPS dit que lorsque la dette pour MENNECY dépasse 12 M€, c'est que vraiment on est dans le rouge.

Les intérêts restent conséquents pour 2009. Il y aura 604 799 € d'intérêts. Cela va grever l'autofinancement. Pour 2009, l'annuité de la dette est assez importante : 1 448 406 €.

J'ai calculé le ratio du niveau d'endettement. Pour 2008, ce ratio était de 0,62 %. Il faut faire encours de la dette/recettes de fonctionnement par habitant, soit 788 sur 1 266 et cela donne 0,62 %. Pour 2009, ce ratio est de 0,77 %, soit 966 sur 1 252. Ce ratio dénote une dégradation par rapport à 2008.

C'est un budget critique. Pratiquement tous les clignotants sont au rouge. Je comprends que l'on n'ait pas augmenté les impôts, que l'on n'ait pas emprunté, car la marge de manœuvre est vraiment réduite.

La marge de manœuvre est réduite aussi en matière fiscale. J'ai essayé de regarder quels étaient les coefficients de mobilisation du potentiel fiscal. Vous savez que 1 est le seuil critique. Quand on dépasse ce chiffre de 1, c'est que vraiment on est dans une situation critique.

En 2004, ce ratio était de 0,99 %, donc les Menneçois étaient imposés. En 2005, on a atteint le seuil critique de 1. Je n'ai pas encore le ratio de 2008 ni celui de 2009, mais cela dépasse sûrement le 1. Vous ne pouvez pas jouer sur ce levier, il est vraiment bloqué.

Je rappelle que cette année les bases ont augmenté, de manière conséquente, de 2,5 %. Pourquoi ? Parce qu'en septembre ils pensaient que l'inflation serait de 2,5 %. Or, l'inflation est maintenant de 0,4 %. Le Menneçois paiera. Cela représente une entrée fiscale conséquente.

J'apprécie la prudence de ce budget. C'est un budget prudent, mais vous ne pouvez pas faire autrement. Il vous faut garder un fonds de roulement positif. L'emprunt grève vraiment votre fonds de roulement. On pourrait, pour le fonds de roulement, jouer sur les emprunts et sur les cessions d'immeubles, mais on n'a plus rien à vendre. On a vendu 650 K€, cette année on attend pour les cessions environ 115 K€, mais nous n'avons plus grand-chose à vendre maintenant. On ne pourra pas jouer sur ce levier non plus.

Un chapitre est très important : le 021. C'est le virement de la section de financement. Il a été de 1 181 204 € en 2008 et bien sûr avec les produits de cessions immobilières de 650 K€ ; pour 2009 ce chapitre 021 est de 950 K€. Il y a une baisse. Pour les produits de cessions, vous prévoyez 115 500 €. Pour le chapitre 021, il y a donc une chute de 19,6 %. Ceci démontre que votre autofinancement ne comporte pas beaucoup de marge de manœuvre.

Avec des frais de personnel qui n'arrêtent pas d'augmenter, les intérêts de la dette et le remboursement du capital vraiment conséquents, MENNECY se retrouve avec un ratio de rigidité très important qui dépasse 0,58. C'est un seuil critique.

Dans ces conditions, je comprends ce budget qui démontre qu'il y a un problème de marge de manœuvre et que pratiquement tous les leviers sont bloqués.

Je ne reviens pas sur chacun des chapitres.

Pour le social, il est vrai que l'on a mis pour le CCAS 105 K€, mais avant le CCAS avait moins. Il avait environ 60 K€ ou 80 K€ les années précédentes. La somme a donc été augmentée.

Je ne reviens pas sur les écoles, mais la Ville de MENNECY a quand même beaucoup investi dans les écoles et elle y investit toujours.

Concernant la Caisse des Ecoles, il est vrai que cela peut être choquant, mais il faut rappeler que maintenant la Caisse des Ecoles a 42 K€ et qu'avant elle avait environ 30 K€ il y a trois ans, de mémoire. Elle avait moins avant.

**Mme PASQUES.** - Elle n'existait pas.

**Mme PRAT.** - Si, il y avait la Caisse des Ecoles. Vous regarderez dans les budgets.

Il faut rester prudent. Les Menneçois ne pourront pas payer plus pour le levier fiscal, car ils sont vraiment imposés.

Quant à l'emprunt, il faut y faire très attention. Il y a eu en 2008 une renégociation de la dette qui a apporté un peu de "mou", mais la renégociation de la dette a un coût. On ne peut pas renégocier sans cesse une dette.

On ne peut pas emprunter pour payer son emprunt, il faut avoir de l'autofinancement.

Il faut être en capacité de payer notre dette et d'avoir un autofinancement conséquent. C'est une gestion moderne. Il ne faut plus jouer sur l'emprunt.

**M. J.P. DUGOIN.** - Merci de votre intervention travaillée et pertinente, que je salue.

Elle fait en effet état de ce qu'est structurellement la situation de la Ville depuis des années, renforcée par les coûts d'emprunt du dernier mandat, puis par une situation tendue avec des recettes par nature faibles et des attentes des habitants fortes. Nous sommes sur ce point en phase sur l'analyse.

Je voudrais apporter des compléments d'information sur quelques points, voire des précisions à ce que vous évoquiez.

Vous parliez de la renégociation de la dette qui n'est pas faisable tout le temps. Vous avez raison. Il y a surtout des emprunts non renégociables. Les emprunts sur lesquels nous avons travaillé avaient des taux d'intérêt élevés. Renégocier un emprunt en en faisant baisser le taux pour que la renégociation ne coûte pas trop cher, c'est faisable quand l'emprunt est sur des taux à 5 %, 6 % ou 7 %, donc des emprunts datant d'il y a déjà quelques années, mais comme nous sommes sur des emprunts entre 3,5 et 4,5 %, taux de ces dernières années, ils ne sont quasiment pas renégociables.

Il y a la possibilité de le faire dans le temps et il y a des emprunts qui, en termes de structure, sont montés selon des conditions qui étaient celles de l'année où ils ont été souscrits, qui en ont fait des emprunts intéressants, indépendamment de la justesse ou non d'y avoir eu recours. De ce fait, nous n'avons pas cette marge de manœuvre.

Vous parlez par ailleurs du personnel. J'aurais dû l'évoquer tout à l'heure et je m'en excuse, en effet on augmente de 3,57 %. L'augmentation est due pour environ 35 K€ aux trois PM recrutés, que nous avons à temps plein cette année -c'est une précision à ce que vous disiez tout à l'heure- et, pour environ 40 K€, due à l'augmentation des primes des personnels. Pour 2 % elle est surtout liée -et je vais faire plaisir à Monsieur RICHOMME- à un cadeau que l'Etat nous a fait. En effet, quand l'Etat décide d'imposer des dépenses supplémentaires aux collectivités, il décide généreusement de le faire, mais ce n'est pas lui qui paie, ce sont les communes. En l'occurrence, nous avons eu en novembre et décembre derniers une augmentation importante des agents de catégorie C liée à la régularisation décidée pour tous ces agents. Cela correspond à une augmentation de près de 2 %.

Quand vous avez, d'une part, un choix politique assumé qui porte sur 80 K€ environ d'augmentation et, d'autre part, 2 % de votre masse salariale qui augmente parce que les traitements ont été revalorisés et que l'on a mis en place des dispositifs, qui certes sont bien pour les employés, mais qui coûtent cher sur un budget, cela vient atténuer ou annihiler les efforts qui ont pu être mis en place.

Concernant la Caisse des Ecoles, c'est comme le CCAS, il n'y a jamais assez dans une Ville, où qu'elle soit. Quand on veut faire de l'opposition frontale, quelle que soit la commune, quelle que soit la couleur du Maire ou de l'opposition, on peut dire qu'il n'y a pas assez et ce sera vrai.

La Caisse des Ecoles, Madame PRAT l'a rappelé, il y a quelques années avait environ 30 K€. La municipalité précédente à la fin de son mandat avait revalorisé le montant de la subvention à la Caisse des Ecoles. L'an dernier nous l'avons augmentée de 10 %. Effectivement, ce n'est peut-être pas suffisant, mais nous avons fait un effort et nous le maintenons.

Concernant les ratios de dettes, vous parlez de ratios de 0,2 % en 2008 et de 6,77 % en 2009. C'est en effet une bonne surprise que nous avons eue l'an passé. J'ai découvert, car on ne m'en avait pas parlé avant, que les emprunts de 2007, donc les 3,7 M€, n'avaient pas été consolidés en 2007. Cela veut dire que les 3,7 M€ tirés n'ayant pas été consolidés, on payait des intérêts avant de consolider et ils ne rentraient pas en ligne dans le ratio 2008. S'ils étaient entrés en ligne dans le ratio 2008, on serait en diminution.

Maintenant nous les avons consolidés, car nous n'allions pas continuer à payer pendant des années des intérêts et ne pas les consolider. De toute façon, il aurait fallu les payer un jour. Cela fait partie des constats sur lesquels nous sommes tombés en milieu d'année.

Concernant les cessions immobilières, cette année nous en avons moins que l'an dernier car effectivement il restait un studio, mais il a été vendu mi-janvier et la recette est réalisée. Pour encore revenir sur ce que disait Claude GARRO, nous ne sommes effectivement pas sur une recette incertaine puisqu'elle est déjà faite. Nous avons même ajusté le montant exact du budget en fonction du réalisé.

Il est vrai que l'on ne peut pas avoir des cessions colossales tous les ans. Ceci étant, quand je vous parlais tout à l'heure d'investissements utiles, car souvent quand on fait des investissements dans les bâtiments municipaux le réflexe de beaucoup de gens est de dire : "Ils ne font que pour eux" ; cette année nous mettons 145 K€ dans l'agrandissement de la Mairie annexe. Cet agrandissement, entre autres, nous permet de fermer l'ancienne maison de Jean-Jacques ROBERT et d'espérer dans les années à venir une recette sur la cession. Il y a ainsi deux ou trois postes qui peuvent amener, quand on est dans une logique à cinq ou dix ans, à faire des recettes, mais ce ne sont pas des recettes que nous attendons pour cette année. Le budget est équilibré de manière prudente, vous l'avez dit.

Nous ne sommes pas dans la course à la cession. Il est cependant bon de savoir également qu'un certain nombre de postes restent, en cas d'année plus difficile ou en cas de besoin d'investissements plus élevés, et peuvent permettre de venir abonder ces investissements sans avoir systématiquement recours à l'emprunt. Ce qui pénalise principalement notre commune aujourd'hui c'est certes le ratio élevé de personnels, mais c'est aussi une richesse car il y a des gens qui travaillent en face. C'est surtout l'emprunt qui pèse très lourdement.

Vous avez parlé du chapitre 21 sur l'autofinancement, signalant en effet qu'il est en baisse par rapport à l'an dernier. Le montant autofinancé est en baisse, mais la différence entre l'autofinancement dégagé et le capital de l'emprunt s'est accru. C'est le résultat de la renégociation de l'emprunt. Nous avons récupéré des marges de manœuvre. En effet, l'écart autofinancement et capital d'emprunt était au budget primitif 2008 de 31 204 €, il est aujourd'hui de 105 K€ au budget 2009. On a donc récupéré, grâce à cela, une marge de manœuvre, mais nous sommes dans un environnement extrêmement contraint.

Je suis en phase avec ce que vous avez dit sur la structure de la commune de MENNECY et la réalité de son budget. Sauf à être dans une logique consistant à faire payer les gens et, s'il manque de l'argent, à augmenter

de 3,5 % les taux tous les ans, ce que l'on peut faire, ou de 65 % comme à WISSOUS, si l'on est au contraire dans une logique de maintien de la fiscalité car il est important de ne pas augmenter la pression fiscale sur les habitants, les marges de manœuvre sont dans ce cas faibles. On est alors obligé de faire attention à tout. Cela amène en effet à essayer d'avoir une vision modeste, mais réaliste, de ce que peut être le budget d'une commune comme MENNECY. Je le dis d'autant plus qu'il est important pour nous d'arriver à récupérer des marges de manœuvre sur l'année dernière, cette année et l'année prochaine, car nous aurons à faire face à deux écoles dans un état absolument catastrophique, pour ne pas dire à la limite de l'indignité, sur le village Levitt. Il faut être en situation d'avoir récupéré des marges de manœuvre pour procéder aux travaux qui s'imposent.

Je vous remercie en tout cas de vos propos, même si vous allez vous abstenir et même si j'aurais préféré que vous votiez, tout en comprenant que vous ne puissiez pas le faire. Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la Majorité**

|                   |    |   |
|-------------------|----|---|
| <b>POUR</b>       | 25 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, |
| <b>CONTRE</b>     | 6  | Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD,   |
| <b>ABSTENTION</b> | 2  | Jouda PRAT, Claude GARRO  |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |   |

Le budget primitif 2009 est adopté.

**M. LE MAIRE.** - Avant que le Rapporteur ne prenne le dossier suivant, je voudrais -c'est de tradition et c'est justifié- remercier le Rapporteur, Jean-Philippe DUGOIN, sans oublier Roger LEDUDAL, dont on a beaucoup parlé en évoquant l'emprunt et la renégociation de la dette ; on a fait un certain nombre de gains et il y a contribué pour beaucoup.

Je voudrais également, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, remercier tout le Service Financier qui, sous la Direction du Directeur nouvellement arrivé, s'est mis rapidement dans le bain pour nous donner les documents les plus transparents possibles.

Je voudrais également remercier tous les collègues, où qu'ils se situent, pour leurs interventions. Le public, qui n'est pas très nombreux si l'on fait le ratio par rapport aux 15 000 habitants de MENNECY, et qui donc n'a que plus de mérite d'être présent et d'assister à nos travaux, a ainsi pu voir que nous travaillons les uns avec les autres sérieusement, avec beaucoup de détermination à tenir nos engagements respectifs.

**11) Vote des taux d'imposition**

**M. J.P. DUGOIN.** - Cette délibération est la conséquence de ce dont nous venons de discuter longuement, à savoir le vote des taux d'imposition qui demeurent inchangés.

Avez-vous des demandes d'interventions complémentaires après ce que nous avons dit sur le budget ? (Non).  
Je mets aux voix.

Vous votez contre le budget, mais pour le maintien des taux ? Je vous taquine !...

**M. GUEZZO.** - Etes-vous obligé de commenter à chaque fois les tendances que nous donnons à nos votes ?  
On vote, c'est tout. On fait un choix. On est d'accord ?

**M. J.P. DUGOIN.** - D'une part, je n'ai jamais parlé de vos tendances à vous personnellement...

**M. GUEZZO.** - Vous venez de le faire.

**M. J.P. DUGOIN.** - Je n'ai pas parlé de vos tendances politiques, mais de cohérence de vote...

**M. GUEZZO.** - Je n'ai pas parlé de politique, j'ai parlé de vote.

**M. LE MAIRE.** - Vous n'avez pas la parole, vous la prendrez après. Vous avez posé une question, on vous répond.

**M. GUEZZO.** - Vous n'êtes pas obligé de crier autant, Monsieur DUGOIN, je vous entends...

**M. LE MAIRE.** - Je suis obligé de crier puisque vous n'entendez pas et que vous continuez à parler.

**M. GUEZZO.** - Je vous entends. C'est un grand garçon, il peut se défendre.

**M. LE MAIRE.** - Vous êtes également un grand garçon et moi aussi. J'ai bien noté que vous aviez posé une question. Je suis là pour ordonner le débat. Vous avez posé une question, le Rapporteur vous répond, vous ferez ce que vous voudrez après.

**M. J.P. DUGOIN.** - Je vais essayer de vous répondre. Je ne crois pas avoir, dans mon intervention qui suscite votre réaction, parlé de vos tendances en général ou des vôtres en particulier, quelles qu'elles soient. Chacun est libre.

J'ai parlé de cohérence entre, d'une part, le fait de ne pas voter un budget car on trouve qu'il n'y a pas assez de dépenses dedans et d'autre part, le fait de voter les taux proposés, donc les recettes.

Effectivement, nous avons eu un échange sur ce point à fleuret moucheté avec Christian RICHOMME, cela fait partie du débat.

Concernant le fait de faire référence aux tendances politiques des uns ou des autres, la politique n'est pas un milieu asexué, il ne faut pas avoir honte de ce que l'on est. Quand on prend un engagement politique... Hormis dans de petits villages où l'on est vraiment sur des logiques totalement apolitiques, ce que j'aimerais mais malheureusement je pense difficile de le faire concrètement, on arrive à avoir des Villes qui regroupent des gens d'opinions totalement différentes.

Vous vous êtes présenté aux élections municipales sur une liste estampillée par les différents partis de Gauche, ce qui est respectable et que je respecte et sur des options politiques qui correspondent à l'opposition nationale actuelle, qui est d'ailleurs majoritaire au niveau local.

A l'inverse, Madame PRAT et M. GARRO et nous, nous nous sommes présentés sur des courants de pensée, des familles politiques différentes, qui effectivement comprennent les partis que l'on peut appeler UMP, Nouveau Centre, Radicaux, etc., mais ce n'est pas quelque chose d'honteux. Je n'en ai pas honte.

Si l'on ne veut pas afficher son étiquette politique, il ne faut pas faire de politique. Si l'on ne veut pas afficher son étiquette politique, il ne faut pas se présenter et rester chez soi. Votre liste a été investie par plusieurs partis. Vous êtes au sein du Conseil Municipal les porteurs de ce pour quoi vous vous êtes présentés devant les Menneçois, sinon il y aurait escroquerie.

Je ne vous le reproche pas. L'engagement politique est certainement une des choses les plus nobles et les moins développées aujourd'hui. Je ne vous le reproche pas, ce n'est pas une attaque, mais une constatation.

**M. GUEZZO.** - Je voudrais savoir si nous sommes ici pour un débat gauche/droite, ou si nous sommes dans un Conseil Municipal pour représenter les intérêts de la commune de MENNECY.

Sur toutes les questions, on revient systématiquement à la même chose : gauche et droite. Il serait constructif d'essayer d'arrêter ce débat et d'avancer.

**M. J.P. DUGOIN.** - Le schéma de débat gauche/droite ou pas gauche/droite dépend aussi du positionnement et du type d'opposition que vous choisissez d'avoir.

Je n'y suis pour rien si depuis un an vous avez une logique d'opposition systématique, frontale et souvent stérile, si vous développez un certain nombre d'arguments politiques -pas vous, mais votre chef de groupe- dans le cadre de vos argumentaires. Quand vous parlez de désengagement de l'Etat, oui, nous sommes dans le domaine du politique.

Je ne crois pas avoir jamais reproché à qui que ce soit sa couleur ou son engagement politique. Si l'on parle de logique politique, de cohérence politique, il y a un certain nombre de services gérés à MENNECY ou de politiques menées à MENNECY qui sont plutôt de tendance de gauche. Quand nous, équipe de droite, sommes sur une logique consistant à dire que l'on manque de logement social à MENNECY, que nous ne sommes pas en phase avec la législation en vigueur, qu'il faut essayer de rattraper notre retard et que, pour faire de la politique à rebours on s'entend dire qu'il est scandaleux d'aller créer une centaine de logements sociaux là où nous pensons les mettre, je trouve cela assez amusant.

Quand on défend cette option, on n'est pas sur une logique gauche/droite, ce n'est pas vrai !

Il y a des familles politiques différentes qui sont pour moi, à une exception près, absolument toutes respectables. L'engagement est quelque chose de respectable. Je ne vous en veux pas, n'en ayez pas honte, n'hésitez pas à le porter.

Excusez-moi d'être parfois un peu "soupe au lait" et, quand M. RICHOMME me taquine, de monter un peu vite. C'est aussi la réalité d'un débat autour d'une table de Conseil Municipal.

**Mme PASQUES.** - Opposition stérile constamment, non. Par exemple, nous allons voter pour le quotient familial pour la restauration scolaire. C'était dans notre programme et nous sommes très contents que vous le repreniez.

**M. J.P. DUGOIN.** - Comme quoi nous aussi parfois nous menons des politiques pouvant être taxées de "gauchistes". Comme quoi la frontière...

**Mme PASQUES.** - Nous n'avons pas spécialement une opposition toujours stérile.

**M. J.P. DUGOIN.** - Nous non plus.

**Mme PRAT.** - Je suis d'accord avec Monsieur GUEZZO quand il dit que nous sommes ici pour l'intérêt local. Gauche ou droite, si quelqu'un peut m'expliquer quelle est la différence dans le cadre de ce budget... Non, nous sommes là dans un Conseil Municipal, nous parlons d'abord de l'intérêt local. Il ne faudrait plus ressortir cette opposition gauche/droite.

**M. LE MAIRE.** - J'espère que Monsieur GUEZZO vous entendra, car c'est lui qui a amené le débat sur ce point.

**M. J.P. DUGOIN.** - Je vous remercie d'avoir ramené tout le monde à la raison, Madame PRAT. Je mets aux voix le maintien des taux d'imposition au niveau de l'an passé.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la Majorité**

|                   |    |  |
|-------------------|----|--|
| <b>POUR</b>       | 31 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |  |
| <b>ABSTENTION</b> | 2  | Jouda PRAT, Claude GARRO   |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |  |

Je vous remercie.

**12) Budget Primitif - Eau potable 2009**

Il s'agit d'un budget d'équilibrage et de reconduction a minima, puisque c'est un budget qui sera transféré avant la fin de l'année au SIARCE.  
Avez-vous des questions ? (Non). Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la Majorité**

|                   |    |   |
|-------------------|----|---|
| <b>POUR</b>       | 27 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |   |
| <b>ABSTENTION</b> | 6  | Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD   |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |   |

**13) Principe de Web Enchères : vente de pavés**

Il s'agit du principe de mise en vente aux enchères par la Commune de biens mobiliers ou immobiliers devenus inutiles, à travers un site Internet dédié à ce type de procédés pour les collectivités.  
La première cession imaginée par les Services Techniques concernerait le millier de pavés entassés depuis deux ans et demi dans la cour du Centre Administratif Jacques BROZ.  
Si vous avez des questions, je passerai la parole à Jean FERET car je rapporte la délibération qui a une incidence financière, mais pour le montage technique de l'opération c'est lui qui a tout fait et il vous répondra mieux que moi.

**Mme TOLLNER.** - Pouvez-vous nous donner d'autres précisions sur le mobilier que vous envisageriez de vendre, sur ce que pourrait en être le montant attendu ? Même s'il s'agit d'enchères, vous avez peut-être une idée de la valeur ?  
Comment a été choisi le prestataire WEB ENCHERES ?

**M. FERET.** - Je n'ai pas bien compris. Vous voulez parler de mobiliers à vendre ?

**Mme TOLLNER.** - Oui.

**M. FERET.** - Aujourd'hui, il n'est question que de pavés. Ce n'est pas un gros enjeu, pas une grosse valeur. C'est l'occasion d'essayer un canal de vente pour tout ce qui ne servira plus dans la Ville et qui pourrait avoir encore de la valeur. C'est une opportunité de mettre en place quelque chose qui n'a jamais été fait, sans prendre de gros risques, et de voir si cela fonctionne.  
Concrètement, nous estimons une valeur que nous désirons avoir. Par exemple, pour les pavés nous pensons pouvoir en tirer au minimum un euro le pavé. Ce sont de gros pavés de 20 centimètres de côté. Nous les mettons aux enchères, avec un prix de retrait, ce qui veut dire que si les enchères ne franchissent pas ce seuil il n'y aura pas de vente. S'il y a vente, les enchères franchissent le seuil, l'acquéreur vient régler à la Trésorerie le montant prévu et retire un bon de retrait qu'il va présenter à la Ville pour emporter le bien qu'il a acheté.  
C'est une méthode pour vendre en toute transparence avec mise en concurrence, sans qu'il y ait une suspicion de vendre à des gens privilégiés. C'est public, tout le monde le sait. C'est le même système que les achats, les marchés, mais avec un résultat à l'envers : au lieu de mettre en concurrence pour acheter, on met en concurrence pour vendre.

Cela se fait ailleurs. La Ville la plus proche de nous qui utilise le site WEB ENCHERES est BONDOUFLE, mais il y en a beaucoup d'autres. On pourrait aller sur EBay, mais c'est moins professionnel et il n'y a pas le système de paiement via la trésorerie pour garantir le paiement.  
Comment WEB ENCHERES a-t-il été choisi ? Ce sont eux qui m'ont contacté et j'ai trouvé l'idée séduisante. L'argent à mettre pour que cela démarre était modéré puisqu'il y a une mise en place une seule fois pour 850 € et pas d'abonnement. Ils sont rémunérés à 5 % du montant de la transaction.

**Mme TOLLNER.** - Non, 10 %.

**M. FERET.** - 5 ou 10 %.

**Mme TOLLNER.** - D'après la délibération, le pourcentage est de 10 %.  
Ma question portait aussi sur la suite. Vous vous engagez dans une procédure, je suppose que vous envisagez de vendre d'autres biens, mais beaucoup ou peu ?

**M. FERET.** - Nous allons changer l'organisation de la restauration scolaire et passer en liaison froide, ce qui veut dire qu'au lieu de mettre à la ferraille tous les équipements de liaison chaude, nous pouvons essayer d'en retirer quelque chose.

**Mme PRAT.** - Avant de mettre aux enchères, est-ce que cela passera en Conseil pour information ?

**M. LE MAIRE.** - Peut-on donner une information avant de le mettre aux enchères ?

**M. J.P. DUGOIN.** - Il est spécifiquement indiqué sur la délibération qu'il s'agit de pavés, mais Jean FERET est en train de regarder quels sont les matériels inutilisés et stockés depuis des années dont on ne sait pas quoi faire. Dans n'importe quelle collectivité c'est comme dans un grenier ou dans une brocante, on trouve des choses qui vont finir dans une déchetterie.

Je pense que Jean FERET se fera un devoir d'informer le Conseil Municipal des éventuelles cessions futures. Je prends l'engagement pour lui, mais il peut le confirmer.

**M. FERET.** - Oui.

**M. LE MAIRE.** - Avez-vous d'autres questions ? (Non).

**M. J.P. DUGOIN.** - Je mets aux voix. Qui est contre ? (0).

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la Majorité**

|                   |    |   |
|-------------------|----|---|
| <b>POUR</b>       | 27 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |   |
| <b>ABSTENTION</b> | 6  | Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD   |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |   |

Je vous remercie.

#### 14) Attribution d'une subvention exceptionnelle - Association Paléontologique

Il s'agit d'une subvention de 1 200 € pour que notre commune puisse participer à l'organisation d'une exposition organisée par l'Association en liaison avec le Muséum d'Histoire Naturelle de PARIS en 2009 et pour que l'association puisse éditer le troisième et dernier tome du Livre de l'Association ; en tout cas, pour l'instant c'est le dernier.

La Commune de MENNECY a souhaité contribuer à cette manifestation à hauteur de 30 % des coûts prévisionnels, soit 1 200 €.

Avez-vous des questions ?

**Mme TOLLNER.** - Nous allons voter pour cette attribution de subvention, mais une question se pose.

Une fois de plus, nous aimerions avoir des éléments sur la procédure concernant les attributions de subventions aux associations.

En effet, lors d'un Conseil Local de l'Environnement j'ai appris que l'Association ASEC (Association pour la Sauvegarde de l'Espace du Champoreux) avait elle aussi demandé une subvention de 500 € pour, dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, financer la venue d'une exposition sur la biodiversité à MENNECY. Au Conseil Local j'ai appris que la réponse du Maire -vous me direz si c'est vrai ou non- était formulée sous condition : on attribue cette subvention à condition que l'association travaille avec le Conseil Local de l'Environnement. Il n'y a pas eu de suite.

Or, je ne vois pas que nous allons voter pour une subvention de l'ASEC. Pourquoi n'avons-nous pas toutes les demandes ? Que s'est-il passé ?

**M. LE MAIRE.** - Je vais vous répondre, sous le contrôle de l'adjoint ayant en charge les subventions culturelles ou sportives, qui complètera s'il le souhaite.

Ce sont deux domaines tout à fait différents. L'ASEC m'a saisi tardivement, après que nous ayons engagé le budget, car nous avons demandé à toutes les associations en règle générale -comme nous le faisons dans les communes- de nous fournir avant décembre leur demande de subvention.

L'ASEC m'a fait cette demande. Un certain nombre de personnes au sein du C.L.E. m'ont dit que cela pourrait être porté par le C.L.E. Je leur ai dit de voir ce que le C.L.E. souhaitait faire et s'il souhaitait la porter en liaison avec l'ASEC ou non. Je leur ai demandé de revenir le plus rapidement possible néanmoins, car cela devait être fait avant juin. Nous en sommes là.

C'est une subvention qui n'a pas du tout été programmée. Cela sort comme cela, une association, certes pour quelque chose d'intéressant, m'a saisi personnellement il y a un mois en me demandant 500 €.

J'en ai parlé avec un certain nombre de personnes du C.L.E., qui m'ont dit que le C.L.E. souhaiterait en parler, non pas pour donner un avis favorable, mais pour l'élargir et la reprendre au niveau du C.L.E. Je leur ai dit de voir et de revenir vers moi. Je ne pouvais pas être plus ouvert que cela.

En ce qui concerne cette subvention, elle fait partie d'un petit volant de subventions exceptionnelles que nous nous étions fixé, de l'ordre je crois d'environ 3 K€, répartis pour des associations qui faisaient quelque chose d'exceptionnel. Il y a toujours chaque année une association qui fête son cinquantenaire. Il y a eu les Archers, en général il y a deux ou trois associations. Cela donne un volant permettant de faire un complément aux alentours de 1 000 ou 1 500 €.

Ce montant était non pas affecté, mais individualisé globalement. Chaque année vous aurez, cela me semble une bonne mesure au-delà de ce qui est spécifique à chaque association, un petit volant, qui est ce qu'il est, pour accompagner une association qui a un temps fort dans sa vie. Cela concerne généralement, compte tenu de l'histoire de MENNECY, une, deux ou trois associations. La Paléontologie se trouve dans ce cas de figure, comme les Archers s'y sont trouvés et comme ce sera le cas de la gymnastique, du basket ou du hand à un moment donné. Dans ce cas, on prendra dans ce petit fonds exceptionnel de 3 K€ pour abonder ces associations. Ce sont deux niveaux différents.

J'attends que le C.L.E. me dise si c'est porté par le C.L.E. ou non et nous reviendrons. Je pense que c'est tout à fait utile et que, malgré un budget très contraint et très prudentiel, on pourra dégager cette somme qui n'est pas énorme.

**Mme TOLLNER.** - Je reste sur ma faim. En effet, cette demande de subvention aurait pu être présentée sans aucune condition ici en Conseil Municipal.

Je ne comprends pas pourquoi cette subvention devait forcément être liée à une participation du Conseil Local. Ma question était là.

Si j'ai bien compris, c'est 500 € uniquement en cas de coopération avec le Conseil Local et 250 € s'il n'y a pas de coopération avec le Conseil Local. Or, l'association au départ avait tout simplement demandé pour son compte, comme toutes les autres associations, 500 €.

**M. LE MAIRE.** - Nous n'avons pas du tout la même lecture. J'ai effectivement reçu, comme je le reçois souvent car il vient souvent me voir, le Président de l'ASEC qui a sorti de sa manche quelque chose de très intéressant pour 500 € et m'a demandé si je pouvais les lui donner.

Je lui ai dit que déjà il était totalement en dehors du planning des subventions. Au-delà de cela, comme il est dans le C.L.E. et que le C.L.E. souhaite peut-être le reprendre avec eux et l'élargir, je lui ai dit de voir avec le C.L.E., dont il est membre, quelle est la position du C.L.E. sur ce point et de revenir me voir. Je ne peux pas être plus précis ni plus ouvert que cela.

Pour l'instant, j'attends le retour du C.L.E. Si le C.L.E. dit que cela ne l'intéresse pas et qu'il ne veut pas participer, si le Président de l'ASEC revient me voir, je considère que, même si nous sommes totalement en dehors du budget et du calendrier normal, compte tenu du montant modique de 500 €, nous pourrions le présenter au prochain Conseil de mai.

**M. J.P. DUGOIN.** - Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

|                   |    |   |
|-------------------|----|---|
| <b>POUR</b>       | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT, Claude GARRO, |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |   |
| <b>ABSTENTION</b> | 0  |   |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |   |

**15) Attribution d'une subvention exceptionnelle - Association Renaissance et Culture**

Avez-vous des questions ? Monsieur RICHOMME, on en avait parlé en Commission et j'ai effectivement le document à votre intention que m'ont sorti les Services. Chose promise, chose due.

Sous cette réserve, avez-vous des questions ? (Non). Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

|                   |    |   |
|-------------------|----|---|
| <b>POUR</b>       | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT, Claude GARRO, |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |   |
| <b>ABSTENTION</b> | 0  |   |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |   |

### 16) Approbation nouveaux quotients familiaux pour tous les services

Il s'agit de la mise en place de nouveaux tarifs intégrant notamment la mise en place de quotients familiaux là où il n'en existait pas. Nous vous distribuons un document dont je vais vous parler dans ma présentation.

Un certain nombre de Services municipaux font l'objet d'une facturation des services en fonction d'un quotient. C'est déjà le cas au Conservatoire et dans quelques autres services, mais il existe d'autres services, notamment la cantine, où il n'y a pas de quotients familiaux existants.

Concernant les modifications de tarifs pour les services qui ont déjà des quotients familiaux, nous sommes davantage à la marge. La question s'est posée de savoir s'il était ou non souhaitable, et c'est un choix politique, de mettre en place des quotients familiaux.

Aujourd'hui, le prix du repas dans une cantine de MENNECY est de 6,70 € ou 6,80 € et il est facturé 2,75 € à tout le monde, quels que soient les revenus. Pour une famille aisée, 2,75 € est un montant faible, mais pour une famille dans une situation de détresse ou de difficulté, c'est très élevé. Parfois, on s'aperçoit que les premières situations de surendettement sont le logement et la cantine.

Nous avons souhaité, notamment dans le cadre du contexte actuel, réfléchir à la mise en place pour les cantines scolaires d'une grille de quotients familiaux classée en sept tranches, plus les tarifs extérieurs, soit huit tranches au total mais sept pour les Menneçois. Cette grille est unique pour l'ensemble des prestations fournies ou vendues par les services. Une fois que vous avez fait calculer votre quotient familial, si vous êtes en tranche 7, en tranche 1 ou en tranche 5, vous le serez pour le Centre de Loisirs, le Conservatoire ou pour les cantines.

Nous avons été amenés à regarder ce qui se fait autour pour essayer de voir quelle amplitude donner entre le minimum sur la tranche la plus basse de facturation et le maximum sur la tranche la plus haute. Dans le cadre d'un budget contraint, Madame PRAT le rappelait tout à l'heure, nous ne sommes pas dans une situation dans laquelle nous pouvons partir de 2,75 € et descendre le coût des repas. De ce fait, nous devons trouver un équilibre entre les pertes de recettes d'un côté et les gains de recettes de l'autre venant compenser les pertes. C'est ce que nous avons essayé de faire, dans des conditions difficiles car nous travaillons sur un public dont nous ne connaissons pas la structure financière.

Aujourd'hui, 1 200 enfants déjeunent dans les cantines de la commune quotidiennement, plus même me dit-on, mais nous n'avons pas la tranche dans laquelle se situeraient ces familles. Nous avons alors été amenés à faire une projection sur la base de familles déjà inscrites dans d'autres services où des quotients familiaux existent, ce qui donne un faible pourcentage par rapport au nombre de familles qui utilisent les cantines.

Dans le cadre des quotients familiaux, il y a le risque de perdre des recettes, ce qui nous a amenés à essayer d'être assez prudents.

Lors des Commissions Municipales, nous avons été amenés à parler de ce point et à présenter une première grille de tarification s'étendant de 0,90 € le repas pour la tranche la plus faible, à 4,50 € pour la tranche la plus haute, les extérieurs à la commune étant facturés au coût réel.

Comment avons-nous calibré ce mini et ce maxi, puisque ce sont les deux fourchettes nécessaires ? En regardant ce qui se faisait dans d'autres communes et en essayant de se dire que l'on ne pouvait pas être au triple ou à la moitié, qu'il fallait avoir une cohérence et que si cela se pratique et fonctionne ailleurs, c'est que visiblement ces solutions sont bonnes. Je vous cite les communes sur lesquelles nous avons travaillé, en vous donnant à chaque fois le chiffre minimal et le chiffre maximal, sachant que la proposition initiale sur laquelle nous avons réfléchi était de 0,90 € et de 4,50 €.

Sur des communes comme ITTEVILLE, nous arrivons à être entre 1,39 et 5,37 €.

Sur BALLANCOURT, on est entre 0,45 € (donc beaucoup plus bas que ce que nous proposons) et 4,57 € (donc plus élevé).

Sur CORBEIL, on est entre 1,10 € et 3,70 €.

Sur GRIGNY, on est entre 0,65 € et 4,69 €.

Sur COURCOURONNES on est entre 1 et 3,99 €.

Sur RIS ORANGIS, on est entre 0,92 € et 4,81 €.

Sur BRETIGNY, on est entre 0,56 € et 4,96 €.

Sur EVRY, on est entre 1,07 € et 4,20 €.

Ainsi, l'amplitude sur laquelle nous avons travaillé initialement couvrait la moyenne basse et la moyenne haute, la moyenne haute étant située entre 4 et 5 € et la moyenne basse entre 0,50 €, 1,10 €, 1,20 €.

Lors des discussions en Commission, mais aussi lors de rencontres avec un certain nombre de familles et de parents d'élèves, nous avons entendu un certain nombre d'inquiétudes légitimes de personnes disant que, si elles étaient en coefficient 7, elles auraient à payer 1,75 € de plus par repas.

Il semble politiquement souhaitable, logique et juste, particulièrement vu la période, de mettre en place un système de pondération en fonction des revenus pour les cantines. Cependant, nous ne sommes pas là dans un débat politique fermé. Le Conseil Municipal me semble devoir être un lieu de débats, d'évolutions et d'inflexions. La question est de savoir où l'on met le curseur.

Plus on descend bas les premières tranches, plus on est obligé, pour équilibrer, d'élever la dernière tranche. Moins on élève la dernière tranche, moins on peut descendre la première. C'est une question d'équilibre.

Sur les projections que nous avons faites en termes de recettes, pour autant qu'elles puissent être considérées comme fiables (nous les avons faites sur un pourcentage de personnes beaucoup plus faible que celles fréquentant la cantine), nous avons été amenés à vous proposer la première solution vue en Commission et à proposer au Conseil trois variantes.

La première est encore plus sociale : on descend encore le premier tarif pour être à 0,65 € et on augmente encore le dernier jusqu'à 4,67 €. C'est la fourchette de prix de GRIGNY.

La deuxième se veut un peu moins sociale que celle que nous proposons, mais de ce fait elle impacte un peu moins les classes moyennes dont il a été fait remarquer en Commission que c'est souvent à elles que systématiquement on demande un effort. Cette variante va de 1,07 € à 4,20 €. C'est la fourchette d'EVERY.

La troisième variante est encore un peu moins sociale, celle inspirée -car nous ne sommes pas exactement sur les mêmes amplitudes- de COURCOURONNES, qui va de 1,30 € pour le repas le plus bas, donc une diminution par deux du coût actuel, à 3,99 € pour le repas le plus élevé.

Il faudrait peut-être prendre le temps de faire un tour d'horizon et de recueillir l'avis de tous, en dehors des questions partisans, de majorité ou opposition. Je crois que si la question même du quotient est juste -dont on ne doit pas se dispenser- la question de l'amplitude du curseur, donc de l'effort demandé aux classes moyennes par rapport à la volonté d'aider les personnes en difficulté, mérite d'être discutée par tous.

Le Conseil Municipal étant libre d'amender le cahier, pour que vous puissiez avoir chacun une vision propre nous vous avons fait ces trois variantes, mais il n'y en aura pas d'autres possibles sinon nous n'avancerons pas. Cela correspond bien à la problématique consistant à savoir si l'on fait du très social ou du un peu social.

**M. RICHOMME.** - Je salue cette initiative. Elle était inscrite dans notre programme et nous pouvons vous suivre, surtout quand on s'aligne sur de tels points.

Je tiens à dire ici ce que nous avons dit en Commission pour que le Conseil en soit informé : nous prenons note de cette initiative cette année, mais nous espérons fortement que l'an prochain soit inclus un quotient dégressif en fonction du nombre d'enfants par foyer.

**M. J.P. DUGOIN.** - Ce quotient existe. En Commission c'est en effet un point qui n'avait pas été remonté, mais il y a un quotient dégressif par foyer.

A partir du deuxième enfant, on descend d'une tranche et à partir du troisième enfant on descend d'une tranche. Ensuite, cela ne descend plus. Le deuxième enfant fait glisser d'une tranche vers le bas et le troisième enfant fait encore descendre d'une tranche. C'est a priori ce qui s'applique aujourd'hui dans les secteurs où nous avons des quotients. Cela continuera à s'appliquer sur les cantines.

**M. RICHOMME.** - En Commission on n'était pas sur ce point, donc si c'est dégressif en fonction du nombre d'enfants, surtout pour la musique, cela devient très onéreux pour les familles, si elles ont plusieurs enfants, de les inscrire à la musique. Si c'est dégressif, c'est très important.

Nous saluons les propositions qui nous sont faites. Nous avons là une base de travail. A première vue, sachant que la première année est pour caler les choses, mais que c'est aussi une année importante car de nombreux Menneçois souffrent, pour nous la variante de base nous semble assez satisfaisante. Il s'agit de celle qui a été présentée, et non pas la 1, la 2 ou la 3.

**M. J.P. DUGOIN.** - Celle qui a été vue en Commission.

**M. RICHOMME.** - Celle qui s'inscrit à un prix de cantine entre 0,90 € et 4,50 €.

**Mme PRAT.** - La cantine est un vrai problème. Nous avons au CCAS beaucoup de demandes de paiement de cantine car beaucoup de personnes n'arrivent pas à payer la cantine.

Depuis plusieurs années on retrouve ce problème de cantine. Dans le budget de la Ville, une année on est arrivé à une somme d'environ 30 K€.

**M. LE MAIRE.** - Je vous donnerai le chiffre après, nous sommes très au-delà. Continuez, je vous donnerai cela ensuite.

**Mme PRAT.** - Nous sommes pour un tarif très bas pour ceux qui ne peuvent pas payer la cantine. Il est difficile de choisir, nous sommes pour la variante n°2 ou n°1, mais peut-être la n°2 qui est assez juste. Il faut rester juste.

**M. J.P. DUGOIN.** - Nous avons donc la variante n°2 d'un côté et de l'autre la solution de base.

La première sortie que nous avons faite, qui nous semblait la plus juste, consistait effectivement à se calibrer sur la moyenne basse et la moyenne haute de ce qui se faisait autour de nous, car nous n'avons pas de recul. Quand vous avez déjà des quotients et que vous les bougez un peu à la hausse ou à la baisse, c'est plus facile, mais l'année où vous les créez, c'est un saut dans le vide. Ce n'est pas évident.

Madame PRAT, vous seriez plutôt partante sur la version n°2, donc une version un peu plus protectrice pour les familles modestes.

En période de crise un point me semble important : voter ce point à l'unanimité. Cela me semblerait être, dans le domaine du symbole, quelque chose d'important. Je serais tenté de vous dire que la variante n°2 correspond aussi aux inquiétudes d'un certain nombre de familles Menneçoises.

Madame PRAT, Monsieur RICHOMME, je souhaite savoir...

**Mme PRAT.** - Nous n'allons pas nous battre sur ce sujet. Si vous voulez la variante de base, Monsieur RICHOMME...

**M. LE MAIRE.** - Je voudrais amener un élément complémentaire au débat.

Comme l'a dit le Rapporteur, nous ne savons pas du tout comment cela va impacter sur le plan financier. Nous en ferons le bilan dès que nous le pourrons, même avant une année. Ces quotients et tarifs vont être mis en application en septembre. Je pense que nous en aurons une vision avant le prochain budget 2010.

L'objectif de la commune est clair : il n'est pas de faire de l'argent sur le dos des enfants et de leurs parents. Je vous dis donc clairement que nous ferons le bilan avant la fin de la première année pour voir où le curseur se situe et s'il y a beaucoup de personnes dans les tranches élevées, moyennes ou basses. Nous verrons alors si nous avons pris le bouillon. On ne va pas équilibrer, car le repas actuellement a un prix de revient de 6,75 € environ et il y a donc inmanquablement un déficit pris en charge par la collectivité, ce qui est tout à fait normal car nous sommes dans une logique d'équité. Ceci étant, on ne mesure pas au millimètre ce déficit, car on innove.

Cela reviendra devant le Conseil Municipal avant une année d'exercice, dès que nous le pourrons, afin de réajuster éventuellement la grille et les niveaux. Je vous en donne l'engagement.

Par ailleurs, un élément d'information complémentaire à ce que disait Madame PRAT, qui siège au CCAS depuis longtemps. L'ardoise que nous avons actuellement dépasse 100 K€. J'ai mis le curseur au niveau des gens qui ont plus de 600 € de retard ou d'impayé, cela représente plus de 30 K€, mais si l'on va plus loin en comptant aussi les gens qui font quelques négligences, qui oublient, on est à plus de 100 K€. C'est une flambée, qui d'ailleurs se retrouve aussi dans les autres communes. Je vous livre cela comme un indicateur. Il y a vraiment des gens qui ont des difficultés, car on ne peut pas considérer que tous les gens qui ne paient pas utilisent le système.

Je voulais également vous dire, mais je pense que cela ne pose pas de problème, que c'est une position de principe. Je crois que nous sommes en ESSONNE la seule commune de 15 000 habitants qui n'a pas mis en place de quotients. Il faut vite réparer cela. Nous ne sommes plus une commune rurale de 400, 500, voire 4 000 ou 5 000 habitants. Il y a une logique à laquelle nous ne pouvons pas échapper dans une commune de notre taille et qui consiste à mettre un quotient. Nous sommes partis sur 7 + 1 tranches, mais tout cela est expérimental. Nous en ferons le bilan.

J'insiste à nouveau, car c'est un sujet d'importance, sur le fait qu'il faudrait que nous soyons tous d'accord sur ce quotient et que ce soit l'expression du Conseil Municipal. A titre personnel, j'aurais tendance à dire qu'il n'y a pas un gros écart, mais que la variante de base a été travaillée par nos Services, à qui je tire mon chapeau, ainsi qu'à M. CHANON (?) et à toute l'équipe du Centre de Loisirs. Elle n'est pas totalement représentative, c'est un petit échantillon. Ils nous ont sorti cela et vous avez vu que, par rapport aux tarifs des communes, avec des sociologies très diversifiées, nous sommes à peu près dans la plaque.

Je ne vais pas me battre si l'on va sur la variante n°2 ou sur la variante de base. Je vous ai donné mon sentiment.

**M. RICHOMME.** - Nous sommes pour la variante de base, car aujourd'hui on paie 2,75 € et si l'on suit le Q3 ou le Q4 c'est autour de cette zone que se situent les classes moyennes. Celles en difficulté vont payer un peu moins, les autres un peu plus. Un effort de 0,90 € est fait envers ceux qui sont en difficulté. C'est pour cela que nous défendons cette variante.

**Mme PRAT.** - Nous voterons la variante de base, il n'y a pas de grande différence.

**M. LE MAIRE.** - Etant entendu que je vous donne l'assurance, le Rapporteur aussi, tout comme l'ensemble de la majorité, que dès que nous aurons des éléments de mesure, avant le budget prochain, nous travaillerons en Commission avec vous et nous reviendrons devant le Conseil pour infléchir les choses. J'en profite, puisqu'il y a beaucoup d'associations de parents d'élèves, pour leur dire que je suis évidemment à leur disposition, au-delà de ce qui est dit ici, au-delà de ce qui a pu être dit ou non dans les Conseils d'Ecoles, pour recevoir les quatre fédérations et leur expliciter la logique dans laquelle nous sommes, mais surtout pour les rassurer. J'ai en effet entendu des propos tout à fait invraisemblables selon lesquels les tranches hautes seraient à plus de 6 €. Je crois qu'il y a une confusion avec ce que cela coûte à la commune, qui est proche de 7 €, car les chiffres du Rapporteur portent sur 2008 et donc en 2009 cela va augmenter un peu. Nous sommes à un coût pour la commune proche de 7 €, mais il n'est pas du tout question de faire payer, même pour les tranches les plus élevées, ces sommes-là.

**M. J.P. DUGOIN.** - Madame PRAT, je vous remercie d'avoir accepté d'aligner votre position sur celle de Monsieur RICHOMME.

**Mme PRAT.** - A 10 centimes près, oui...

**M. J.P. DUGOIN.** - C'est important, car cela m'aurait ennuyé qu'un des groupes s'abstienne sur une question de choix de tranche, alors que tout le monde est d'accord sur le principe. Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

|                   |    |  |
|-------------------|----|--|
| <b>POUR</b>       | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT, Claude GARRO, |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |  |
| <b>ABSTENTION</b> | 0  |  |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |  |

La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

**II) ENVIRONNEMENT- URBANISME**  
**Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX**

**17) Modification de la délibération portant sur la création d'une ZPPAUP en centre-ville et au village Levitt : Lancement de l'étude de la ZPPAUP en centre-ville**

**Mme DOUGNIAUX.** - Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2008, a décidé de lancer une étude pour la création d'une ZPPAUP en centre-ville et au village Levitt.

Après consultation des AFULs du village Levitt et au vu de leur réticence, la municipalité a décidé de ne pas étendre à cette partie de commune la ZPPAUP et de ne lancer l'étude que sur le centre-ville.

Nous vous demandons de bien vouloir décider de lancer l'étude sur le centre-ville pour la création d'une ZPPAUP.

Avez-vous des questions ?

**M. RICHOMME.** - Nous l'avons annoncé, nous sommes contre cette ZPPAUP. Nous avons gagné 50 % de la bataille, mais nous maintenons notre refus pour le centre-ville.

**M. LE MAIRE.** - Vous n'avez rien gagné du tout dans la bataille, car il n'y a pas eu du tout de bataille.

Un certain nombre d'associations représentatives de la Ville depuis longtemps, c'est un vieux dossier, ont pensé que la ZPPAUP, ses principes et ce qu'elle entraînait, permettrait de préserver l'environnement urbanistique d'une partie de la Ville. C'est le cas dans d'autres communes en ESSONNE, à DRAVEIL, à MILLY LA FORET.

Le problème ne s'est pas posé pour le centre-ville, au-delà de votre point de vue. Pour beaucoup de personnes qui vivent le centre-ville, il allait de soi qu'il y avait une utilité à prendre un certain nombre de mesures qui durent dans le temps, qui ne soient pas uniquement le fait -je pèse mes mots, mais je le dis malgré tout- de l'arbitraire d'une seule personne, l'Architecte des Bâtiments de France, qui déciderait de construire ou ne pas construire. Le principe d'une ZPPAUP est de fixer des normes sur un secteur géographique, tant en ce qui concerne les gabarits, la couleur, que la nature de ce qui est fait.

Si l'on veut éviter une forte densification en centre-ville, une unité architecturale dans le vieux MENNECY, le problème est de savoir où on limite le périmètre. Cela semblait pour ces associations s'imposer naturellement. Je souscris tout à fait à leur demande.

Un certain nombre d'associations ont évoqué l'idée que, compte tenu de la spécificité du village Levitt, qui est très qualitatif, cela pouvait être également une possibilité de rentrer dans la ZPPAUP. Je n'en étais pas convaincu. Nous avons pris l'avis des sept AFULs avec lesquelles nous travaillons sur de nombreux dossiers, que ce soit les réseaux ou le PLU. Aucune suite ne sera donnée à cela.

Il n'a jamais été dans la détermination de la Ville d'imposer quoi que ce soit sur le secteur Levitt. Il s'agissait de proposer, à la suite de demandes d'associations.

Concernant le centre-ville, la conviction de la majorité est commune à celle de ces associations : il nous paraît tout à fait utile de le faire. Nous en avons déjà débattu, car nous avons expliqué ce qu'était une ZPPAUP, les avantages, les inconvénients. La grosse différence est que ce n'est plus une seule personne qui décide dans un périmètre de ce qui est fait ; il y a un cahier des charges, une règle du jeu et on s'en tient à cela.

L'étude permet d'établir des règles du jeu. Le cahier des charges n'est pas fatalement inscrit dans le marbre, il peut être modifié, mais moins facilement qu'un PLU. C'est assez rigide.

Comme il fallait prendre une délibération de principe et avancer sur ce point, dans les délibérations précédentes nous avons mis "et/ou" ; là, nous sommes uniquement sur le centre-ville.

La suite de cela, si vous y donnez un avis favorable, est que nous travaillerons avec l'Architecte des Bâtiments de France, la DRAC, un architecte spécialisé que nous serons amenés à choisir avec les associations et la Commission d'Urbanisme, sur une période peut-être d'une année, pour déterminer le périmètre. Il est important de savoir si l'on descend jusqu'à la gare ou si l'on s'arrête aux portes de Paris, si l'on va jusqu'à la rue de la Fontaine ou plus loin, si l'on va au-delà de la nationale ou non. Ce sera le choix de ce que l'ensemble de l'assemblée décidera.

Après, nous éditerons un cahier des charges. Je sais qu'il y a des associations comme l'ASEP qui, il y a quelques années, ont énormément travaillé sur ce dossier, l'ADEMO aussi, et que les cahiers des charges sont quasiment prêts. Je pense que l'étude sera relativement légère.

Voilà l'historique, le principe et la logique. La majorité municipale y est favorable, car nous pensons que c'est un moyen de préserver et de garder une qualité au centre-ville.

**Mme DOUGNIAUX.** - Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la Majorité**

|                   |    |   |
|-------------------|----|---|
| <b>POUR</b>       | 27 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO |
| <b>CONTRE</b>     | 6  | Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD   |
| <b>ABSTENTION</b> | 0  |   |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |   |

**18) Désaffectation d'une partie de voirie communale sur la ZAC MONTVRAIN II (SORGEM)**

La Communauté de Communes du VAL d'ESSONNE a confié l'aménagement de la ZAC MONTVRAIN II à la SORGEM, dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Le principe d'aménagement de la zone prévoit la création de voiries et espaces publics permettant de desservir les parcelles destinées à la construction de bâtiments à usage de commerces, artisanats, industries, activités diverses ou bureaux.

Dans ces conditions, le chemin rural n°14, situé dans l'emprise du périmètre de la ZAC, ne sera plus destiné à l'usage du public et doit donc être désaffecté afin de pouvoir engager le processus opérationnel de la ZAC.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable de principe sur cette désaffectation et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure nécessaire à cette opération.

Sur votre plan, le chemin communal est représenté en vert.

Avez-vous des questions ?

**Mme PRAT.** - Nous ne l'avons pas voté et pourtant sur ce chemin rural la désaffectation a commencé, car il a été bloqué. On n'a pas encore voté. C'est une simple remarque. La preuve est là.

**M. LE MAIRE.** - C'est un fait. Nous allons le signaler à la CCVE.  
Cela a été vu en Commission ? On peut donc engager le vote.

**Mme DOUGNIAUX.** - Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

|                   |    |  |
|-------------------|----|--|
| <b>POUR</b>       | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT, Claude GARRO |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |  |
| <b>ABSTENTION</b> | 0  |  |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |  |

**19) Majoration du COS - "Secteur rue du Petit Mennecey" afin de favoriser la construction de logements sociaux**

Nous avons pris une délibération pour majorer le COS sur un terrain, mais la DDE-DDA nous a demandé d'élargir, non pas sur un seul terrain, mais sur un secteur.

Elle nous a signalé que nous pouvions augmenter de 50 % le COS. Au lieu de 0,52, le COS sera donc porté à 0,85 car le COS initial est de 0,35 sur ce secteur.

Avez-vous des questions ?

**M. LE MAIRE.** - Avec l'autorisation du Rapporteur, un complément d'information. Avec quelque humour, je dirais qu'il est difficile de faire du logement social même si la DDE s'en mêle.

En effet, c'est un dossier que nous avons déjà vu. Cela avait fait l'objet d'une délibération ici. Il s'agissait d'un terrain propriété communale rue du Petit Mennecey que nous envisagions de consacrer entièrement à du logement social. La loi SRU permet, sur des terrains où l'on veut faire du logement social, de majorer le COS à due concurrence de 50 %. Nous avons donc pris une décision en ce sens après, semble-t-il, avoir consulté au mieux la DDE.

La DDE s'est réveillée très après le délai de recours, soit deux mois, dans le cadre de discussions que nous avons avec eux pour un contrat de mixité sociale qui vous sera présenté dans quelques mois. Elle nous a alors dit que c'était illégal, que l'on ne pouvait pas le faire sur une seule parcelle et que, même si nous ne le faisons que sur une seule parcelle, il faudrait l'élargir à un périmètre plus grand selon tel article de la loi SRU.

C'est pourquoi nous vous proposons à nouveau cette délibération. Le terrain ciblé est celui dit Fouques, juste à côté des ateliers municipaux. Comme il fallait élargir, nous l'avons fait à minima, car notre objectif n'est pas de forcer le COS pour mettre du logement social partout, mais nous avons répondu à l'esprit de la loi SRU en ne mettant pas que la parcelle concernée, mais en prenant quelques parcelles à côté.

Voilà l'historique et les raisons pour lesquelles cela revient.

**M. RICHOMME.** - Le Rapporteur a parlé d'une augmentation de 50 %, mais ce n'est pas une augmentation de 50 %, c'est une augmentation de 0,50.

De mémoire, le COS était à 0,35. S'il est à 0,35 et si on y ajoute 50, cela fait bien 0,85, mais dans la délibération il est indiqué "...à 0,52, peut être porté à 0,85". Je crois qu'il faut corriger en disant que la précédente délibération était à 0,35, qu'il y a une augmentation de 0,50 et que l'on arrive à 0,85.

**M. LE MAIRE.** - C'est exactement cela. On est sur 0,85.

**M. RICHOMME.** - Oui, mais là il est indiqué "0,52".

**M. LE MAIRE.** - Je suis sûr que c'est 0,85.

**M. RICHOMME.** - Oui, mais il faudrait changer l'avant-dernière phrase en disant "*d'autre part, la possibilité de majoration du COS étant de 0,50, le COS fixé par la délibération précitée à 0,35 peut être porté à 0,85*".

Je ne sais pas ce que fait ici le 0,52.

**Mme DOUGNIAUX.** - C'est sur l'ancienne délibération que l'on avait porté le COS à 0,52.

**M. RICHOMME.** - Non, on était à 0,35.

**Mme DOUGNIAUX.** - Non, sur l'ancienne délibération on avait porté le COS de 0,35 à 0,52. Là, on porte le COS, par rapport à l'ancienne délibération, de 0,52 à 0,85. On augmente le COS sur le secteur de 0,35 à 0,85. On augmente de 0,50.

**M. LE MAIRE.** - La logique est que l'on force le COS au maximum de ce que la loi permet de faire. Une étude a été faite, au départ cela devait nous permettre de faire cinq logements sociaux, mais nous devrions arriver à huit. Voilà l'importance du dossier. C'est l'implantation de huit logements sociaux proches de la gare.

**Mme PRAT.** - Pour information, la superficie totale du secteur correspond à combien ? Je parle de tout ce qui est en rouge. Ce n'est que pour information.

**Mme DOUGNIAUX.** - Je ne sais pas quelle est la superficie exacte.

**M. LE MAIRE.** - Nous vous la donnerons avant la prochaine Commission Urbanisme.

La logique est que nous ne pouvions pas faire un coup de loupe sur un terrain, car on nous a dit que c'était illégal. Sauf qu'on nous l'a dit au bout de six mois...

Avez-vous d'autres questions ? (Non). Tout le monde a compris la logique. Vous aurez huit logements sociaux à cet endroit.

**Mme DOUGNIAUX.** - Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

|                   |    |   |
|-------------------|----|---|
| <b>POUR</b>       | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT, Claude GARRO |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |   |
| <b>ABSTENTION</b> | 0  |   |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |   |

### **III) TRAVAUX-BATIMENTS-AFFAIRES SCOLAIRES**

**Rapporteur : Jean FERET**

#### **20) Annulation de la délibération concernant la cession du terrain DGAC par droit de priorité**

**M. FERET.** - Cette délibération porte sur le droit de priorité que nous avons transféré au bénéfice de l'IMMOBILIERE 3F en vue d'un projet de logements sociaux sur le terrain, qui aujourd'hui appartient à la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Plusieurs mois après la délibération, le Contrôle de Légalité s'est aperçu que ce n'était pas légal et que nous ne pouvions pas transférer, céder, faire bénéficier un tiers privé de ce droit de priorité.

La délibération que nous mettons au vote maintenant a donc pour objet d'exercer ce droit de priorité pour acquérir le terrain. Le projet est maintenu, il y aura cession avec transfert de la commune au bailleur social, mais ce n'est pas l'objet de cette délibération.

Avez-vous des questions ?

**M. LE MAIRE.** - Point d'information complémentaire, c'est un dossier que nous avons déjà largement vu. DDE et DDA, confondues maintenant, ont des lectures tardives.

En effet, n'ayant pas l'expérience en ce domaine il nous avait été dit de prendre une délibération, ce que nous avons fait, transférant notre droit de priorité à un bailleur social I3F pour y faire une opération.

On nous a dit récemment, très après les six mois de droit de recours, que ce n'était pas ainsi qu'il fallait faire. Une commune ne peut pas transférer directement son droit de priorité, disons son droit de préemption, à un bailleur social.

Nous prenons le droit de priorité, étant entendu que, lors du prochain Conseil Municipal, nous vous présenterons une deuxième délibération (vue avec les services de la DDE et de la DDA pour qu'il n'y ait pas

de problème) qui cèdera notre droit de priorité, car alors nous pourrions le faire, au bailleur social. Nous aurons un jeu d'écritures à faire ; le même jour, dans la même étude, nous achèterons le jour X à 14 H, par exemple, et à 14 H 01, dans la même étude, le bailleur social achètera.

Notre souci est clair, je le dis pour Claude GARRO qui suit cela de près : il n'est pas question de payer les frais de notaire en lieu et place du bailleur social. Il y aura une opération blanche dans une DM que nous ferons à ce moment-là. Nous ne ferons que le portage et ce sera un portage purement formel, mais nous sommes obligés de passer par ce schéma.

Vous voyez que c'est compliqué. Même quand il y a une volonté politique de faire, c'est un exercice compliqué. Nous passerons avant juin une nouvelle délibération qui permettra de finaliser le projet dont nous connaissons l'économie générale qui est de faire au maximum 130 logements entièrement sociaux, mais en mixité sociale. En effet, dans le logement social il y a de tout, que ce soit du PLA ou du PLS, il y a toutes les déclinaisons. Ce sera également en mixité d'habitat, donc avec de l'habitat horizontal, en particulier dans le secteur qui va jouxter les fonds de jardin de la Rue de la Fontaine, avec un engagement conjointement pris par l'Etat et par le bailleur de recréer une sente qui existait et qui n'existe plus actuellement.

Nous reviendrons sur ce projet. Nous sommes obligés de repasser devant le Conseil.

**M. FERET.** - Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la Majorité**

|                   |    |  |
|-------------------|----|--|
| <b>POUR</b>       | 27 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |  |
| <b>ABSTENTION</b> | 6  | Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD  |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |  |

**21) Attribution Marché d'entretien des bâtiments sportifs**

Le marché avait été attribué une première fois, mais avait été annulé parce qu'un délai n'avait pas été respecté pour un jour, peut-être deux, en tout cas il s'en est fallu de très peu.

La procédure a été relancée de la même façon et le marché a été attribué à la société ESP (Europe Service Propreté) pour nettoyer essentiellement les gymnases et les vestiaires la nuit, pendant les installations ne sont pas utilisées.

C'est le même cahier des charges, la même société je crois. Rien n'a changé, si ce n'est que cette fois les délais ont été respectés avec même un peu de marge pour être certain que, dans quelques mois, personne ne vienne trouver à redire.

**M. RICHOMME.** - Nous apprécions d'avoir le rapport d'analyse, car cela nous permet de comprendre le choix qui a été fait et le déroulement de la procédure. Cela va vers plus de transparence. Si à chaque fois qu'il y a un appel d'offres nous pouvons avoir le rapport d'analyse, nous y souscrivons.

**M. LE MAIRE.** - Il n'y a pas de problème.

**M. FERET.** - Les rapports d'analyses sont très souvent demandés par les sociétés qui ont fait des offres. C'est une démarche commerciale sérieuse que de comprendre ce qui a été proposé et pourquoi ce que l'on a

proposé n'a pas été retenu. C'est une démarche transparente. Ne pas avoir été retenu dans un marché ne signifie pas que tout s'arrête. Les documents sont à disposition.  
Avez-vous d'autres questions ? (Non). Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

|                   |    |   |
|-------------------|----|---|
| <b>POUR</b>       | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT, Claude GARRO |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |   |
| <b>ABSTENTION</b> | 0  |   |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |   |

## 22) Frais d'écolage

Cette question revient régulièrement quand des enfants de MENNECY sont scolarisés dans d'autres communes ou que des enfants d'autres communes viennent à MENNECY, souvent pour des raisons de scolarité spécifique quand ce sont des enfants handicapés.

L'affectation est choisie par l'Education Nationale sur la recommandation de la NPH. Quand pour des raisons légitimes un enfant de MENNECY est scolarisé dans une autre commune, bien souvent celle-ci se retourne vers MENNECY en demandant que la Ville où l'enfant réside participe aux frais d'écolage.

Nous n'avons pas de réponse précise à donner, ni surtout de réponse constante identique pour tous les enfants, d'où une réflexion pour trouver combien coûte un enfant à MENNECY. Si nous avons mis cet argent pour la scolarisation de cet enfant à MENNECY, nous pouvions le mettre pour une autre commune.

C'est le premier but de cette délibération que d'avoir des choses claires et transparentes pour que les enfants qui partent ailleurs pour leur scolarité soient soutenus de la même façon et, réciproquement, pour que des enfants qui viennent à MENNECY, par exemple dans la CLIS de l'école de la Jeannotte, ne soient pas pénalisés, car ils coûtent la même chose pour leur scolarité que les enfants de MENNECY.

Cela concerne peu d'enfants. Les enfants handicapés, identifiés par l'enseignante référente de MENNECY, sont au nombre de 16, mais cette enseignante ne connaît pas tous les enfants, car les enfants de MENNECY scolarisés ailleurs sont suivis par d'autres enseignants référents. Par exemple, un enfant de MENNECY scolarisé à GUIGNEVILLE, va être suivi par l'enseignant référent basé à la FERTE ALAIS.

Cependant, j'estime que nous avons une trentaine d'enfants, en maternelle et primaire, concernés par ce type de délibération. C'est une estimation personnelle. Personne n'a le chiffre exact sur MENNECY.

**Mme PASQUES.** - Cela concerne les enfants handicapés, je suis d'accord, mais cela concerne aussi les autres enfants, donc des enfants qui sont sur MENNECY et sur d'autres communes et réciproquement.

**M. FERET.** - Il y a en effet des enfants qui vont ailleurs ou qui viennent d'ailleurs par dérogation. Les dérogations doivent être motivées. Si un enfant d'une autre commune vient à MENNECY parce que la famille a demandé une dérogation pour telles et telles raisons, si la commune refuse de payer les frais d'écolage MENNECY peut refuser d'accueillir l'enfant.

En revanche, je reviens au cas d'un enfant handicapé, nous n'avons pas à refuser l'accueil d'un enfant handicapé, et réciproquement. Il faut jouer le jeu jusqu'au bout. Il n'y a plus de cas spéciaux, un enfant handicapé est traité comme un enfant non handicapé. Cela ne se discute pas.

**Mme SEBBAG.** - Est-ce que cette mesure accompagne aussi les enfants susceptibles d'aller dans les écoles privées ?

**M. FERET.** - Oui, dès qu'elles sont sous contrat. L'Education Nationale affecte parfois un enfant handicapé dans une école privée. Le cas existe. La commune n'est pas compétente dans ce choix. Nous apportons le support logistique et matériel pour la scolarisation, mais l'aspect pédagogique n'est pas de la compétence de la commune, mais celle de l'Education Nationale.

**M. LE MAIRE.** - Avez-vous d'autres questions ? (Non). Nous engageons le vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

|                   |    |  |
|-------------------|----|--|
| <b>POUR</b>       | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT, Claude GARRO |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |  |
| <b>ABSTENTION</b> | 0  |  |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |  |

### **23) Modification de la carte scolaire**

**M. FERET.** - A la demande des chefs d'établissement, des Directrices essentiellement mais également de M. LANGEVIN à l'Ormeteau, il a fallu réfléchir aux secteurs d'affectation de la Ville pour les écoles maternelles et primaires.

Le terme "ajustement" est important, car il n'y a pas eu de révolution, il s'est agi de faire disparaître des ambiguïtés, des rues qui depuis des années allaient à la fois dans une école et dans une autre sans règle précise, ce qui a entraîné quelques frictions dans le passé, que ce soit entre les parents ou entre les écoles. Le trait est devenu plus précis, au numéro de maison près parfois. En revanche, il n'y a pas de changement dans les grands principes. Que ce soit pour l'Ecole de la Sablière ou celle de La Verville, il y a toujours un trait pour les séparer d'un côté de la rue à l'autre.

Il n'y a pas de changement fondamental, mais simplement plus de précisions. Avez-vous des questions ?

**M. RICHOMME.** - Je profite de ce sujet pour vous demander si vous avez des nouvelles de la fermeture d'une classe sur MENNECY ? On l'a vu dans la presse.

**M. LE MAIRE.** - Jeannotte Maternelle, oui.

**M. RICHOMME.** - Est-ce qu'un projet se monte pour permettre à cette classe de maintenir son ouverture ? En avez-vous des échos ? Est-ce que le dossier avance ?

**M. LE MAIRE.** - Je participe chaque fois que je le peux aux Conseils d'écoles, ici en l'occurrence celui de la maternelle Jeannotte.

Ce n'est pas officiel, il ne faut pas que cela sorte d'ici, mais la Directrice, compte tenu des chiffres parfois limites, pense que l'on sera en fermeture.

**M. FERET.** - Les inscriptions scolaires ne s'achèvent que le 31 mars, donc les délais courent encore. Pendant l'été on voit des familles venir s'inscrire, mais les chiffres sont bas. Il est désespéré de penser que cette classe sera maintenue.

**Mme PASQUES.** - Même si la population augmente, de toute façon la fermeture va se faire maintenant. Même si ensuite des gens arrivent, ce ne sera pas rouvert, à moins que ce ne soit que bloqué. Savez-vous si c'est bloqué ou fermé ?

**M. LE MAIRE.** - Je ne lis pas dans le marc de café, mais je peux vous dire ce qui nous a été dit au Conseil d'Ecole : pour l'instant, l'écart semble tel qu'il y aurait une fermeture ; je n'ai pas parlé de blocage. On peut parfois penser que les gens qui arrivent permettent, avec le ratio moyen, d'être en blocage, mais là le gap est trop fort et, de l'avis du corps enseignant, nous serons en fermeture et non en blocage.

**Mme PASQUES.** - Cela sortira d'ici assez vite puisque le mouvement de mutation des professeurs des écoles se fera en mars. On le saura vite.

**M. LE MAIRE.** - Cela devrait, mais pour l'instant il n'y a rien d'officiel. C'est la tendance.

**M. FERET.** - Avez-vous d'autres questions ? (Non). J'engage le vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

|                   |    |  |
|-------------------|----|--|
| <b>POUR</b>       | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT, Claude GARRO |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |  |
| <b>ABSTENTION</b> | 0  |  |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |  |

#### **IV) COMMUNICATION**

**Rapporteur : Elisabeth VASSEUR**

##### **24) Dénomination du gymnase du Parc René GUITTON**

**Mme VASSEUR.** - La municipalité a souhaité rendre hommage à un de ses concitoyens décédé en ce début d'année : l'adjudant-chef René GUITTON, que vous devez connaître puisqu'il a habité MENNECY pendant environ 40 ans, durant lesquels il s'est investi une trentaine d'années dans le corps des sapeurs-pompiers en étant l'un des piliers du Centre de Secours de MENNECY et ayant œuvré activement à la départementalisation des Services d'Incendie et de Secours.

Par ailleurs, Jean-Jacques ROBERT, ancien maire de MENNECY, l'avait sollicité pour contribuer à la mise en œuvre et à la maintenance de l'ancienne piscine municipale. Etant très proche du gymnase, c'était rendre hommage à son dévouement et à son engagement au service des Menneçois pendant toutes ces années. Si vous en êtes d'accord, le Gymnase du Parc sera dénommée Gymnase René GUITTON.

**M. LE MAIRE.** - Et à travers lui, c'est un homme à tout le corps des sapeurs-pompiers de MENNECY, qui est de grande qualité et de grand dévouement.

**Mme VASSEUR.** - Avez-vous des questions ? (Non). Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

|                   |    |   |
|-------------------|----|---|
| <b>POUR</b>       | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT, Claude GARRO |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |   |
| <b>ABSTENTION</b> | 0  |   |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |   |

**M. LE MAIRE.** - Merci. Je sais que cela fera très plaisir à sa famille, à tous ceux qui le connaissent et à toute la grande famille des sapeurs-pompiers.

#### **V) JEUNESSE ET SPORTS**

**Rapporteur : Annie PIOFFET**

#### **25) Projet éducatif 2009-2012**

**Mme PIOFFET.** - Nous avons besoin de votre approbation pour ce projet Educatif qui nous est demandé par la CAF. C'est une réactualisation de ce dossier.

Il se décline en quatre volets : la Petite Enfance, l'Enfance, la Jeunesse et la Prévention.

Ce projet Educatif a été élaboré par un groupe de travail composé d'élus et d'agents de la collectivité. Pour le faire parvenir à la CAF et renouveler le contrat à la CAF, nous avons besoin de votre approbation.

**M. LE MAIRE.** - Les deux Commissions se sont réunies, cela a été vu.

**Mme VASSEUR.** - Avez-vous des questions ?

**Mme TOLLNER.** - Nous y avons participé.

**M. LE MAIRE.** - Un gros travail a été fait par les Services, car comme c'est très technique avec la CAF, nos Services Jeunesse, Sports, Culture et Centres de Loisirs ont fait un gros travail et je les en remercie.

**Mme PIOFFET.** - La Petite Enfance aussi.  
Nous passons au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

|                   |    |   |
|-------------------|----|---|
| <b>POUR</b>       | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT, Claude GARRO |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |   |
| <b>ABSTENTION</b> | 0  |   |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |   |

### **26) Demande de subvention à la CAF pour la Maison des Jeunes**

Il s'agit d'une demande de subvention auprès de la CAF pour la réalisation d'une Maison des Jeunes. Nous disposons actuellement d'un local situé dans le quartier de la Jeannotte et destiné aux adolescents de 12 à 17 ans. L'implantation d'une nouvelle salle accolée au Gymnase Maurice Nivot répondrait, de par son agencement et sa sécurité, à l'ensemble des demandes de la D.D.J.S.

Le coût de l'opération, intégré au contrat quinquennal départemental, est de 300 K€. Une aide financière supplémentaire permettrait d'intégrer des blocs sanitaires (1 WC garçon, 1 WC filles et handicapés) dans la même structure.

Pour mener à bien cette opération, la Ville de MENNECY doit rechercher des subventions d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'ESSONNE. A ce jour, l'aide de la CAF n'étant pas précisée et dépendant des réserves des fonds spéciaux liés à l'investissement, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe d'une demande de subvention auprès de la CAF de l'ESSONNE.

**M. LE MAIRE.** - Vous avez bien noté que le rapport suivant est dans la même veine.

Ces deux opérations sont dans le contrat quinquennal qui est en examen et j'espère un retour rapide du Conseil Général sur quatre opérations dont deux peuvent éventuellement faire l'objet de subventions complémentaires,

Je ne dis pas que nous les aurons, mais si nous ne les demandons pas, nous ne risquons pas de les avoir. Sur le premier équipement, qui est en l'occurrence cette Maison des Jeunes, nous ciblons sur la CAF pour nous subventionner. Pour le rapport suivant, qui est sur un terrain synthétique qui remplacerait le stabilisé Alexandre Rideau, qui lui aussi est en contrat quinquennal pour 700 K€, nous pouvons demander, mais pas fatalement obtenir, auprès de la Fédération Française de Football une subvention d'accompagnement. C'est la logique de ces deux demandes.

**M. RICHOMME.** - Une inquiétude. Si nous n'avons pas cette subvention de la CAF, il n'y aura pas de toilettes dans cette Maison des Jeunes ?

**M. LE MAIRE.** - Si, elles se feront. Dans la demande (qui se situe entre un APS et un APD) demandée par le Conseil Général, cela y figure. C'est prévu dans le budget.

Cependant, il faut bien, pour faire une demande de subvention, la faire porter sur une partie de l'équipement. En l'occurrence, le coût de l'équipement est de 300 K€ et la subvention du Conseil Général, qui est uniforme pour ce qui concerne le contrat quinquennal, est de 45 %. Il reste 55 %. Si d'aventure nous obtenions quelque chose de la CAF, cela viendrait en déduction des 55 % de notre autofinancement. C'est la même logique pour le rapport suivant.

C'est une démarche de principe que nous aurions tort de ne pas faire, car nous nous priverions à coup sûr d'une subvention. Je ne dis pas que nous l'aurons, mais...

**Mme PIOFFET.** - Concernant l'implantation de la Maison des Jeunes, qui est contre ? (0).

Qui s'abstient ? (0).

#### **Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'Unanimité**

|                   |    |  |
|-------------------|----|--|
| <b>POUR</b>       | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT, Claude GARRO |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |  |
| <b>ABSTENTION</b> | 0  |  |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |  |

**27) Demande de subvention à la Fédération Française de Football pour l'implantation d'un terrain synthétique**

Je mets au vote.

**M. LE MAIRE.** - Oui, car c'est la même logique.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

|                   |    |  |
|-------------------|----|--|
| <b>POUR</b>       | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT, Claude GARRO |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |  |
| <b>ABSTENTION</b> | 0  |  |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |  |

**VI) SECURITE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

**Rapporteur : Romain BOSSARD**

**Note d'information Sécurité**

**M. BOSSARD.** - Il me revient de vous présenter cette note d'information, qui reprend les trois points suivants :

- Compte rendu de la visite du Conseiller Défense de MENNECY à l'EPIDE, Etablissement de la seconde chance qui se trouve à MONTLHÉRY.
- Point d'étape sur l'organisation des trois Journées Prévention, pour lesquelles nous avons voté une délibération en décembre.
- Association CREAT'LINE.

Je ne vais pas relire tout le compte rendu, mais juste vous rappeler que l'Etablissement de la seconde chance assure une insertion sociale et professionnelle de jeunes volontaires âgés de 18 à 22 ans qui sont sans qualification ni emploi.

Ces jeunes sont recensés lors des J.A.P.D. Ils sont rémunérés à hauteur de 300 € nets mensuels et, sur ces 300 €, 150 € sont mis de côté et leur sont remis par leur encadrement quand ils terminent leur période de formation.

La formation civique et comportementale, l'orientation, la sociabilisation ainsi que l'insertion sont vraiment les objectifs de ce Centre.

Environ 56 % des jeunes qui sont suivis ces formations trouvent un emploi auprès des entreprises partenaires comme le Groupe FLUNCH, la CAISSE D'EPARGNE, la FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT, le Groupe COLAS, VINCI, ELIOR, EIFFAGE, GEODIS, BOUYGUES, etc.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me les poser, soit tout de suite, soit à l'issue du Conseil Municipal. J'ai récupéré une petite brochure, elles ont été données au compte-gouttes, pour ceux qui souhaiteraient avoir des informations supplémentaires.

Avez-vous des questions ? (Non).

Je passe au deuxième point pour vous informer qu'il va y avoir une réunion de préparation pour les Trois Journées de Prévention que nous organiserons en octobre à MENNECY. Nous avons sollicité la CCVE en vue de l'attribution exceptionnelle d'une subvention. Cette dernière ayant répondu favorablement, ces trois

Journées vont prendre un peu d'épaisseur, car elles vont toucher dorénavant les 21 communes de la CCVE et, bien évidemment, les sept établissements scolaires.

Le lien est établi avec les communes de la CCVE, ou le territoire et MENNECY par la ligne D du RER, mais aussi les casernes de pompiers, les Brigades de Gendarmerie, les établissements scolaires, ainsi que tous les problèmes que les élus peuvent rencontrer.

Avez-vous des questions sur ces trois Journées de Prévention ? (Non).

Le troisième point concerne l'Association CREAT'LINE. Il s'agit de vous informer que les séances de football en salle continuent et que samedi soir nous étions encore un peu plus d'une trentaine au sein du gymnase de la Jeannotte. Ces séances se passent toujours bien.

Je veux aussi vous informer que le Conseil Général a donné un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 1 000 € à cette Association.

Avez-vous des questions sur cette association CREAT'LINE ?

**M. RICHOMME.** - Il y a juste une petite coquille dans le titre : un "c" au mot "Défense".

**M. LE MAIRE.** - Nous allons corriger.

## **VII) RESSOURCES HUMAINES**

**Rapporteur : Xavier DUGOIN**

### **28) Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe**

Vous l'avez vu dans le document qui vous a été remis, il s'agit non pas de créer un nouveau poste, mais d'adapter un poste d'auxiliaire pour quelqu'un qui a pris un grade dans la Maison. Nous l'en félicitons. Cela va lui permettre de bénéficier de son nouveau grade.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

|                   |    |  |
|-------------------|----|--|
| <b>POUR</b>       | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Yvette HIVER (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT, Claude GARRO |
| <b>CONTRE</b>     | 0  |  |
| <b>ABSTENTION</b> | 0  |  |
| <b>ABSENT</b>     | 0  |  |

Nous avons terminé. Je vous souhaite une bonne soirée.

**Mme PRAT.** - Quelle sera la date du prochain Conseil Municipal ?

**M. LE MAIRE.** - Je ne l'ai pas. Je suis sûr qu'on en aura un fin mai, mais en avril je ne sais pas, ce sera fonction du nombre de dossiers.

Je ne veux pas faire un Conseil pour quatre ou cinq dossiers, on tourne entre 20 et 30, ce qui me semble être la norme. Je vais vous le dire assez vite.

En avril pour l'instant, je n'ai rien. Nous en aurons un fin mai et un fin juin assurément.

Bonne soirée à tous.

**La séance est levée à 21 H 20.**

Le Maire  
Xavier DUGOIN



Pat Mappin

~~Pat Mappin~~

~~MS.~~

~~MS.~~

~~MS.~~

Syk Pen.

~~MS.~~

Ch. Rod

~~MS.~~

~~MS.~~

~~MS.~~

~~MS.~~

~~MS.~~

~~MS.~~

~~MS.~~

~~MS.~~